

**TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE SUR  
LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Accra, Ghana**



LIBRARY EA / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 03022009 6

DOCS  
CAI EA 2000P61 EXF  
West African Conference on  
War-Affected Children (April 27-28  
2000 : Accra, Ghana)  
Proceedings of the Conference on  
War-affected Children in West  
Africa, Accra, Ghana. --

**COMPTE RENDU  
DE LA  
CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**

**Centre international de conférences  
Accra, Ghana  
Du 26 au 28 avril 2000**

Lettre du ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable Lloyd Axworthy, et du ministre des Affaires étrangères du Ghana, l'honorable James Victor Gbeho .....	1
Déclaration de la CEDEAO .....	2
Plan d'action de la CEDEAO .....	3
Déclaration des jeunes .....	4
« Code d'éthique » des journalistes .....	5
Recommandations de la société civile .....	6
Programme de l'Atelier des jeunes, du 24 au 26 avril .....	7
Programme de l'Atelier des journalistes, du 24 au 29 avril .....	8
Programme de la Journée de la société civile, le 26 avril .....	9
Programme de la Conférence ministérielle, les 27 et 28 .....	10
Discours d'ouverture de la Conférence ministérielle, prononcé par Son Excellence le président Jerry John Rawlings .....	11
Discours d'ouverture de la Journée de la société civile, prononcé par Son Excellence la première dame du Ghana, Nana Konadu Agyeman Rawlings .....	12
Discours d'ouverture prononcé par le ministre des Affaires étrangères du Ghana, l'honorable James Victor Gbeho .....	13
Discours d'ouverture prononcé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable Lloyd Axworthy .....	14
Discours d'ouverture prononcé par le secrétaire exécutif de la CEDEAO, l'honorable Lansana Kouyaté .....	15

Discours d'ouverture prononcé par le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu .....	16
Discours d'ouverture prononcé par M. Napoléon Abdulai, expert en désarmement, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, situé à Lomé, au Togo .....	17
Discours de M <sup>me</sup> Ndioro Ndiaye, directrice générale adjointe, Organisation internationale pour les migrations .....	18
Discours de M. Nigel Fisher, Directeur régional , Asie du Sud, Fonds des Nations Unies pour l'enfance .....	19
Discours de M. Amos Sawyer, ex-président du Libéria; directeur du Centre for Democratic Empowerment, à Monrovia, au Libéria .....	20
Discours de clôture prononcé par le ministre des Affaires étrangères du Ghana, l'honorable James Victor Gbeho .....	21
Discours de clôture prononcé par le ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable Lloyd Axworthy .....	22
Poème déclamé par un jeune Béninois, M. Alphonse Sedolo B. Gbaguidi .....	23
Un effort mondial : Actions pour donner suite à la Conférence d'Accra sur les enfants touchés par la guerre .....	24
Participants aux Ateliers et à la Conférence .....	25



## **AVANT-PROPOS**

**DU**

### **« RECUEIL DE DISCOURS, DE PROPOSITIONS ET DE DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE »**

La crise que vivent les enfants pris dans les feux croisés des guerres civiles et utilisés comme enfants soldats constitue l'une des questions les plus troublantes qui se posent au monde d'aujourd'hui. Les guerres ont causé la mort de millions d'enfants et laissé un nombre incalculable d'enfants handicapés, orphelins, déplacés ou, encore, marqués sur le plan psychologique par les enlèvements, la détention, les viols et le meurtre brutal, sous leurs yeux, de membres de leur famille.

La Conférence de l'Afrique de l'Ouest sur les enfants touchés par la guerre, qui a eu lieu à Accra au Ghana, a constitué une étape vers la fin de cette tragédie. Elle a eu un retentissement profond et positif tant sur le plan de la promotion du respect des droits des enfants et de la sécurité dans la région que sur celui de l'établissement d'un programme d'action élargi pour la sécurité humaine, destiné à protéger les gens de la violence.

Des personnes de divers horizons se sont rassemblées à l'occasion de cette Conférence pour appuyer une cause commune. Ce rassemblement de jeunes, de ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de membres de la société civile, de journalistes et de représentants du Canada a donné une forte impulsion à la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui aura lieu en septembre 2000 au Canada, et à la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants, qui se déroulera en 2001. Excellente initiative lancée au bon moment, la Conférence a mené à des résultats remarquables et concrets.

La Conférence a débouché sur la Déclaration et le Plan d'action d'Accra sur les enfants touchés par la guerre, que le président ghanéen, M. Jerry Rawlings, a présentés au Sommet de la CEDEAO à Abuja pour que les chefs d'État membres de cette organisation les signent officiellement.

Nous avons aussi profité des sages conseils de M. Olara Otunnu, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la protection des enfants en période de conflits armés. Sans son appui, sa vision et sa passion pour la cause, ce programme ne serait pas là où il est aujourd'hui. L'ambassadeur Lansana Kouyate, secrétaire exécutif de la CEDEAO, a

contribué d'une manière tout aussi importante en soutenant la formation d'un organisme qui se concentrera sur les efforts déployés pour prévenir les conflits, consolider la paix et assurer la sécurité dans la région.

Pour montrer leur attachement aux principes de ce programme, le gouvernement du Canada et la CEDEAO ont signé un accord visant à favoriser la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Accra. Pour commencer, le gouvernement du Canada aidera à former une unité de protection des enfants au sein de la CEDEAO, qui sera chargée de protéger les enfants victimes de la guerre.

Autre signe de l'appui du Canada au programme d'action pour les enfants, une Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre aura lieu à Winnipeg, au Manitoba, en septembre 2000. Les résultats de cette conférence ainsi que les recommandations issues de la Conférence d'Accra seront présentés aux délégués à la session extraordinaire des Nations Unies sur les enfants, qui aura lieu en 2001.

Si nous désirons améliorer de manière nette et permanente la sécurité des enfants du monde entier, nous devons employer une approche d'une portée beaucoup plus générale. Il faut fournir aux enfants une éducation, des services de réadaptation, des soins médicaux, des conseils, des occasions de s'amuser, une formation professionnelle et des possibilités d'emplois, ainsi que des activités visant à prévenir leur recrutement en premier lieu. Bref, leur accorder le droit de vivre leur enfance.

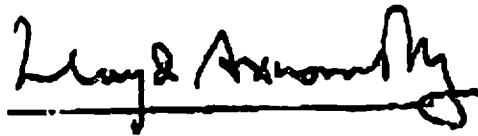
C'est le dévouement de nombreuses personnes, faisant partie ou non du gouvernement, qui a assuré le succès de la Conférence d'Accra. Il nous faut poursuivre sur cette lancée à Winnipeg, puis à New York. Pour ce faire, nous devons tous continuer à nous investir dans ce dossier. Il reste bien d'autres tâches à faire, et beaucoup n'ont pas encore apporté leur contribution. Qu'il s'agisse de membres de gouvernements, de parlements, de la fonction publique ou de forces armées, ou encore de représentants de la société civile, d'universités, du secteur privé ou de jeunes, tous ont un rôle à jouer.

Les travaux collectifs rassemblés dans le présent document – études, rapports, toutes ces contributions – accroissent nos connaissances et notre compréhension non seulement du programme d'action pour les enfants, mais aussi de la prévention et de la gestion des conflits, et de la consolidation de la paix.

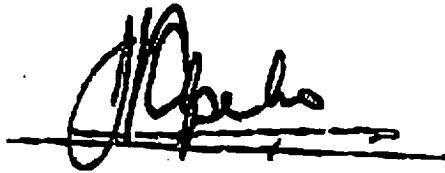
Respectant la tradition nkrumah, selon laquelle il faut « résoudre les problèmes africains au moyen de solutions africaines », la Conférence de l'Afrique de l'Ouest sur les

enfants touchés par la guerre nous a fait faire des pas de géant. Nous encourageons les organismes régionaux à trouver des solutions adaptées à leur région pour résoudre la crise des enfants touchés par la guerre partout dans le monde. Nous incitons aussi vivement les chefs politiques et civils à continuer de s'appuyer sur les pratiques et les principes que nous avons proposés.

Le ministre des Affaires étrangères du gouvernement du Canada  
L'honorable Lloyd Axworthy

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lloyd Axworthy", written over a horizontal line.

Le ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana  
L'honorable James Victor Gbeho

A handwritten signature in black ink, appearing to read "James Victor Gbeho", written over a horizontal line.





## DECLARATION D'ACCRA SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE

### PRÉAMBULE

A l'invitation du Gouvernement de la République du Ghana, en collaboration avec le Gouvernement du Canada et avec la participation active du Représentant Spécial des Nations Unies pour les enfants en situation de conflits armés et du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, NOUS, les États membres de la CEDEAO réunis à Accra du 27 au 28 avril 2000 avons adopté la Déclaration suivante:

EXPRIMANT NOS VIVES PRÉOCCUPATIONS devant l'exploitation, l'abus, la torture et le traitement inhumain et dégradant de tous les enfants touchés par la guerre dans la région,

DÉPLORANT la participation des enfants dans les conflits armés,

DOULOUREUSEMENT CONSCIENTS des traumatismes affectant les enfants touchés par la guerre et de leurs graves répercussions sur eux-mêmes, leurs familles et les collectivités,

TROUBLÉS par la prolifération des armes légères et de petits calibres, y compris l'utilisation indiscriminée des mines anti-personnelles dans la sous-région,

CONSCIENTS que de nombreux pays de la région ne disposent pas encore de lois nationales de portée générale en vue de la protection des enfants et des droits des enfants,

PRÉOCCUPÉS par l'insuffisance d'engagement à l'égard de la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant,

RECONNAISSANT le rôle important que la formation des militaires et celle des autres agents de sécurité en matière de droits des enfants peut jouer dans la protection des enfants, y compris des enfants-soldats,

CONSCIENTS du rôle important que joue la société civile dans la protection, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réhabilitation des enfants touchés par la guerre,

CONVAINCUS du fait qu'il est nécessaire que les gouvernements encouragent la démocratie et la saine gestion publique en vue d'accroître la tolérance, la compréhension et d'assurer un développement équilibré,

CONSCIENTS du fait que les gouvernements ont la responsabilité de diriger et de rendre compte de leurs activités,

RECONNAISSANT ET APPRÉCIANT le rôle que jouent les États voisins dans l'accueil et l'aide aux réfugiés,

RECONNAISSANT que les enfants, en tant que bâtisseurs de la nation, sont garants de l'avenir,

RECONNAISSANT le souhait des enfants de mettre en place un réseau enfant-à-enfant,

CONSIDÉRANT que l'éducation et la formation professionnelle constitue un moyen important de réintégrer les enfants touchés par la guerre et d'empêcher la participation d'enfants dans de futurs conflits,

CONSTATANT la nécessité d'adopter des initiatives régionales renforcées en vue de la sécurité et du bien-être des enfants,

FAISANT SUITE à la Déclaration des ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO sur les enfants-soldats, signée à Bamako en mars 1999,

FAISANT SUITE également aux Résolutions 1261 (1999) et 1265 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les enfants touchés par la guerre et la protection des populations civiles en situations de conflit armé,

DEMANDONS la libération immédiate de tous les enfants enlevés et détenus contre leur gré par les groupes armés,

DÉCIDONS de mettre pleinement en œuvre les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits des enfants,

APPELONS les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour mieux mettre en œuvre et respecter pleinement les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies mentionnées ci-haut, les quatre Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (C182) et le projet de Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le Traité d'Ottawa interdisant la production, le stockage et l'utilisation des mines anti-personnelles et aussi à signer et à ratifier le protocole une fois qu'il sera ouvert à la signature,

NOUS ENGAGEONS à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale et à traduire en justice les personnes qui recrutent et utilisent des enfants dans les conflits armés,

NOUS ENGAGEONS à collaborer plus étroitement avec les groupes de la société civile pour veiller à la protection, au désarmement et à la démobilisation, ainsi qu'à la réintégration et à la réhabilitation des enfants touchés par la guerre au sein de leur famille et de leur collectivité,

DÉCIDONS d'établir et de renforcer des programmes en vue de la réhabilitation de tous les enfants touchés par la guerre, ainsi que des programmes visant à la bonne réintégration de ces enfants au sein de leur collectivité,

CONVENONS, en collaboration avec les organismes donateurs, d'agir pour que tous les enfants aient accès à une éducation élémentaire et professionnelle de qualité, et, dans cette optique, d'élaborer des programmes scolaires favorisant la sensibilisation aux droits de la personne et aux principes d'une saine gestion publique, aux méthodes non traditionnelles de règlement des différends, à la tolérance et aux techniques de gestion des conflits,

DÉCIDONS d'intégrer dans les programmes de formation des militaires et des autres agents de sécurité, les droits de l'enfant et la protection des enfants dans les conflits armés,

DÉCIDONS d'élaborer des programmes spécifiques en vue de fournir du matériel d'information, d'éducation et de communication sur les droits de l'enfant pour que les médias soient bien informés et contribuent aux droits, au bien-être et à la protection des enfants, et d'élaborer des activités médiatiques, en particulier des émissions radio, au profit des enfants affectés par la guerre, en tenant compte du bien-être de l'enfant,

DÉCIDONS de mettre en œuvre des systèmes d'alerte et de réaction rapides dans la région pour prévenir les conflits armés et la participation des enfants dans ces conflits,

NOUS ENGAGEONS à promouvoir dans la sous-région, des initiatives inter-frontalières afin de réduire la circulation des armes légères et de petits calibres, le recrutement et l'enlèvement des enfants, le déplacement des populations et la séparation des familles ainsi que le commerce illégal des ressources naturelles,

APPELONS la communauté internationale à fournir une assistance accrue aux pays hôtes et à UNHCR en vue d'atténuer l'impact social, économique, environnemental, et de la sécurité du mouvement des réfugiés dans la sous-région,

APPELONS les pays membres de la CEDEAO à accorder avec la collaboration des agences des Nations Unies et des donateurs, la protection totale, l'accès et l'assistance aux personnes déplacées dont la vaste majorité sont des femmes et des enfants, conformément à la loi internationale relative aux réfugiés et les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays,

NOUS ENGAGEONS à soutenir le Protocole concernant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité signé par tous les

pays membres de la CEDEAO au Sommet de Lomé le 10 décembre 1999.

RECOMMANDONS VIVEMENT aux pays membres de la CEDEAO d'appuyer le Moratoire de la CEDEAO afin d'enrayer la prolifération des armes légères dans la sous-région.

DÉCIDONS, avec l'aide de la communauté internationale, de limiter à une durée raisonnable les affectations des gardiens de la paix de la CEDEAO, conformément aux normes des Nations Unies.

DÉCIDONS de créer au sein de la CEDEAO un bureau pour la protection des enfants touchés par la guerre dans la sous-région et DÉCIDONS également de réexaminer les activités de la CEDEAO en matière de protection des enfants touchés par la guerre dans la région et conviendrait de demeurer saisis de la question.

CONVENONS d'instituer chaque année dans tous les pays membres de la CEDEAO, en solidarité avec les pays en situation de conflit, une "Semaine ouest-africaine de trêve" pour les enfants touchés par la guerre qui coïncide avec la Journée de l'Enfant Africain (16 juin) afin de sensibiliser l'opinion publique au sort terrible des enfants touchés par la guerre dans la région.

RECONNAISSONS le rôle important des valeurs et normes traditionnelles qui garantissent la protection des enfants en cas de conflit et nous engageons à collaborer avec les leaders communautaires dans les efforts destinés à renforcer et à appliquer ces normes.

NOUS ENGAGEONS à prendre des mesures pour impliquer les jeunes en tant que participants et avocats dans le mouvement pour la protection des enfants touchés par la guerre y compris la création des réseaux entre les enfants de l'Afrique de l'Ouest.

APPELONS la communauté donatrice, les agences des Nations Unies et les ONG internationales à appuyer et à renforcer les institutions nationales, les ONG locales, la société civile locale ainsi que la collectivité en vue de renforcer la capacité locale de protection et de plaider en faveur des enfants touchés par la guerre,

DÉCIDONS de consacrer dans les douze mois à venir une réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la CEDEAO à l'examen du rôle joué par les gouvernements nationaux et la CEDEAO dans la protection des enfants touchés par la guerre.

Les pays membres de la CEDEAO exhortent la communauté internationale à contribuer à la mise en œuvre de ces initiatives en fournissant l'expertise ainsi que l'appui moral et financier nécessaires.



**CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE DE  
L'OUEST  
PLAN D'ACTION**

À l'invitation du Gouvernement de la République du Ghana, en collaboration avec le Gouvernement du Canada et avec la participation active du représentant spécial des Nations Unies pour les enfants en situation de conflits armés et du Secrétaire Exécutif de la CEDEAO, nous, les États membres de la CEDEAO réunis à Accra du 27 au 28 avril 2000 avons adopté une Déclaration sur les enfants touchés par la guerre. Conformément à cette Déclaration, nous convenons de collaborer avec les représentants des organisations de la société civile, des organisations internationales et des agences donatrices en vue de mettre en œuvre les actions suivantes

**A. PROTECTION**

**(i) Application des normes et standards**

EXIGEONS de la part des groupes armés de la sous-région, la mise en liberté immédiate de tous les enfants enlevés contre leur volonté.

DÉCIDONS de ratifier et de mettre en œuvre toutes les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant.

APPELONS les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre et respecter dans leur totalité les Résolutions 1261 (1999) et 1265 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies, les quatre Conventions de Genève et leurs protocoles relatifs, ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et le projet de Protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans des conflits armés; et invitons en outre les parties à signer et à ratifier le Protocole une fois qu'il sera ouvert à la signature.

- a) Organiser des séances de formation sur le processus de signature, de ratification et d'application des instruments internationaux concernant les droits de l'enfant, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et le projet de Protocole concernant l'implication des enfants dans des conflits armés.
- b) Après l'adoption du Plan d'action, désigner un organe national chargé de coordonner et de surveiller l'application des instruments internationaux concernant les droits de l'enfant, et fournir le nom et l'adresse de cet organe à la division juridique du secrétariat de la CEDEAO.
- c) Après l'adoption du Plan d'action, promulguer des mesures législatives et réglementaires afin de fixer l'âge minimum du recrutement militaire à 18 ans.

- d) Après l'adoption du Plan d'action, promulguer un ensemble complet de mesures législatives, réglementaires et administratives en faveur de la protection des enfants et intégrant les dispositions de fond des instruments internationaux susmentionnés concernant les droits de l'enfant.
- e) Disséminer l'information sur les principales dispositions des instruments internationaux concernant les droits de l'enfant. Cette information devrait être facilement accessible aux populations de l'Afrique de l'Ouest, rédigée dans un style simple et traduite dans les langues et les dialectes locaux. Elle devrait être communiquée de vive voix et par écrit.

NOUS ENGAGEONS à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale et à traduire en justice les auteurs de crimes contre des enfants.

**(ii) Démobilisation, désarmement, réhabilitation et réintégration**

NOUS ENGAGEONS à collaborer étroitement avec des groupes de la société civile afin d'assurer la protection, le désarmement et la démobilisation des enfants touchés par la guerre, ainsi que leur réintégration et leur réhabilitation au sein de leur famille et de leur collectivité.

- a) Choisir des groupes locaux ou nationaux qui ont la formation nécessaire pour aider, au côté des unités de réserves de l'ECOMOG, au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réhabilitation des enfants touchés par la guerre, selon le mandat défini dans le Protocole concernant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité, en tenant compte notamment des difficultés particulières liées à la réintégration des filles.
- b) Assurer une collaboration et une coordination étroites entre tous les gouvernements et les groupes de la société civile qui fournissent, dans la région, des services aux enfants touchés par la guerre, en portant notamment attention à l'égalité entre les sexes.

DÉCIDONS de créer et de renforcer des programmes en faveur de la réhabilitation de tous les enfants touchés par la guerre, ainsi que des programmes visant la bonne réintégration de ces enfants au sein de leur collectivité.

- a) Sensibiliser les médias aux problèmes des enfants touchés par la guerre.
- b) Veiller à ce que les besoins particuliers et différents des enfants touchés par la guerre soient pris en compte dans la prestation des services aux populations victimes de la guerre, et à ce que ces considérations fassent partie de la conception, du développement et de la prestation ordinaires des services, conformément aux initiatives prises pour établir le Projet Sphère : Charte



humanitaire et normes minimales à respecter lors des interventions en cas d'urgence, et aux autres instruments pertinents.

- c) Dans les régions prédisposées aux conflits, il faudrait organiser et élargir l'infrastructure des services sociaux de façon à ce qu'ils puissent répondre aux besoins particuliers des enfants-soldats, garçons et filles, et des enfants touchés par la guerre, et qu'une évaluation suivie de chaque enfant puisse avoir lieu.
- d) Assurer la protection totale de la fille comme prévu dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Plate-forme d'Action de Beijing. Accorder une attention particulière à l'exploitation sexuelle et à l'abus des enfants ainsi qu'aux traumatismes y compris ceux qui sont liés à la grossesse.
- e) Tenir des consultations poussées à l'échelle locale et nationale afin de veiller à ce que les programmes de réhabilitation et de réintégration soient organisés en collaboration avec la société civile y compris des organisations féminines et infantiles, les dirigeants des collectivités et les pouvoirs traditionnels et religieux.
- f) Affecter un pourcentage du budget national aux exercices de démobilisation, de réintégration et de réhabilitation.

### (iii) Éducation

CONVENONS, en collaboration avec les organismes donateurs, d'agir pour que tous les enfants aient accès à une éducation élémentaire de qualité, et dans cette optique, élaborer des programmes scolaires favorisant la sensibilisation aux droits de la personne et aux principes d'une saine gestion publique, aux méthodes non-traditionnelles de règlement des différends, à la tolérance et aux techniques de gestion des conflits.

- a) Fournir les ressources nécessaires au maintien des services d'éducation aux enfants, y compris aux réfugiés et aux enfants déplacés à l'intérieur d'un pays durant ou après un conflit.
- b) Sensibiliser les autres élèves, les parents et les autorités scolaires pour qu'ils acceptent comme élèves les enfants touchés par la guerre, y compris les enfants-soldats, et reconnaissent leurs besoins particuliers, en concevant des méthodes pédagogiques souples pour enseigner à ces enfants.
- c) Évaluer et modifier des programmes scolaires et du matériel pédagogique en vue d'intégrer la formation à la paix et de mettre fin à la discrimination découlant des stéréotypes entretenus à l'égard de l'égalité, des sexes, des pratiques ethniques et des croyances religieuses.

- d) Appuyer et encourager les efforts des dirigeants communautaires, des parents, des aînés, des enseignants et des autorités religieuses en vue de restituer les valeurs traditionnelles positives.
- e) Fournir des compétences ou une formation professionnelle économiquement viables et vendables (ou axées sur l'artisanat) afin de garantir aux jeunes hommes et aux jeunes filles des moyens de subsistance durables.

## **B. PRÉVENTION**

### **(i) Les facteurs politiques, sociaux et économiques fondamentaux**

DÉCIDONS d'adopter des mesures politiques, sociales et économiques préventives vis à vis des facteurs qui tentent de contribuer à l'émergence ou la réémergence des conflits et appelons à cet effet, les États membres de la CEDEAO à assurer la bonne gouvernance, à adopter des pratiques démocratiques, assurer une distribution plus équitable des ressources sur le plan national, la cohésion nationale et l'élimination des situations de pauvreté et de désespoir extrêmes.

### **(ii) Formation militaire et sensibilisation**

DÉCIDONS d'intégrer aux programmes de formation militaire les droits de l'enfant et la protection des enfants dans les conflits armés.

- a) Concevoir, échanger et inclure des manuels et des programmes de formation militaire sur les droits de la personne définis dans les instruments internationaux et sur le droit international humanitaire qui insistent particulièrement sur les droits de l'enfant.
- b) Renforcer les programmes de formation destinés aux militaires et aux autres agents de sécurité actuels afin qu'ils tiennent davantage compte des questions liées aux droits de l'enfant et à l'égalité entre les sexes.
- c) Créer un réseau d'institutions militaires sensibles aux droits de l'enfant et à l'égalité entre les sexes, et spécialisées dans la formation sur les questions du Droit humanitaire international. Ce réseau effectuera une évaluation périodique de ces programmes de formation au droit international humanitaire.
- d) Adopter des mesures visant à améliorer l'égalité entre les sexes parmi les gardiens de la paix au sein des forces armées nationales.
- e) Chercher les voies et moyens susceptibles de garantir le respect des instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes et aux droits de l'enfant.

- f) Encourager la participation des organisations féminines et infantiles dans la formation des forces militaires, de la police et des autres agents de sécurité.

**(iii) Sensibilisation des médias**

DÉCIDONS d'élaborer des programmes spécifiques en vue de fournir du matériel d'information, d'éducation et de communication sur les droits de l'enfant pour que les médias soient bien informés et puissent contribuer à la défense des droits, au bien-être et à la protection des enfants et concevoir des activités médiatiques, en particulier des programmes radio-diffusés au profit des enfants victimes de la guerre, sensibles et conformes aux intérêts de l'enfant.

- a) Organiser des séances de formation à l'intention des médias locaux sur les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, y compris les Résolutions 1261 (1999) et 1265 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies, les quatre Conventions de Genève et leurs protocoles connexes de même que la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, la Convention relative aux droits de l'enfant et le projet de Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et encourager et aider les médias locaux à surveiller l'application de ces instruments.
- b) Organiser des séances d'information pour les médias au sujet des dispositions du Statut de la Cour pénale internationale, y compris les définitions du génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.
- c) Mettre au point des programmes d'information surtout à la radio consacrés aux besoins et aux intérêts des enfants et des jeunes touchés par la guerre. Ceci permettra d'une part, de connaître les préoccupations des enfants, de les éduquer, les former, les amuser, les divertir et d'autre part, de promouvoir la tolérance, la réconciliation et la sensibilisation vis à vis des droits et de la protection des enfants.

**(iv) Systèmes d'alerte rapide**

DÉCIDONS de mettre en œuvre des systèmes d'alerte et d'intervention rapides dans la région pour prévenir les conflits armés, la victimisation et l'abus des enfants ainsi que leur participation dans ces conflits.

- a) Dans les deux années qui suivent la signature du Plan d'Action, désigner des points focaux (membres des collectivités, pouvoirs traditionnels ou organisations de la société civile) qui sont représentés dans tout le pays pour assurer la fonction de centres de coordination du système d'alerte rapide. Désigner également, dans les capitales nationales, un organisme gouvernemental, une organisation internationale

ou un représentant de la société civile qui seront chargés de recueillir, compiler et signaler immédiatement tous les éléments qui annoncent un conflit éventuel.

- b) Renforcer les capacités d'alerte rapide de la CEDEAO pour que les quatre zones d'observation et de surveillance puissent travailler en réseau avec d'autres centres d'alerte rapide identifiés dans les capitales nationales et superviser un réseau d'alerte rapide dans le but d'éviter que les enfants ne soient entraînés dans les conflits.
- c) Faire en sorte que les représentants des médias aient la liberté voulue pour reconnaître les conflits réels et possibles et en rendre compte de manière responsable et exacte.
- d) Choisir des groupes ou des personnes qui veulent et peuvent servir de médiateurs impartiaux, et fournir le soutien nécessaire à leur mobilisation rapide en vue de désamorcer les conflits.
- e) Dans les régions prédisposées aux conflits, encourager le dialogue entre factions opposées en organisant des rencontres périodiques avec les dirigeants des collectivités et d'autres responsables locaux, y compris des femmes et des jeunes.

### **C. INITIATIVES RÉGIONALES**

#### **(i) Mécanismes de prévention de la CEDEAO**

- a) Intégration de la protection de l'enfant dans les initiatives de paix de la CEDEAO.

Assurer que la protection et le bien-être des enfants figurent systématiquement dans toutes les négociations destinées à mettre fin à la guerre et dans les accord de paix.

- b) Intégration de la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix de la CEDEAO.

Veiller à ce que les mesures suivantes soient incorporées dans les interventions de maintien de la paix de la CEDEAO.

- Que les mandats des missions de maintien de la paix de la CEDEAO contiennent des dispositions spécifiques sur la protection et les droits des enfants.
- Que des conseillers en matière de protection des droits de l'enfant fassent partie des missions de la CEDEAO sur le terrain.
- Que tout le personnel du maintien de la paix reçoive la formation adéquate en matière des droits et de la protection des enfants.

NOUS ENGAGEONS à promouvoir des initiatives transfrontalières sous régionales en vue de réduire le mouvement des petits calibres et des armes légères, le recrutement et l'enlèvement des enfants, le déplacement des populations et la séparation des familles, de même que le commerce illicite des ressources naturelles.

APPELONS la communauté internationale à fournir de l'aide supplémentaire aux pays hôtes et la UNHCR afin de les aider à réduire l'impact social, économique, environnemental et sécuritaire dû au refoulement des réfugiés à l'intérieur de la sous-région.

APPELONS les pays membres de la CEDEAO à accorder avec la collaboration des agences des Nations Unis et des donateurs la protection totale, l'accès et l'assistance aux personnes déplacées dont la vaste majorité sont des femmes et des enfants, conformément à la loi internationale relative aux réfugiés et les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays.

NOUS ENGAGEONS à soutenir le Protocole concernant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité signé par tous les pays membres de la CEDEAO au Sommet de Lomé le 10 décembre 1999.

- a) Ratifier, le plus rapidement possible, le Protocole concernant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité.
- b) Appuyer pleinement, moralement et financièrement, une fonction du Protocole concernant le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité en ce qui a trait à la protection des enfants des régions menacées par les conflits et des enfants touchés par la guerre.
- c) Veiller, par le biais du travail effectué avec les organismes donateurs, à ce que les quatre zones d'observation et de surveillance mandatées aux termes de l'article 24 du Protocole (à Banjul, Ouagadougou, Monrovia, et Cotonou) soient totalement fonctionnelles dans un délai raisonnable et que leurs fonctions de surveillance et d'établissement de rapports couvrent l'alerte rapide et la surveillance des droits des enfants et leur sécurité. La surveillance doit inclure des indicateurs sociaux, politiques, économiques et militaires concernant la sécurité des enfants.

**(ii) Moratoire de la CEDEAO**

RECOMMANDONS VIVEMENT aux pays membres de la CEDEAO d'appuyer le moratoire de la CEDEAO afin d'enrayer la prolifération des armes légères dans la sous-région.

- a) Donner un plein appui au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), et en particulier à l'établissement d'un registre et d'une base de données régionaux sur les armes et les armes légères.
- b) Réunir des experts de haut niveau de la CEDEAO pour évaluer la mise en œuvre et le non-respect du moratoire de la CEDEAO à l'échelle nationale et recommander les mesures à prendre contre les particuliers ou les États qui ont commis des infractions démontrées au moratoire de la CEDEAO sur les armes légères, ainsi que les mesures à prendre pour favoriser sa pleine application.
- c) Veiller à ce que les programmes de formation des forces armées, de la police et de l'administration des douanes de chaque pays contiennent des séances sur le moratoire de la CEDEAO relatif aux armes légères ainsi que sur les instructions permettant de relever les infractions au moratoire.

**(iii) Opération de maintien de la paix**

DÉCIDONS, avec l'aide de la communauté internationale, de limiter à une durée raisonnable les affectations des gardiens de la paix de la CEDEAO, conformément aux normes des Nations Unies.

**(iv) Institutionnalisation de la protection de l'enfant au sein de la CEDEAO**

DÉCIDONS de créer au sein de la CEDEAO un bureau pour la protection des enfants touchés par la guerre dans la région et convenons de demeurer saisis de la question.

- a) Élargir le secrétariat de la CEDEAO afin d'établir un bureau ou un organe de coordination chargé de la protection des enfants touchés par la guerre qui s'occupe des secours d'urgence, de l'aide humanitaire et des questions de droit humanitaire et de droits de la personne ainsi que de la capacité d'alerte rapide et de formation professionnelle adéquate. Ce bureau ou centre de coordination devrait tirer parti du savoir-faire et de la base de connaissances de plus en plus importants du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) afin de s'assurer que toutes les conséquences de la prolifération des armes pour les enfants touchés par la guerre soient traitées.
- b) Ce faisant, développer la capacité de la CEDEAO à surveiller la mise en œuvre et le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, et de surveiller les infractions aux dispositions de ces instruments.
- c) Instaurer des mesures de la CEDEAO contre les États, les groupes ou les particuliers qui utilisent des enfants-soldats ou qui aident à leur utilisation.

- d) Obtenir l'appui et la collaboration de la communauté internationale en vue de la prise de telles mesures.

**(v) La semaine ouest-africaine de trêve pour les enfants touchés par la guerre**

CONVENONS d'instituer dans tous les pays membres de la CEDEAO, une Semaine ouest-africaine de trêve pour les enfants touchés par la guerre et qui coïncide avec la Journée de l'Enfant Africain (16 juin) afin de sensibiliser l'opinion publique au sort terrible des enfants touchés par la guerre dans la région.

- a) Choisir des groupes nationaux chargés de coordonner des activités éducatives durant cette semaine de trêve.
- b) Assurer la coordination des services de secours et des services humanitaires durant la semaine de trêve.
- c) Soutenir les efforts déployés en faveur du désarmement et de la démobilisation de tous les enfants qui ont participé aux conflits armés et veiller à ce que le principe du meilleur intérêt de l'enfant soit pris en compte dans ce cadre.
- d) Réhabiliter et réintégrer les enfants touchés par la guerre durant la semaine de cessez-le-feu et la période qui la précède, et prendre en outre toutes les mesures nécessaires à la réunification des familles et à la guérison des traumatismes physiques et socio-psychologiques de tous les enfants touchés par la guerre.
- e) Prendre des mesures lors de la semaine de cessez-le-feu afin de mobiliser les familles et de les encourager à inscrire tout enfant qui ne l'a pas été à sa naissance.
- f) Engager des groupes internationaux comme surveillants officiels du cessez-le-feu dans les zones de conflit durant la semaine du cessez-le-feu.

RECONNAISSONS le rôle important des valeurs et des normes traditionnelles qui garantissent la protection des enfants en cas de conflit et s'engagent à collaborer avec les leaders communautaires dans les efforts destinés à renforcer et à appliquer ces normes.

NOUS ENGAGEONS à prendre des mesures pour impliquer les jeunes en tant que participants et avocats dans le mouvement pour la protection des enfants touchés par la guerre y compris la création des réseaux entre les enfants de l'Afrique de l'Ouest.

RECONNAISSONS qu'il est important de renforcer les capacités locales pour la protection et le plaidoyer en faveur des enfants touchés par la guerre et appelons la communauté des bailleurs, les agences des Nations Unies et les ONG internationales à tout faire pour appuyer

et renforcer les institutions nationales, les ONG locales et les organisations locales de la société civile.

DÉCIDONS de consacrer dans les douze mois à venir une réunion des ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO à l'examen du rôle joué par les gouvernements nationaux et la CEDEAO dans la protection des enfants touchés par la guerre.

Les pays membres de la CEDEAO exhortent la communauté internationale à contribuer à la mise en œuvre de ces initiatives en fournissant l'expertise ainsi que l'appui moral et financier.





## **RÉSOLUTION DES JEUNES SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Nous, 21 enfants et jeunes de 15 à 20 ans de 11 pays de la CEDEAO, avons participé à l'Atelier des jeunes sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu à Accra du 24 au 26 avril 2000 dans le but d'examiner les difficultés auxquelles sont confrontés un grand nombre d'enfants de notre sous-région, où les guerres continuent de sévir et les conflits tournent aisément à la violence.

Organisé par l'UNICEF et le Gouvernement du Canada, l'atelier nous a permis de développer une position commune sur les grandes questions touchant notre survie, notre protection et notre développement, afin de la présenter à une conférence de haut niveau réunissant des ministres et autres décideurs de la CEDEAO.

Nos discussions ont porté sur les sujets suivants :

- La réalisation de nos droits selon la Convention relative aux droits de l'enfant, leur violation en général et leur violation en période de guerre en particulier;
- La définition de conflit et de guerre, et la protection des enfants touchés par la guerre;
- La réhabilitation et la réintégration des enfants soldats;
- Le rapatriement et la réinstallation des enfants réfugiés et déplacés;
- Les soins pour réparer les dommages physiques et psychologiques causés par la guerre et pour assurer le droit à la vie, à la survie et au développement;
- Les situations particulières que vivent les garçons et les filles;
- La réintégration des enfants dans leurs familles et leurs communautés;
- L'importance primordiale de l'éducation.

**SACHANT** que les enfants et les femmes sont les plus vulnérables et les premières victimes de la guerre et des conflits qui minent la région, retardent le développement et empêchent la réalisation des droits des enfants;

**CONSCIENTS** que la guerre engendre la peur, la violence, la souffrance et l'incertitude, et qu'elle affecte non seulement les pays directement touchés mais aussi les autres pays et surtout les pays voisins, dont la stabilité et la sécurité risquent alors d'être compromises;

**SAISSANT** l'occasion qu'offre cette réunion pour lancer un appel aux Gouvernements des pays de l'Afrique de l'Ouest représentés, ici, par les honorables ministres, et à la communauté internationale réunie à l'occasion de cette importante conférence;

**NOTANT** que l'éducation doit être considérée comme un moyen stratégique d'établir une culture de la paix;

## NOUS FAISONS LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SUIVANTES:

- Que toutes les mesures soient prises pour faire cesser la prolifération et la perpétuation des conflits armés, et ce, au moyen d'actions préventives axées, entre autres, sur la promotion d'une culture de la paix, de la fraternité et de la tolérance chères à notre continent;
- Que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant africain et tous les autres instruments et normes internationales qui protègent les enfants en période de guerre soient ratifiés, mis en application et respectés point par point par les États de l'Afrique de l'Ouest;
- Que des mécanismes spéciaux de surveillance de la mise en œuvre de ces instruments et des mécanismes d'enquête sur les violations des droits soient créés, au niveau national, par chacun des gouvernements en collaboration avec la société civile, et au niveau régional, par la CEDEAO. Que ces mécanismes fassent régulièrement l'objet de rapports;
- Que les États et tous les autres auteurs de violations soient tenus responsables de leurs actes au moyen de mécanismes appropriés et que soient prises à leur encontre des sanctions tenant compte de l'intérêt de l'enfant;
- Que la CEDEAO et tous les intéressés créent un réseau d'organisations d'enfants des pays de la CEDEAO, de façon à reconnaître la nécessité pour les enfants et les jeunes de se réunir, de parler de leurs expériences et de participer à la recherche de solutions communes;
- Que la plus grande priorité soit donnée à la réalisation de notre droit à une éducation de qualité, pour tous, scolaire et non scolaire, et à une formation professionnelle, en tenant compte de l'article 28 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant qui prescrit une éducation primaire obligatoire et gratuite, éducation et formation étant reconnues comme les conditions de base de notre croissance et de notre développement.

## NOUS FAISONS LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES SUIVANTES:

### A. PROTECTION DES ENFANTS

- Assurer la fourniture de services essentiels de qualité à tous les enfants : soins physiques et psychologiques, soins psychosociaux, assistance aux enfants victimes de violence et aux enfants handicapés, etc.
- Encourager la création, à l'intention des enfants touchés par la guerre, de centres de réhabilitation qui dispensent des services d'assistance psychosociale, de soins de santé et de recherche des familles;
- Renforcer la capacité des communautés et des familles à protéger et à prendre soin des enfants;
- Assurer la création des « zones de sécurité » pour les enfants et les femmes pendant la guerre. Ces zones doivent être protégées, les violateurs doivent être traduits en justice.

B. ENFANTS SOLDATS

- Interdire l'utilisation des enfants de moins de 18 ans comme soldats;
- Traduire en justice ceux qui continuent de recruter les enfants comme soldats;
- Assurer que le processus de démobilisation et de réhabilitation des enfants soldats comporte des programmes appropriés d'éducation spéciale en vue de faciliter leur réintégration.

C. RAPATRIEMENT ET RÉHABILITATION

- Tous les États africains, en particulier les pays en guerre, doivent prendre en charge le retour et la réinstallation des réfugiés dans leur pays d'origine et prêter assistance dans ce but aux réfugiés;
- Tous les États doivent créer un contexte se prêtant à la réintégration des réfugiés, dans leurs communautés et leurs familles, en particulier la réintégration des groupes les plus vulnérables comme les orphelins, les enfants soldats, les enfants séparés de leurs familles, par exemple en fournissant des services essentiels aux familles en difficulté.

NOUS SAVONS GRÉ de la priorité donnée aux enfants touchés par la guerre, comme le montre l'adoption de nouveaux instruments et le grand nombre de réunions tenues aux niveaux national, régional et international;

À la lumière de ces progrès et considérant nos recommandations issues de deux jours et demi de travail, nous voudrions vous poser, honorables ministres et représentants de la communauté internationale, quelques questions que vous voudrez bien prendre en considération durant votre rencontre :

- Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour traduire ces engagements en actes réels de promotion et de protection de nos droits?
- Comment comptez-vous appliquer ces mesures?
- Quel soutien la communauté internationale est-elle prête à apporter?
- Quelles ressources (humaines, matérielles et financières) nos États et la communauté internationale sont-ils prêts à mettre à disposition?
- Quel sera le suivi donné à cette importante rencontre, et qui s'occupera du suivi et de la mise en œuvre des recommandations issues de votre travail et du nôtre?

Pour conclure, nous voudrions remercier l'UNICEF, le Gouvernement du Canada et celui du Ghana, ainsi que les enfants et le peuple du Ghana, de nous avoir permis par leur soutien, de venir ici et de partager d'importantes expériences.

Fait à Accra, le 26 avril 2000



# **LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES JOURNALISTES COUVRANT LES ENFANTS DANS LES SITUATIONS DE GUERRE ET DE CONFLIT**

**Adoptées par les Participants à l'Atelier des Journalistes  
sur les Enfants Touchés par la Guerre**

**Organisé par l'UNESCO, tenu à Accra, du 24 au 29 avril 2000**

## **A. DROIT À LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION**

Le droit à la liberté d'expression est un droit fondamental. Tous les droits et devoirs des journalistes en découlent. Le droit du public d'être informé en découle également. Les journalistes couvrant les situations de guerre et de conflit doivent par conséquent considérer le droit du public à une information exacte en tant qu'obligation professionnelle.

Les journalistes doivent considérer qu'ils ont l'obligation de faire connaître les premiers signes précurseurs de situations de conflit potentiel.

Les journalistes doivent s'attacher à couvrir les efforts visant à régler les conflits, à assurer la réhabilitation et la réintégration sociale, sans ignorer les efforts déployés dans le cadre d'initiatives locales.

## **B. ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES JOURNALISTES**

Les journalistes doivent maintenir un degré élevé d'engagement et de professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. En application de ce principe :

1. Les journalistes doivent maintenir leur indépendance par rapport à toutes les actions perpétrées en situation de guerre ou de conflit;
2. Les journalistes doivent constamment veiller à ne pas être utilisés en tant qu'outils de propagande;
3. Les journalistes doivent s'efforcer d'établir des liens avec la société civile et toute autre source crédible afin de parvenir à un degré élevé de confiance mutuelle;
4. Les journalistes couvrant les situations de conflit armé doivent se familiariser adéquatement avec les questions ayant une incidence sur le conflit;
5. Les journalistes doivent, en tout temps, s'efforcer d'exposer par tous les moyens à leur disposition les atrocités commises et leurs auteurs;
6. Les journalistes doivent tout mettre en œuvre pour éviter d'être compromis par des choses telles que des avantages qui pourraient les amener à dévier de l'éthique professionnelle d'usage.

### **C. SENSATIONNALISME**

Compte tenu du caractère imprévisible des conflits armés, les journalistes doivent apporter le plus grand soin au choix des textes, des images et de l'information afin de ne pas aggraver la situation de conflit.

Lorsqu'une information est vraie, mais potentiellement explosive, et que le/la journaliste estime qu'il y va de l'intérêt public, il/elle doit faire preuve de beaucoup de discernement dans la publication de cette information.

### **D. DISCRIMINATION ETHNIQUE**

Les journalistes doivent éviter d'attiser les tensions ethniques, particulièrement chez les enfants.

### **E. PROTECTION DES ENFANTS**

Les journalistes doivent s'efforcer en tout temps de respecter le principe selon lequel dans les situations de conflits violents, les enfants, qu'ils soient combattants ou non combattants, sont des victimes.

L'utilisation des enfants en tant que combattants constitue un abus; les journalistes ne doivent jamais représenter de tels abus sous un éclairage attrayant.

Les journalistes doivent éviter de dépeindre les camps de combat illégaux comme s'il s'agissait de refuges attrayants pour les enfants.

Les images et textes qui glorifient les enfants combattants comme des héros et des héroïnes doivent être évités. Lorsque des images d'enfants combattants doivent être utilisées, les journalistes doivent accompagner ces images de légendes qui dissuadent les enfants de prendre part à la guerre.

Les journalistes doivent, dans toute la mesure du possible, se focaliser davantage sur les enjeux et sur les événements, et moins sur les enfants pris individuellement ou sur leurs expériences.

Lorsqu'ils doivent se focaliser sur les expériences de personnes, les journalistes le feront sans mentionner les noms véritables et sans révéler les identités réelles des enfants, que ce soit dans le texte, les photographies ou les images.

Dans leurs textes, les journalistes doivent substituer le terme « enfant combattant » au terme « enfant soldat », en se basant sur le fait qu'un enfant, par définition, ne peut être entraîné pour devenir un soldat.

Les journalistes ne doivent pas représenter les enfants combattants comme « marqués pour la

vie », car cela pourrait rendre leur réintégration sociale et culturelle plus difficile.

Les journalistes doivent s'efforcer de divulguer l'identité des personnes qui abusent des enfants, dans le but faire en sorte que les criminels soient traduits en justice.

Dans la production des reportages, tous les efforts doivent être déployés pour refléter les points de vue des enfants, notamment les citations directes.

Lorsque cela n'est pas possible, les journalistes doivent chercher d'autres sources, hormis les enfants, comme les leaders d'opinion, les membres de la société civile et les personnes jugeant que la protection de l'identité et de l'intérêt de l'enfant est d'une importance capitale.

Chaque journaliste a le devoir de rectifier toute information qu'il/qu'elle publie au sujet des enfants qui s'avère inexacte.

#### **F. VIE PRIVÉE DES ENFANTS**

Les journalistes sont tenus en tout temps de protéger l'identité des enfants victimes ou auteurs d'actes de violence tels que les crimes sexuels, les meurtres et d'autres actes criminels.

#### **G. DROITS DES JOURNALISTES**

Compte tenu des graves risques auxquels sont exposés les journalistes dans l'exécution de leur travail, les journalistes chargés de couvrir les situations dangereuses se verront accorder par leurs employeurs une assurance de personnes complète.

Un journaliste doit se conformer au droit international et bénéficier de la protection que celui-ci, en particulier les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, prévoit.

Un journaliste ne doit pas être tenu de défendre ou d'exprimer une position contraire à ses convictions.





## **CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

### **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Ghana,  
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Canada,**

J'ai le privilège de présenter, au nom de tous les participants à la Journée de la Société Civile, nos recommandations et contributions, lesquelles, nous l'espérons, seront acceptées et appuyées par vos Gouvernements de haute estime.

Avant de passer à la présentation, toutefois, permettez-moi, Messieurs les Ministres, de transmettre nos salutations et félicitations aux Gouvernements du Ghana et du Canada et de leur exprimer notre sincère appréciation pour avoir organisé la présente Conférence qui nous a réuni autour du sujet très délicat des enfants touchés par la guerre dans notre sous-région.

Toutes les parties présentes à la Journée de la Société Civile espèrent que vos deux gouvernements maintiendront le dialogue si nécessaire et si souhaitable entre le gouvernement et la société civile.

Une fois encore, veuillez accepter nos remerciements et salutations sincères.

### **LA SOCIÉTÉ CIVILE A IDENTIFIÉ LES FACTEURS SUIVANTS COMME ÉTANT CAUSES DE CONFLIT**

- Le fait que les gouvernements n'ont pas la culture du respect des droits de la personne, et par conséquent hésitent à ratifier et à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux sur la protection des droits de la personne en général et des droits de l'enfant en particulier.
- La mauvaise gouvernance, qui se traduit par l'absence d'un système de décentralisation a eu comme résultat une distribution inéquitable des ressources, ce qui à son tour provoque l'exode rural massif, la marginalisation des groupes sociaux donnant ainsi lieu au ressentiment et à l'agression, à une pauvreté et à un appauvrissement accrus ainsi qu'à une aversion sociale vis à vis du système de gouvernement.
- Le phénomène croissant des enfants vivant dans des situations très contraignantes, telles que les enfants de la rue, particulièrement dans les centres urbains des pays africains, a créé, dans le contexte du dénuement économique de ces pays, une situation potentiellement explosive de stigmatisation, de manque d'éducation et d'aliénation familiale, conséquences de l'adoption de politiques et de mesures institutionnelles inappropriées.

- L'absence de législations rigoureuses pour contrôler l'acquisition et l'importation des armes légères et l'application sélective de ces législations ont engendré la prolifération des petites armes ainsi que l'insécurité.
- Le contact dangereux des enfants avec les armes de guerre à travers la production, la distribution, l'utilisation de ces armes de même qu'avec les média électroniques et la presse sans aucun système efficace de supervision en place.

## **LES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER**

### **La Prévention**

- Il est recommandé que les capacités militaires de la sous-région soient renforcées pour s'occuper des enfants touchés par la guerre pendant les conflits, surtout des combattants avec lesquels ces enfants se retrouvent face à face et qui peut-être, sont les seules personnes disponibles pour s'occuper de ces derniers.
- La prévention des conflits doit s'inscrire dans le cadre d'un effort global auquel participent le gouvernement, la société civile et les communautés qui doivent être renforcées pour attaquer le problème à la source.

### **Réhabilitation et Réintégration**

- Les gouvernements et la communauté internationale doivent être encouragés à accorder la priorité à la réhabilitation et à la réintégration des enfants dans les sociétés après guerre en mettant en place et en renforçant les structures sociales indispensables pour les réadapter et les réintégrer dans la société.
- La situation des filles doit être mise en évidence; les structures et programmes nationaux susceptibles de répondre aux besoins de la fille après la guerre, doivent recevoir l'attention nécessaire.

### **Plaidoyer**

- Les gouvernements doivent signer et ratifier eu temps opportun, les conventions et protocoles relatifs aux droits et à la protection de l'enfant, y compris la Déclaration de Rome portant sur la création de la ICC de même que le Protocole Provisoire lié à la Convention sur les Droits de l'Enfant.
- Les gouvernements doivent publier les conventions internationales et régionales sur les droits de l'enfant dans les langues locales et les vulgariser largement chez eux.
- Après sa révision, le Moratoire de la CEDEAO doit être érigé en un accord mandataire afin de trouver une solution au problème de la prolifération des armes légères dans la sous-région.

**Éducation**

- Les gouvernements et la communauté des bailleurs de fonds doivent adopter une approche participative et impliquer les communautés dans tous les aspects de la programmation.
- L'accent doit être mis sur la coordination entre les gouvernements et les bailleurs de fonds quant à l'élaboration des projets afin d'éviter la répétition et le gaspillage des ressources.

Accra, 26 avril, 2000



# ATELIER DES JEUNES SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

À L'hôtel Miklin

Accra, GHANA du 24 au 26 avril 2000

## PROGRAMME

### Le dimanche 23 avril : Arrivée des participants

Le soir : Dîner et exercice d'esprit du corps

Animateur en chef : Nyaradai Gumbonzvanda

### Premier jour : lundi 24 avril 2000

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 7 h 30 - 8 h 15   | Petit déjeuner/Inscription   |
| 8 h 30 - 8 h 40   | Essai de l'équipement d'interprétation   |
| 8 h 40 - 8 h 45   | Méditation   |
| 8 h 45 - 9 h 15   | Discours d'ouverture et de bienvenue<br>Présidente de séance : Fedelia Adomako-Mensah<br>UNICEF – Omar Abdi, représentant<br>Comité national pour l'enfant – Alberta Quratey, présidente<br>Haut-commissariat du Canada – Janet Graham, haut-commissaire<br>Présentation des objectifs et attentes     |
| 10 h 15 - 10 h 45 | Pause  |
| 10 h 45 - 12 h 30 | Introduction aux droits de l'enfant et responsabilités<br>La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la<br>Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant<br><u>Objectif de l'exercice</u> : Sensibilisation sur les droits des enfants et les<br>responsabilités |
| 12 h 30 - 13 h 30 | Déjeuner   |
| 13 h 30 - 14 h 30 | Présentation vidéo suivie d'un débat   |
| 14 h 30 - 15 h 30 | Lien entre les droits de l'enfant et la guerre : Comment la guerre affecte<br>les droits des enfants, c'est-à-dire quels sont les droits violés en situations<br>de guerre et des conflits   |

Objectif de l'exercice : Lier les droits des enfants au concept de la guerre

15 h 30 - 16 h	Pause
16 h - 18 h	Renforcement de la cohésion des groupes et d'expression à travers les jeux
18 h 30 - 19 h 30	Dîner
19 h 30 - 20 h 30	« Un moment de fierté à moi » Chaque participant (aussi bien que les adultes) peut partager un événement de sa vie qui a provoqué une plénitude de fierté en lui/elle <u>Objectif de l'exercice</u> : Efforcer de développer l'amour-propre, un moyen positif de terminer la journée.

**Deuxième jour : mardi 25 avril 2000**

7 h 30 - 8 h 05	Petit déjeuner
8 h 30 - 8 h 40	Animation, petit jeu, etc.
8 h 40 - 9 h 15	Évaluation du premier jour Les participants inscrivent leurs observations de la journée précédente
9 h 15 - 10 h 30	Séance des groupes 1. Définir le concept de guerre/conflit 2. Comment la guerre touche-t-elle les enfants?
10 h 30 - 11 h	Pause
11 h - 11 h 30	Séance plénière : les groupes présentent leurs rapports
11 h 30 - 12 h 30	Séances de groupes Groupe 1 : <u>Protection</u> des enfants en situation de guerre et conflits Qu'est-ce qu'on peut faire au niveau familial, communautaire, gouvernemental et international? Groupe 2 : <u>Enfants soldats</u> : Comment/pourquoi sont-ils devenus combattants et comment peuvent-ils être réintégrés dans la société? Groupe 3 : <u>Rapatriement/Intégration</u> des réfugiés et les personnes déplacées
12 h 30 - 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 - 13 h 45	Animation

13 h 45 - 14 h 45	Reprise des Séances Groupe 1 : <u>Problèmes de santé</u> : Rétablissement des enfants malades et handicapés Groupe 2 : <u>Filles et garçons</u> : Les problèmes particuliers des filles (c'est-à-dire la grossesse précoce, la prostitution, les abus sexuels) Groupe 3 : Réintégration familiale et communautaire de tous les enfants touchés par la guerre.
14 h 45 - 15 h 30	Présentation des rapports de groupes
15 h 30 - 16 h	Pause
16 h - 17 h	Avant-projet de la Résolution pendant la séance plénière
17 h - 17 h 30	Présentation par les enfants réfugiés libériens « Le Club de presse »
17 h 30 - 18 h 30	Libre
18 h 30 - 20 h	Buffet autour de la piscine
20 h - 22 h 30	Soirée culturelle Performances par des enfants ghanéens et libériens

**Troisième Jour : mercredi 26 avril**

7 h - 7 h 45	Petit déjeuner
8 h	Départ pour le Centre international des conférences d'Accra
8 h 30 - 11 h	Cérémonie d'ouverture de la Journée de la société civile
11 h - 13 h	Visite touristique de la ville d'Accra en autobus, achats au marché d'objets d'art
13 h - 14 h	Déjeuner
14 h 15 - 14 h 30	Animation
14 h 30 - 15 h	Évaluation du deuxième jour, écrire dans le registre
15 h - 15 h 30	Séance plénière : Présentation d'avant-projet des résolutions



15 h 30 - 16 h	Discussion de la Résolution en petits groupes
16 h - 16 h 15	Pause
16 h 15 - 16 h 45 et	Reprise des débats en groupes, conclusion de l'adoption de la Résolution du Plan d'action
18 h 30 - 19 h 30	Dîner
19 h 30 - 20 h 30	Suivi des activités et prise de contacts dans la région (réseautage)
20 h 30 - 21 h 30	Évaluation de l'atelier en séance plénière

**Le jeudi 27 avril**

Les représentants des participants qui restent encore à Accra présenteront la Résolution des Jeunes à la cérémonie d'ouverture de la Conférence ministérielle.



**CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**COLLOQUE ET PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE À L'INTENTION DES  
JOURNALISTES**

**Le 24 avril (lundi de Pâques)**

Toute la journée      Accueil des participants à l'aéroport  
20 h                      Dîner au Centre d'hébergement de l'Université

**ATELIER À L'INTENTION DES JOURNALISTES**

**Le mardi 25 avril**      **Inauguration de l'atelier**  
Salle de conférence de l'Organisation de l'unité syndicale africaine

**Séance n° 1**

8 h 30                      Arrivée des participants  
9 h                          Allocution de bienvenue de l'Association des journalistes du Ghana  
Présentation de la présidente (M<sup>me</sup> Mary Grant)  
9 h 10                      M<sup>me</sup> Janet Graham, haut-commissaire du Canada :  
Exposé des objectifs généraux de la Conférence régionale sur les enfants  
touchés par la guerre  
9 h 30                      L'honorable John Mahama, ministre des Communications :  
Discours-programme : Couverture de la situation des enfants touchés par  
la guerre  
9 h 50                      Observations finales de la présidente  
10 h                          Motion de remerciements  
10 h 05                      Pause-café

**Séance n° 2 : Les guerres et les enfants : contexte**

10 h 30                      Bruno Lefèvre, représentant de l'UNESCO : observations liminaires  
Exposé des objectifs de l'atelier destiné aux journalistes dans le contexte de  
la Conférence  
10 h 45                      Présentation du modérateur : M. Kwame Karikari, directeur, Media  
Foundation for West Africa (MFWA)  
Exposé du programme de l'atelier et débat  
11 h                          Exposé n° 1 : La situation en matière de sécurité dans la région de la  
CEDEAO : Quelles menaces? Peut-on prévenir la violence?  
Lcol Simon Diggins, Collège d'état-major  
11 h 20                      Questions et réponses  
11 h 40                      Exposé n° 2 : Les enfants touchés par la guerre : le cas du Libéria  
M. Amos Sawycr, ancien président du Libéria

- 12 h Président du Center for Democratic Empowerment  
12 h 20 Exposé n° 3 : Les enfants touchés par la guerre : la situation au Nigéria d'après la couverture qui en a été faite récemment dans les médias. Peut-on envisager une approche préventive?

**Séance n° 3 : Problèmes et enjeux intervenant dans la couverture de la situation des enfants touchés par la guerre**

Cette séance aura pour but de cerner les types de problèmes auxquels les journalistes font face lorsqu'ils rendent compte de la situation des enfants en temps de guerre et les types de reportages qui entraînent des problèmes pour les ONG et les enfants eux-mêmes.

- 14 h 15 **Séances de travail en groupes destinées aux journalistes et aux ONG**  
Des groupes de travail représentant des horizons divers seront constitués. Ces groupes devront, en analysant des documents choisis : articles, reportages radiodiffusés et séquences vidéo, débattre des types de problèmes rencontrés par les journalistes et leurs lecteurs. Les documents seront remis à l'avance aux participants. Des animateurs se joindront aux groupes de travail afin de diriger le débat.
- 16 h 30 **Compte rendu en séance plénière**  
Groupes de travail 1, 2 et 3
- 17 h 15 **Synthèse** : Questions de déontologie relatives à la couverture des guerres et de la situation des enfants touchés par la guerre

**Séance n° 4 : Dîner/Débat sur les enfants touchés par la guerre**

Débat qui sera axé sur l'élaboration d'un code de déontologie pour les journalistes rendant compte de la situation des enfants touchés par la guerre.

**Le mercredi 26 avril**

**Séance n° 5: Vers un cadre de déontologie applicable à la couverture de la situation des enfants touchés par les conflits**

- 9 h 10 Examen des problèmes dégagés au cours des séances n° 2 et 3, et dont la couverture par la presse a été analysée
- 9 h 30 Élaboration d'un code de déontologie à l'intention des journalistes rendant compte de la situation des enfants touchés par la guerre  
West African Journalists Association (WAJA) : De Conakry à Accra B  
Exposé des conclusions de la Réunion de Conakry  
Débat avec les participants. Élaboration du cadre.

- 11 h Pause-café  
11 h 30 Poursuite du débat. Intervention des experts qui discuteront des recommandations.  
12 h 20 Observations finales et clôture de la séance

**Séance n° 6 : Présentation du programme de la conférence**

Séance ouverte à tous les journalistes établis à Accra

- 14 h Présentation de la Conférence  
14 h 10 Objectifs de la Conférence  
14 h 25 Participants de la Conférence  
14 h 40 Présentation des documents  
- Documents principaux  
- Projet de déclaration  
15 h Programme détaillé de la Conférence  
Questions et réponses  
15 h 20 Présentation des services offerts aux journalistes durant la Conférence :  
points de presse, centre de presse, installations de transmission  
15 h 30 Questions et réponses  
20 h **Émission télévisée à l'échelle nationale sur les enfants touchés par la guerre (en direct)**  
**Centre international de conférences (Accra)**  
Présentation de documents vidéo sur les enfants touchés par la guerre et débat entre les invités  
22 h Bar ouvert et goûter pour les participants

**CONFÉRENCE**

**Le jeudi 27 avril**

Conférence ministérielle sur les enfants touchés par la guerre  
Centre international de conférences (Accra)

- 9 h Cérémonie plénière d'ouverture  
10 h Groupe d'experts sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest  
15 h 30 - 16 h Exposés des journalistes sur les ateliers ministériels  
16 h 10 Séance à l'intention des journalistes : La Déclaration et le Plan d'action :  
Point de vue des médias : Recommandations aux délégués officiels  
18 h - 18 h 30 Exposés des journalistes sur les ateliers ministériels

**Le vendredi 28 avril** Conférence ministérielle sur les enfants touchés par la guerre

- 10 h                    Cadre de déontologie applicable à la couverture de la situation des enfants touchés par la guerre
- 15 h                    Séance plénière de clôture : Adoption de la Déclaration et cérémonie de signature  
Mot de la fin par l'hon. Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana, et l'hon. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada

**ATELIER**

**Le samedi 29 avril : Bilan de la conférence**

**Séance n° 7 : Compte rendu**

- 9 h 10                    Exposé de l'animateur sur les activités de la journée précédente
- 9 h 30                    Évaluation individuelle (tableaux-papier/cartes)
- 11 h                      Résumé/Précisions et débat



**CONFÉRENCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**  
**SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**  
**JOURNÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**26 AVRIL 2000**  
**ACCRA (GHANA)**

**Mercredi 26 avril**

8 h 20

**INSCRIPTION**

Bureau de Réception, Centre International de Conférences

**PLÉNIÈRE**

Salle du Comité n° 1, Centre International de Conférences

9 h

Cérémonie d'ouverture

Animateur : M<sup>me</sup> le haut-commissaire du Canada, Janet Graham

Président : M. Ken Agyemang-Attafuah, chef de gestion, Commissariat aux droits de l'homme et à la justice administrative

Conférencière invitée : M<sup>me</sup> Myrtle Gibson, Libéria

Conférencier invité : M. Napoleon Abdulai, membre de la Commission nationale sur le désarmement, la réhabilitation et la réintégration

**Invitée d'honneur : M<sup>me</sup> Nana Konadu Agyeman Rawlings (épouse du Président)**

10 h 30

Pause Café

11 h

**TENUE EN PARALLÈLE DE QUATRE ATELIERS**

**1 : PRÉVENTION**

Salle n° 2, Centre International de Conférences

Animatrice : M<sup>me</sup> Margaret K. Y. Agama  
Centre for Conflict Resolution (Ghana)

Conférencier : M. Clement Nwankwo, Directeur  
Constitutional Rights Project (Nigeria)

Rapporteur : M. Ibrahim Diouf, secrétaire général, Défense des enfants-international, Dakar (Sénégal)

**2 : RÉHABILITATION ET RÉINTÉGRATION**

Salle du Comité n° 1, Centre International de Conférences

Animateur : M. Sam Doe, directeur exécutif  
Réseau de consolidation de la paix de l'Afrique de l'Ouest



(WANEP)

Conférencière : Dr. Sam Nutt, directeur exécutif  
Warchild Canada  
*"Le chemin vers la paix: le rôle des enfants"*  
Rapporteure : M<sup>me</sup> Kinda Tene  
Aide à l'enfance Canada, Burkina Faso

### 3 : DÉFENSE DES DROITS

Salle n° 1, Centre International de Conférences

Animatrice : M<sup>me</sup> Lydia Nkansah, Commissariat des droits de l'homme  
et de la justice administrative  
Conférencière : M<sup>me</sup> Gladys Boateng  
Amicale des ex-députés du Ghana (GAFFOMP)  
*"Les conventions reliées à la protection et aux droits des  
enfants"*  
Rapporteur: M. Nii Adjei Larbey  
Amicale des ex-députés du Ghana (GAFFOMP)

### 4 : ÉDUCATION

Salle n° 3, Centre International de Conférences

Animateur : M. Amadou Bocoum, Coordonnateur National  
PLAN International Sierra Leone  
Conférencier : M. Alan Pearson  
Institut international des enfants (Canada)  
*"Après la guerre: la mobilisation des communautés pour le  
soutien des enfants"*  
Rapporteure : M<sup>me</sup> Beatrice Duncan, Consultante  
Gender and Child Consultants

12 h Déjeuner

13 h **REPRISE DES ATELIERS**

14 h 30 Pause Café

15 h - 15 h 45 **PLÉNIÈRE - PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS PAR LES  
RAPPORTEURS**

Salle du Comité n° 1, Centre International de Conférences

Rapport de l'atelier sur la prévention  
Rapport de l'atelier sur la réhabilitation et la réintégration  
Rapport de l'atelier sur la défense des droits

Rapport de l'atelier sur l'éducation

- 15 h 45 - 16 h 15 **PENSÉES DE M. OLARA OTUNNU, REPRÉSENTANT SPÉCIAL  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES POUR LES  
ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS**
- 16 h 15 - 16 h 30 **MOT DE LA FIN DU PRÉSIDENT**
- 16 h 30 - 18 h Atelier de travail pour préparer le rapport de la conférence aux  
co-présidents, l'honorable ministre Axworthy et l'honorable ministre  
Gbeho

Jedi 27 avril

- 9 h **LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE COMMENCE**  
Salle du Comité n° 1, Centre International de Conférences
- 18 h **RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX CO-PRÉSIDENTS,  
MINISTRE GBEHO ET MINISTRE AXWORTHY**

Vendredi 28 avril

- 8 h 15 **PRÉSENTATION SUR LA RATIFICATION DE LA  
JURISPRUDENCE DE LA COUR INTERNATIONALE DE  
JUSTICE**
- 10 h **ATELIER DE TRAVAIL DES JOURNALISTES : DISCUSSION  
SUR LE CODE DE CONDUITE POUR LE REPORTAGE SUR LES  
ENFANTS AFFECTÉS PAR LA GUERRE**  
Salle du Comité n° 1, Centre International de Conférences



**CONFÉRENCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST SUR  
LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**

Les 27 et 28 avril 2000

Centre de conférences international  
Accra, Ghana

**PREMIER JOUR : LE JEUDI 27 AVRIL**

9 h           Inscription et arrivée des invités

10 h - 11 h   **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**  
Hall principal

Président : L'hon. James Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana  
L'hon. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada  
L'ambassadeur Lansana Kouyaté, secrétaire exécutif de la CEDEAO  
Déclaration des représentants des jeunes  
**Discours-programme :**  
S. E. le capitaine d'aviation Jerry John Rawlings, président de la République du Ghana

11 h           Pause café/chocolat

11 h 30 - 13 h **PLÉNIÈRE : LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE  
DE L'OUEST : L'ÉTENDUE DU PROBLÈME**  
Committee-Hall }

**Coprésidents :** Le ministre James Victor Gbeho et le ministre Lloyd Axworthy

**Aperçu de la stratégie :**

M. Olara Otunnu, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies  
pour les enfants dans les conflits armés  
*Les enfants touchés par les conflits armés*

**Groupe d'experts :**

M. Nigel Fisher, directeur régional de l'UNICEF, Asie du Sud  
*Les dirigeants et les enfants touchés par la guerre : Responsabilités et  
engagement*  
M<sup>me</sup> Ndioro Ndiare, Organisation internationale pour les migrations, Genève  
*Les problèmes des migrations et des enfants touchés par la guerre*  
M. Amos Sawyerr, ancien président du Libéria et président du Centre for

Democ  
ratic  
Empo  
werme  
nt

*Le cas des enfants touchés par la guerre au Libéria*

**Observations :** M. Yasuaki Nogawa, directeur général adjoint, Moyen-Orient et Afrique, ministère des Affaires étrangères du Japon

**13 h - 14 h 30 DÉJEUNER** Premier étage du Centre de conférences

**14 h 30 - 16 h 30 TENUE EN PARALLÈLE DE TROIS ATELIERS**

- 1 **Le rôle des militaires dans la protection des enfants**
- 2 **Réhabilitation : Restauration de la santé des enfants touchés par la guerre**
- 3 **Mise en œuvre de normes pour protéger les enfants touchés par la guerre : à l'échelle nationale, régionale et internationale**

**1. LE RÔLE DES MILITAIRES DANS LA PROTECTION DES ENFANTS**

Salle de réunion 1

**Président :** S.E. Charles Providence Gomis, ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire

**Rapporteur:** Col. F. Abóagye, ministre de la Défense du Ghana

**Conférencier :** Général Arnold Quainoo, Centre pour la résolution des conflits (Ghana)  
*Les militaires et la formation aux droits des enfants - Le modèle ghanéen*

**Conférencière :** M<sup>me</sup> Una McCauley, conseillère régionale, Les enfants dans les conflits armés,  
Radda Barnen, Côte d'Ivoire

*Modules de formation aux droits de l'enfant, à l'intention des militaires se trouvant en Afrique de l'Ouest*

**Participante à la discussion :** M<sup>me</sup> Bituin Gonzales, conseillère à l'ONU, Protection des enfants en Sierra Leone

Discussion

Récapitulation du rapporteur

**2. RÉHABILITATION : RESTAURATION DE LA SANTÉ DES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**

Salle de réunion 2

**Président :** S.E. Sama Banya, ministre des Affaires étrangères de la Sierra Leone

**Rapporteur:** M. Sam Doe, Réseau de consolidation de la paix de l'Afrique de l'Ouest (Ghana)

**Conférencière :** M<sup>me</sup> Marietou Faye, Coordinatrice nationale, Handicap international, Sénégal

*Réadaptation physique des enfants touchés par la guerre au Sénégal.*

**Conférencier :** M. Omar Abdi, représentant de l'UNICEF (Ghana)

*Le défi de la réhabilitation des enfants soldats en Afrique de l'Ouest*

**Participante à la discussion :** Fédération des femmes africaines et de l'éducation (FAWE), (Sierra Leone)

*Restaurer la santé des filles touchées par la guerre*

Discussion

Récapitulation du rapporteur

**3. MISE EN ŒUVRE DE NORMES POUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE : À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE**  
Salle de réunion 3

Président : S. E. M<sup>me</sup> Shirley Y. Gbujama, ministre des affaires sociales

Rapporteur: M<sup>me</sup> Funmi Olofinakin, Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés

Conférencière : M<sup>me</sup> Estelle Appiah, procureure principale de l'État, ministère de la Justice  
(Ghana)

*Une législation nationale complète sur les enfants - Le modèle ghanéen*

Conférencier : M. Nana K.A. Busia, avocat en droits de l'homme auprès d'International Alert (Gambie)

*Les enfants touchés par la guerre et la Charte africaine*

Participant à la discussion : M. Ibrahim Diouf, Défense des enfants-international (Sénégal)

*Normes internationales et enfants touchés par la guerre*

Participant à la discussion : M<sup>me</sup> Erin Mooney, Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays: *Les principes directeurs concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays*  
Discussion

Récapitulation du rapporteur

16 h 30                      Pause café/chocolat

17 h - 19 h    **TENUÉ EN PARALLÈLE DE TROIS ATELIERS**

4            **Désarmement et démobilisation des enfants soldats en Afrique de l'Ouest**

5            **Réintégration : préparer le terrain pour une réintégration réussie des enfants soldats dans la communauté**

6            **La Cour pénale internationale et la ratification en Afrique occidentale**

**4. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Salle de réunion 1

Président : S. E. Soumailou Boubéye Maiga, ministre de la Défense du Mali

Rapporteur: M<sup>me</sup> Mariam Djibrilla Maiga, présidente du Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale (Mali)

Conférencier : M. Mark Malan, Institut d'études de sécurité (Afrique du Sud)  
*Le phénomène des enfants soldats en Afrique de l'Ouest*

Conférencier : M. Kai Kai, Commission nationale du désarmement, de la démobilisation  
et de la réintégration (Sierra Leone)  
*Désarmement et démobilisation des enfants soldats : mettre au point des  
interventions adaptées*

Participant à la discussion : Major-Général (rtd) Ishola Williams, président, Groupe de  
recherche africain sur la paix et la stratégie (Nigéria)  
*Sur le terrain : l'ECOMOG en Sierra Leone*

Discussion

Récapitulation du rapporteur

## 5. RÉINTÉGRATION : PRÉPARER LE TERRAIN POUR UNE RÉINTÉGRATION RÉUSSIE DES ENFANTS SOLDATS DANS LA COMMUNAUTÉ

Salle de réunion 2

Président : S. E. M. François Massaquoi, ministre de la Jeunesse et des Sports du  
Libéria

Rapporteur: Alice Kipre, Action Secours Afrique, Côte d'Ivoire

Conférencière : M<sup>me</sup> Leila Gupta, Éthiopie  
*Éducation rapide des enfants touchés par la guerre en Sierra Leone*

Conférencier : M. Bjorn Hagan, Redd Barna, (Ouganda)  
*Efforts déployés pour libérer et réintégrer les filles touchées par la guerre  
en Afrique de l'Est*

Participant à la discussion : M<sup>me</sup> Theo Sowa, consultante, New York

Participant à la discussion : M. Anthony Hubbard, ministre associé du Bien-être social  
(Libéria)

Discussion

Récapitulation du rapporteur

## 6. LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE ET LA RATIFICATION EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Salle de réunion 3

Président : S. E. Kolawole A. Idji, ministre des Affaires étrangères du Bénin

Rapporteur: M. William Pace, responsable, Coalition for an International Criminal  
Court, New York

Conférencière : M<sup>me</sup> Valérie Oosterveld, Section des droits de la personne et du  
droit humanitaire, ministère des Affaires étrangères (Canada)  
*La CPI et les enfants touchés par la guerre*

Conférencier : M. Mame Ibrahima Toukara, Organisation nationale des droits de  
l'homme (Sénégal)

*La CPI et l'Afrique de l'Ouest*

Participante à la discussion : M<sup>me</sup> Isabelle Daost, Croix-Rouge (Côte d'Ivoire)

Discussion

Récapitulation du rapporteur

**18 h 30 - 20 h**            **RÉCEPTION**            **Foyer principal du Centre de conférences**

**19 h 30**                    **RÉUNION DU COMITÉ DE RÉDACTION**  
Salle de réunion 3

Coprésident : M. Annan Cato, directeur principal, ministère des Affaires étrangères,  
Accra

Coprésident : M. Marc Perron, envoyé spécial du ministre des Affaires étrangères,  
Ottawa

Examen de l'ébauche de la Déclaration et de l'ébauche du Plan d'action

**DEUXIÈME JOUR : LE VENDREDI 28 AVRIL**

**9 h - 11 h**                    **ATELIER MINISTÉRIEL EN SÉANCE PRIVÉE**  
**VERS UNE APPROCHE RÉGIONALE : TIRER PARTI DU**  
**MORATOIRE DE LA CEDEAO ET DES AUTRES INITIATIVES**  
**PRÉVENTIVES DE PROXIMITÉ**  
Salle de réunion 1

Président : L'hon. James Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana

Rapporteur: M. Ivor Fung, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le  
désarmement (Togo)

Conférencier : L'ambassadeur Lansana Kouyaté, secrétaire exécutif de la CEDEAO

Conférencier : M. Olara Otunnu, représentant spécial du Secrétaire général des Nations  
Unies pour les enfants dans les conflits armés

Mot de la fin : Récapitulation du rapporteur

**11 h - 12 h**                    **RAPPORT DU COMITÉ DE RÉDACTION**  
Salle de réunion 1

Président : L'hon. James Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères (Ghana)

Rapport : M. Annan Cato, directeur principal, ministère des Affaires étrangères,  
Accra

M. Marc Perron, envoyé spécial du ministre des Affaires étrangères,  
Ottawa

Discussion sur le Rapport



**12 h 30 - 14 h**            **DÉJEUNER POUR LES CHEFS DE DÉLÉGATION**  
Salle de réunion 2

**12 h 30 - 14 h**            **DÉJEUNER POUR LES AUTRES DÉLÉGUÉS OFFICIELS**  
Foyer, premier étage du Centre de conférences

**14 h 30**                    **REPRISE DE LA PLÉNIÈRE**  
Salle de réunion Hall 1

Président :    L'hon. James Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana  
Présentation du texte final de la Déclaration et du Plan d'action

**15 h**                    **MOT DE LA FIN**

L'ambassadeur Lansana Kouyaté, secrétaire exécutif de la CEDEAO  
L'hon. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada  
L'hon. James Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana

**ADOPTION DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN D'ACTION**  
**CÉRÉMONIE DE SIGNATURE**

**16 h**                    **CONFÉRENCE DE PRESSE**  
Salle de la presse, deuxième étage, Centre de conférences

L'ambassadeur Lansana Kouyaté, secrétaire exécutif de la CEDEAO  
L'hon. Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada  
L'hon. James Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana



**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA**  
**S.E. LE CAPT. JERRY JOHN RAWLINGS**

**À L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA  
GUERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, CENTRE INTERNATIONAL DE  
CONFÉRENCE D'ACCRA**

**Le 27 avril 2000**

**Honorables président et coprésidents,  
Distingués ministres des pays participants,  
Votre Excellence, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les  
conflits armés,  
Membres du Conseil d'État,  
Honorables ministres d'État et membres du Parlement,  
Membres du corps diplomatique,  
Niimeï, Naameï, Nananom,  
Représentants de la jeunesse,  
Mesdames et messieurs,**

C'est un honneur pour moi d'accueillir cette éminente assemblée à Accra où elle délibérera avec les représentants du gouvernement, des forces armées, des organisations non gouvernementales, de la société civile et des médias du Ghana de l'un des sujets les plus importants auxquels soient confrontés tous nos pays au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle; à savoir : l'avenir de notre richesse la plus précieuse, nos enfants.

Je souhaite très chaleureusement la bienvenue au ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable Lloyd Axworthy, coprésident de cette Conférence, dont le dévouement et l'engagement personnels ont beaucoup contribué à notre réunion ici, aujourd'hui. Le gouvernement du Ghana souhaite exprimer sa profonde reconnaissance au Canada pour la solidarité dont il fait preuve à l'égard des enfants touchés par la guerre dans notre sous-région et pour le soutien, le leadership et les ressources qu'il a fournis pour la Conférence.

Nous savons à quel point le Canada a fait de la sécurité humaine un principe cardinal de sa politique étrangère. C'est un principe auquel nous sommes également très attachés, comme le démontrent les efforts constants que mon gouvernement investit dans la recherche de la paix et de la sécurité dans notre sous-région. Nous nous réjouissons donc de l'attachement du Canada à cet idéal et nous sommes heureux de continuer de collaborer avec lui à la réalisation de nos objectifs communs.

Mesdames et messieurs,

Malheureusement, nous sommes réunis ici, aujourd'hui, non pas pour nous féliciter de ce que nous avons fait jusqu'ici pour offrir à nos enfants un avenir où ils seront plus en sécurité, en meilleure santé et plus éduqués, mais pour attirer l'attention nationale et internationale sur le sort

de nos enfants dont la vie est dévastée par la guerre, par des conflits que certains d'entre nous déclenchent et mènent avec des visées politiques ou matérielles.

Malheureusement, aussi, ce sont nos femmes et nos enfants innocents qui paient le plus lourd tribut dans ces conflits fratricides. Des vies et des membres ont été littéralement arrachés et des avenir, détruits par des conflits inutiles et brutaux qui ont ravagé ou ravagent notre continent. La Sierra Leone, le Liberia, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi, l'Angola, le Congo-Brazzaville, l'Éthiopie et l'Éritrea – la liste est longue et tragique.

Le plus grave dans ces tragédies, c'est que nos enfants, qui devraient être notre fierté et notre espoir en un avenir plus stable et plus prospère, sont privés par la guerre des joies qui accompagnent une enfance vécue dans un environnement sûr et aimant et de la possibilité d'utiliser l'énergie et l'exubérance de leur jeunesse dans des entreprises positives et créatrices qui les prépareraient à contribuer par la suite à nos collectivités et à nos nations.

Nos enfants sont non seulement victimes des atrocités commises durant les guerres mais, et c'est plus horrible encore, ils en sont les combattants, conscrits de force dans des armées rebelles ou nationales, drogués, victimes de sévices sexuels et dressés pour tuer avec les armes de petit calibre et les armes légères qui inondent notre continent. Pire encore est le lien entre les conflits et la maladie mortelle, le VIH/SIDA, qui se propage très rapidement dans des situations comme les guerres où tout le tissu social est détruit.

Cette Conférence intervient donc à moment opportun et elle est nécessaire pour que nous, chefs d'État ou de gouvernement, au service de nos populations, et membres de la société civile, nous nous mobilisions et adressions un message vigoureux à la communauté internationale afin de lui dire que nous sommes déterminés, en tant que sous-région, à mettre fin à cette folie.

Mesdames et messieurs,

Il n'y a pas si longtemps, notre organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), a élargi son mandat au-delà de la coopération économique afin de s'occuper de questions relatives aux conflits et à la sécurité par des opérations militaires et des négociations visant à rétablir la paix dans certains de nos pays membres. Le coût humain et matériel du maintien de la paix a été élevé. Même si la situation en Afrique de l'Ouest s'est bien améliorée, les conflits des dix dernières années ont laissé de profondes cicatrices que nous ne saurions ignorer.

Nous avons vu, personnellement ou sur nos écrans de télévision, les horreurs que les femmes et les enfants endurent pendant les conflits. Beaucoup de nos enfants périssent en période de guerre, tués sur les lignes de front dans des opérations militaires ou emportés par les maladies ou la famine qui caractérisent ces situations. Bon nombre de ceux qui survivent sont tellement traumatisés et tellement marqués physiquement et psychologiquement qu'ils ne peuvent devenir des adultes responsables qui devraient se préparer à prendre notre relève et à guider notre peuple dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Les enfants soldats sont rarement à blâmer pour les crimes qu'ils sont forcés à commettre. L'utilisation cynique et calculée de drogues, le recours à la peur et à l'intimidation pour transformer des enfants innocents en d'impitoyables machines à tuer sont déjà horribles, mais il faut savoir qu'au-delà, nous devons les aider à surmonter les traumatismes qu'ils ont vécus et trouver des moyens de les réinsérer dans la société. Pour cela, nous devons nous tourner vers nos traditions, vers nos cultures qui reposent sur la famille, la religion et la communauté et nous efforcer d'employer tous les moyens à notre disposition pour sauver ces vies précieuses.

Nous ne pouvons commencer à calculer ce que les conflits qui ont fait ou qui font rage dans certains de nos pays coûtent à notre sous-région sur le plan humain et matériel. Il nous incombe à tous d'unir nos efforts, en tant qu'États membres de la CEDEAO et en tant que représentants de la société civile, pour tourner la page de ce chapitre sordide de notre histoire. Nous devons agir maintenant pour que l'Afrique de l'Ouest et ses peuples connaissent un avenir où la coopération, l'intégration et le développement régionaux soient des objectifs réels et réalisables et où nos enfants brandissent des livres et pas des armes de guerre.

Pour cela, nous devons tout d'abord nous engager à agir pour prévenir les conflits. La Conférence offre à notre organisation sous-régionale la tribune nécessaire pour le faire. Je crois savoir que cette assemblée se penchera principalement sur le problème des enfants touchés par la guerre et sur son ampleur, sur l'application de normes déjà établies par la communauté internationale pour assurer la protection des enfants, et sur les difficultés que pose le processus de démobilisation, de réadaptation et de réintégration de ces enfants.

Nous devons définir un plan d'action pratique afin de progresser vers notre objectif, qui est de protéger les enfants de cette sous-région et de leur assurer un avenir. Je suis convaincu que nous aurons le courage, en tant que dirigeants, de nous engager à prendre des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs. J'aimerais, en l'occurrence, proposer de prendre ici des mesures dans quelques domaines en particulier.

En tant que représentants d'États membres de la CEDEAO qui ont vu leur part de conflits, nous pouvons nous engager, collectivement, à être parmi les premiers à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, à faire passer de 15 à 18 ans l'âge minimal de recrutement et de participation à un combat justifiable.

En formant une masse critique en faveur de la ratification, nous pouvons, en fait, montrer l'exemple au reste du monde et contribuer à la dynamique mondiale nécessaire à cet instrument important. En faisant bloc, nous pouvons également ajouter notre poids à la ratification du Statut de la Cour criminelle internationale, qui sera habilitée à juger ceux qui commettent des crimes en utilisant des enfants soldats.

Ensuite, nous pouvons incorporer dans le mécanisme de la CEDEAO pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que le maintien de la paix et la sécurité, une unité qui se consacrera à la protection des enfants touchés par la guerre. Nous pouvons également nous engager à mieux appliquer le moratoire de la CEDEAO sur les armes de petit calibre.

Nous pouvons nous engager fermement à faire tout notre possible pour aider les enfants de la Sierra Leone et du Liberia à surmonter les horreurs de ces guerres. À cet égard, nous pouvons appuyer ensemble l'idée d'appeler toutes les parties aux conflits en cours en Afrique de l'Ouest à observer une semaine de trêve afin de permettre à la communauté internationale d'apporter des secours et des vaccins aux enfants touchés par ces conflits. Cette initiative, qui commence en Afrique de l'Ouest, devrait viser à devenir une campagne mondiale.

Enfin, nous pouvons garantir que la protection des enfants fera partie intégrante des opérations de maintien de la paix de la CEDEAO et de l'ONU en formant le personnel, tant militaire que civil, de ces opérations sur le terrain aux droits et à la protection des femmes et des enfants.

Pour notre part, au Ghana, étant donné notre grande expérience des opérations internationales de maintien de la paix, qui remonte au Congo au début des années 1960, nous sommes décidés à faire du Centre international de formation aux opérations de maintien de la paix de Kofi Annan un centre d'excellence en Afrique pour la formation du personnel dans ce domaine qui revêt une importance cruciale. Nous demandons leur appui au gouvernement du Canada et aux autres donateurs intéressés afin de concrétiser cet engagement.

Nous fêterons bientôt les 25 ans de la CEDEAO au cours d'un sommet qui se tiendra à Abuja, au Nigéria, au mois de mai. Il ne saurait y avoir de plus beau tribut à notre organisation sous-régionale à ce carrefour de l'histoire que de confier à l'Afrique de l'Ouest la mission de nous guider dans la protection et la réadaptation des enfants touchés par la guerre. Pour remplir cette mission, nous comptons sur le soutien de tous les États membres, ainsi que sur celui de tous les secteurs de la société civile, c'est-à-dire sur les organisations non gouvernementales, sur les médias, sur les communautés religieuses, sur nos autorités traditionnelles et sur nos citoyens eux-mêmes.

Pour ma part, je m'engage à défendre cet objectif au sommet d'Abuja. Promettons tous d'obtenir des résultats tangibles, utiles et pratiques au cours de cette Conférence. Ce faisant, nous aiderons non seulement les sociétés qui émergent de conflits, mais aussi ceux d'entre nous qui connaissent une paix et une stabilité relatives, car nos pays ne pourront progresser vers l'intégration économique et la prospérité pour tous tant que tous nos enfants ne vivront pas en paix.

Qu'avec l'aide de Dieu, vos délibérations soient fructueuses.

Je vous remercie de votre attention.



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE NANA KONADU AGYEMAN RAWLINGS**  
**PREMIÈRE DAME DU GHANA**

**À LA CONFÉRENCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**

**26 avril 2000**

**Monsieur le président,  
Honorables membres du conseil d'État,  
Honorables ministres d'État et députés,  
Vos excellences membres du corps diplomatique,  
Nananom, Niimeci, Naamei,  
Représentants d'organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest et dans d'autres  
régions du monde,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs,**

Je suis heureuse de me joindre à vous dans le cadre de cette conférence, afin de vous faire part de mes réflexions sur l'importante question des « enfants touchés par la guerre ». Cette question a en effet de très graves conséquences pour l'avenir de l'Afrique de l'Ouest et, partant, de tout le continent ouest-africain.

Monsieur le président,

Je crois que le temps est venu pour nous, Africains, de nous pencher plus sérieusement sur les enjeux fondamentaux, c'est-à-dire les enjeux de l'après-Guerre froide.

Durant la Guerre froide, les conflits internes en Afrique de l'Ouest étaient tout simplement occultés par la logique de la rivalité idéologique entre l'Est et l'Ouest sur le plan politique.

Durant la période qui a suivi la guerre froide, les conflits internes longtemps refoulés ont peu à peu étendu leurs tentacules bien au-delà des zones de turbulence des conflits inter-étatiques.

Nous vivons maintenant des temps terrifiants, alors que presque tous les aspects de notre développement sont minés par des conflits internes.

Nous sommes tous exposés à une telle situation.

Monsieur le président,



Nous assistons avec désespoir aux guerres civiles qui ont fait rage au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Rwanda, au Burundi, en Angola, en Somalie, en Éthiopie, en Érythrée et en République démocratique du Congo. Malheureusement, ces guerres n'ont jamais réussi à pénétrer réellement la conscience de la communauté internationale.

Nous sommes encouragés par l'intérêt et l'engagement manifestés par le Canada afin de contribuer à résoudre cette situation, et je nourris l'espoir que d'autres puissances économiques mondiales se joindront à cette quête de la paix en Afrique.

En janvier dernier, à la résidence du président, le ministre canadien des Affaires étrangères et Son Excellence le président se sont engagés à mobiliser leurs efforts en vue de protéger les enfants.

Monsieur le président,

Le Ghana et le Canada conviennent que les souffrances des enfants touchés par la guerre constituent l'un des plus inquiétants problèmes liés à la sécurité humaine que connaît le monde actuel.

L'utilisation cynique des enfants comme combattants et comme objectifs a des conséquences dévastatrices. Depuis le milieu des années 1980, des millions d'enfants ont été assassinés, rendus infirmes ou orphelins, déplacés, ou ont subi des traumatismes à la suite de leur enlèvement, de leur détention, de viols et pour avoir assisté au meurtre brutal de membres de leur famille. Selon les statistiques, des centaines de milliers de filles et de garçons dans le monde entier servent dans des forces armées et dans des factions rebelles.

Monsieur le président,

Les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et des organisations ont joué un rôle prépondérant sur le plan international afin d'amener une réflexion sur les origines et les conséquences des conflits, et ont discuté de remèdes possibles.

L'objectif à atteindre devrait être la prévention des conflits et, prioritairement, la prévention de la participation d'enfants aux conflits.

Pour réussir, la solution envisagée doit tenir compte des caractéristiques de la région, notamment de l'extrême pauvreté, de la corruption grandissante, des obstacles au commerce et au développement, et de l'absence de ressources fondamentales telles que l'éducation, une alimentation saine et le logement. Les principes de bon gouvernement et de leadership efficace constituent également des critères déterminants lorsque nous discutons des moyens de prévenir les conflits.

La Conférence ministérielle de l'Afrique de l'Ouest sur les enfants touchés par la guerre, qui se tiendra demain et vendredi, comptera au nombre des initiatives axées sur la CEDEAO qui favorisent une coopération régionale plus efficace sur des questions de paix et de sécurité. Il ne fait aucun doute que la coordination unifiée de la CEDEAO est essentielle à la paix, à la stabilité et à la sécurité humaine.

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, malgré des progrès phénoménaux enregistrés dans tous les pays sur les plans de la qualité de vie et de la longévité, le bien-être, le respect des droits et la protection des enfants touchés par la guerre sont de plus en plus menacés. De plus, les populations sont exposées à de nouvelles menaces, inexistantes il y a dix ans.

Dans certaines zones de conflit isolées, les enfants risquent davantage de mourir atteints d'une balle de mitrailleuse que de causes traditionnelles telles que la malaria, la tuberculose et la rougeole.

Des activités sont menées à l'échelle mondiale en vue de résoudre ce problème et de favoriser le désarmement, la réhabilitation et la réintégration des enfants touchés par la guerre. De plus, des efforts sont en cours pour mettre en place l'infrastructure judiciaire et institutionnelle nécessaires pour que les processus de réhabilitation et de réintégration soient réalisés avec la plus haute efficacité.

Distingués invités,  
Mesdames et messieurs,

Nous avons assisté à la prolifération des armes légères dans la région, nous avons entendu les atrocités qui y ont été commises, et nous avons pris conscience que la vie de civils innocents était menacée. Et nous avons vu cela avec répugnance.

Mais nous ne disposions pas de mandat d'intervention ou de plan d'action, alors nous nous sommes dit : « Cette situation ne durera pas. C'est odieux, avons-nous clamé, que des chefs de guerre recrutent des soldats de huit ans, puis nous nous sommes rassurés en disant que cela n'arriverait pas ici. Et puis, qui d'autre qu'un sauvage pourrait droguer un enfant et s'avilir au point de promettre le paradis à un enfant s'il se faisait tuer durant un conflit. Pourtant, comme nous le savons tous, ces atrocités sont bel et bien réelles, et nous ne pouvons plus nous satisfaire de l'instabilité, de l'intolérance et du mépris des droits de la personne, et particulièrement ceux des enfants.

Chacun des États membres de la CEDEAO a un rôle à jouer afin d'assurer la paix durable dans la région. Afin de mettre fin au cycle perpétuel de bouleversements puis de reconstruction dans la région, nous devons tisser des liens politiques et économiques avec nos voisins.

Le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de sécurité a été paraphé par tous les États membres de la CEDEAO lors

du Sommet de Lomé, le 10 décembre 1999. Il s'agit là d'un pas de géant dans la bonne direction. L'accord conclu entre les chefs d'États des pays membres de la CEDEAO en vue d'appuyer un mécanisme d'alerte rapide témoigne d'une volonté politique suffisante pour traduire les engagements établis en mesures concrètes.

Toutefois, il y a loin entre cette noble initiative de haut niveau et les souffrances d'un enfant à qui on ordonne de tuer des gens de sa propre race et de piller des maisons dans un territoire qu'il connaît.

Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs,

Pour arriver à faire respecter les droits des enfants, nous devons d'abord sensibiliser les populations. Par ailleurs, il faut, à l'image du Ghana et d'autres pays, créer une structure législative pour les faire appliquer. Encore une fois, nous assistons à un virage : l'action menée à l'échelle non gouvernementale locale se déplaçant désormais au niveau national et gouvernemental.

Monsieur le président,  
Distingués invités,

De par leur nature, les conflits touchent plusieurs niveaux; pour les résoudre, on doit donc recourir à des solutions à plusieurs niveaux. La notion selon laquelle les conflits doivent être résolus uniquement par des initiatives de gouvernement à gouvernement est tout simplement erronée.

Les solutions à nos conflits devront provenir non seulement de nos gouvernements et organisations internationales, mais également des ONG et des associations travaillant sur le terrain ou locales.

Les prêtres, gardiens de troupeaux, personnes âgées, femmes et enfants des villages les plus éloignés ont également leur histoire à raconter sur les conflits qui les touchent quotidiennement.

Au centre de ces deux pôles, bien distincts des gouvernements et des gens du peuple, se trouvent les gens de la classe moyenne : enseignants aux niveaux primaire et secondaire, commerçants, bouchers, mécaniciens et charpentiers dont l'opinion importe aussi lorsque vient le temps de trouver des solutions à nos conflits.

Nombre de personnes dans ces trois couches qui composent l'ensemble de la société civile ne sont peut-être pas diplomates ou des personnalités de haut niveau, mais elles sont généralement des observateurs très attentifs d'événements de toutes sortes liés à la formation, à la

prévention ou à la résolution de conflits. Nous devrions toujours essayer de les rallier à nos efforts en vue de résoudre les conflits en Afrique.

Je suis convaincue que de nombreuses personnes bien intentionnées et bienveillantes appuieront la Déclaration et le Plan d'action issus de cette Conférence de l'Afrique de l'Ouest sur les enfants touchés par la guerre, car les souffrances de ces enfants posent un problème épineux. Nous devons trouver une solution qui soit juste et durable pouvant être mise en œuvre dans la société civile.

J'espère sincèrement que nous pourrions y parvenir très bientôt.

Monsieur le président,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs,

J'espère que vous êtes d'accord avec moi sur ce point : quelle que soit l'excellence de nos stratégies et de notre Plan d'action pour résoudre les conflits et le problème des enfants touchés par la guerre, leur mise en œuvre achoppera très vite sans les ressources financières nécessaires.

Nous sommes reconnaissants envers nos amis étrangers qui se sont dit prêts à nous aider dans notre action. Mais nous, Africains de toutes conditions, devons donner l'exemple et nous montrer capables de recueillir des fonds.

C'est pourquoi nous, premières dames de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, lors de notre réunion tenue à Accra en 1998 sur les questions de paix et humanitaires, avons convenu entre autres d'organiser des activités de financement pour appuyer les activités humanitaires dans la sous-région, en collaboration avec les autorités gouvernementales concernées.

Si les enfants d'âge scolaire en Amérique sont capables d'amasser des fonds pour les personnes souffrantes en Afrique, je ne vois pas pourquoi nous, les Africains, ne pourrions-nous pas faire des sacrifices ou organiser des activités sur tout le continent qui nous permettraient de financer notre propre mécanisme de prévention, de gestion et de résolution de conflits.

Monsieur le président, distingués invités, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.



**REMARQUES DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
**L'HONORABLE JAMES VICTOR GBEHO**

**À L'OUVERTURE**  
**DE LA CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**  
**EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Centre International de Conférence d'Accra**

**Le 27 avril 2000**

**Votre Excellence le Président de la République du Ghana,**  
**Votre Excellence le Secrétaire exécutif de la CEDEAO,**  
**Vos Excellences, chers ministres,**  
**Honorables ministres,**  
**Vos Excellences, membres du corps diplomatique,**  
**Niimeï, Naameï, Nananom,**  
**Représentants des partenaires pour le développement,**  
**Représentants de la jeunesse,**  
**Mesdames et messieurs,**

J'aimerais vous souhaiter à tous la bienvenue à cette Conférence au nom des gouvernements du Ghana et du Canada. Nous espérons que vous apprécierez notre modeste mais sincère hospitalité et que vous trouverez les arrangements pris pour cette Conférence acceptables. Je suis particulièrement heureux qu'en réponse à notre invitation, presque toutes les délégations comprennent des officiers supérieurs. Après tout, les autorités civiles et militaires doivent toutes fonctionner en coopération afin de garantir la paix et la sécurité dans tous les pays.

Si je puis résumer en quelques mots, cette Conférence historique sur les enfants touchés par la guerre vise à mettre fin au recrutement futur d'enfants dans des situations de conflit et à réadapter et réintégrer les jeunes Africains, notamment en Afrique de l'Ouest, qui ont déjà été touchés par des conflits. Il est regrettable qu'ils soient nombreux, et leur situation est tragique.

Depuis une dizaine d'années, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest connaît des conflits parmi les plus violents qui soient et nos enfants ont été ou sont victimes d'abus indicibles. À cause des traumatismes physiques et psychologiques qu'ils ont subis, nos propres sociétés et nations portent des blessures qui hantent notre conscience collective.

Mesdames et messieurs, heureusement, le Ghana et le Canada, qui co-organisent cette Conférence, ne sont pas les seuls à se rendre compte de la situation tragique de ces enfants ou de notre détermination à régler les problèmes fondamentaux. Votre réaction enthousiaste à notre invitation de participer à la Conférence et votre présence même ici témoignent de l'importance que nous attachons tous aux enfants touchés par la guerre dans notre sous-région. J'espère donc que cette Conférence atteindra non seulement ses objectifs mais qu'elle servira aussi de point de ralliement aux gouvernements et aux peuples de la sous-région et qu'elle leur permettra de renforcer leur coopération actuelle.

Il sera impossible d'instaurer la stabilité dont nous avons besoin pour améliorer le niveau de vie de nos populations et leur donner un sentiment de dignité et d'estime, si nous ne donnons pas à nos jeunes la possibilité de vivre les joies et les rêves de leur âge au lieu de leur mettre dans les mains des AK47 et des bazookas. Nous devons créer des possibilités pour ces jeunes gens et ces jeunes femmes d'acquérir les compétences qui leur permettront d'exceller dans une communauté internationale où les connaissances sont un outil nécessaire pour la survie et où les Africains ont subi des siècles d'exploitation et de discrimination.

Il n'est guère surprenant qu'il soit souvent question de la sécurité humaine ces jours-ci, car on s'aperçoit qu'elle pose des défis qu'il est urgent de relever concrètement. Au Sommet ministériel sur la sécurité humaine, qui a eu lieu à Bergen (Norvège), en mai 1999, les pays développés ont souligné qu'il est important de former avec les pays en développement des partenariats pour la sécurité humaine et de placer ce concept de sécurité plus au cœur des préoccupations de ces pays. Le Ghana se félicite de cette initiative à laquelle répond notre décision d'organiser cette Conférence sur les enfants touchés par la guerre.

Vos Excellences, mesdames et messieurs, le Ghana espère que cette Conférence s'efforcera de démontrer, concrètement, la volonté de nos pays de relever le défi de la paix en nous servant de nos expériences et en nous appuyant sur la fameuse initiative africaine, je veux parler du moratoire de la CEDEAO, ainsi que sur les travaux du projet d'initiative de voisinage de l'ONU, qui cherche à réunir des groupes de pays voisins liés par des activités internationales qui touchent les enfants. Notre sous-région paie chèrement les nombreux conflits intérieurs et internationaux inutiles qui secouent la région depuis une dizaine d'années.

Nous espérons que la Conférence s'efforcera également de répondre à la nécessité urgente de sensibiliser davantage aux droits des enfants, à leur protection et à leurs besoins pendant les conflits armés, et de lancer un processus destiné à créer un cadre régional ouest-africain pour la protection des enfants. Plus important et plus pertinent encore, la Conférence devrait viser à obtenir un engagement des différents États et des acteurs non étatiques à adopter les mesures concrètes que la Conférence définira, quelles qu'elles soient.

Mesdames et messieurs, j'aimerais attirer votre attention sur la tâche qui nous attend en énumérant quelques-uns des résultats escomptés au terme de cette Conférence :

- (1) Des propositions concernant l'élaboration de cadres législatifs nationaux pour la protection des enfants dans la sous-région;
- (2) La définition d'un mécanisme qui servira à dissuader les seigneurs de la guerre de recruter des enfants soldats et de violer leurs droits pendant les conflits, et à punir ceux qui commettraient ces crimes;
- (3) L'inclusion dans les programmes de formation militaire de cours et de formations appropriés sur les droits et la protection des enfants dans les situations de conflit armé;

- (4) Un plan d'action mettant en lumière les nouveaux thèmes et les recommandations qui devrait servir de guide pour des initiatives futures en ce qui concerne la démobilisation, la réadaptation et la réintégration des enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest;
- (5) Des mesures visant à renforcer le mécanisme qui doit permettre d'enrayer la prolifération des armes de petit calibre et les armes légères dans la sous-région.

Nous disposons de deux jours pour nous acquitter de cette tâche, mais je suis certain que nous pouvons atteindre nos objectifs parce qu'ils sont urgents et nobles et parce que nous devons agir le plus vite possible.

Vos Excellences, mesdames et messieurs, je ne puis conclure mes remarques sans remercier une fois de plus tous les États membres de la CEDEAO d'avoir répondu à notre invitation à dialoguer sur les thèmes de cette Conférence. J'aimerais également remercier le gouvernement du Canada de la solidarité qu'il manifeste à l'égard de l'Afrique de l'Ouest et de l'appui qu'il a apporté au Ghana dans l'organisation de cette très importante Conférence. La solidarité du Canada est telle qu'en plus d'assumer la plupart des coûts de cette Conférence, il nous fait l'honneur de déléguer parmi nous mon cher ami et collègue, l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada, qui co-présidera la Conférence à mes côtés. Nous sommes certains qu'en tant que membre du club exclusif des pays développés, le Canada usera de son influence pour encourager les pays donateurs à apprécier l'énormité de la tâche que nous avons entreprise et à nous accorder une aide bien nécessaire pour que nous obtenions des résultats positifs.

Je forme le vœu que cette Conférence soit des plus fructueuses.





**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE L'HONORABLE LLOYD AXWORTHY**  
**MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**À LA CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS  
TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Accra, Ghana**

**Le 27 avril 2000**

Le développement humain et la sécurité humaine sont les préoccupations centrales, à l'échelle mondiale, du nouveau siècle qui s'amorce. Les besoins des enfants se situent au premier rang de ces besoins humains fondamentaux et il importe d'en faire la promotion. Plus qu'en toute autre circonstance, c'est dans les situations de conflit que leur sécurité et leur bien-être sont menacés.

Voilà le souci qui nous a incités à nous réunir ici, à Accra, rassemblement qui témoigne du rôle directeur du Ghana à ce propos. Il y a tout juste un peu plus d'un an, à l'occasion de mes entretiens avec le président Rawlings et le ministre des Affaires étrangères, M. Gbeho, nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'une conférence régionale était susceptible de déboucher sur une amélioration des conditions de vie des enfants victimes de conflits armés en Afrique de l'Ouest.

La présente conférence vise à infléchir le destin des enfants touchés par la guerre et à empêcher que de nouvelles atrocités ne soient perpétrées à l'encontre d'enfants vivant dans des situations de conflit armé.

Il y a quatre ans, Mme Graça Machel a soumis à l'Assemblée générale de l'ONU son étude repère sur les répercussions des conflits armés sur les enfants.

Son rapport a rendu compte de manière saisissante du sort de millions de ces enfants. Elle nous a également présenté un ensemble substantiel de recommandations, une marche à suivre en quelque sorte, quant aux moyens d'épargner ces souffrances à nos enfants.

Son message est devenu notre slogan : les enfants n'ont pas à participer aux guerres. C'est pour cette raison que nous sommes réunis au Ghana.

La protection des enfants touchés par la guerre et la promotion de leur bien-être ont vraiment valeur d'impératif moral, politique, social et économique.

Moral, car nous avons conçu les enfants qui, pendant les toutes premières années de leur existence, sont tributaires des adultes pour leur survie et leur développement.

Politique, car les enfants qui ont été victimes de mauvais traitements sont susceptibles, une fois devenus adultes, de canaliser leur ressentiment en violence politique, tandis que leur famille pourrait fort bien manifester son indignation sous des formes destructives.

Social, car la colère et les traumatismes de ces enfants et de leur famille victimes d'abus menacent la cohésion sociale et imposent un lourd fardeau aux services sociaux.

Économique, enfin, car tous ces problèmes sont assortis d'un coût économique, qu'il s'agisse du besoin de soutien médical et social, ou de la perte de futurs citoyens.

Les mauvais traitements infligés aux enfants, donc, entraînent des coûts dans l'immédiat. Ils peuvent aussi dégénérer à terme en dissensions et en détérioration de leur collectivité.

C'est pourquoi les enfants sont au coeur de la problématique de la sécurité humaine. En effet, trop souvent, ils figurent parmi les victimes le plus profondément marquées par l'aggravation de l'insécurité.

La Charte africaine des droits de l'enfant énonce un programme d'action d'ensemble : à propos des conflits armés, des enfants réfugiés, des enfants orphelins ou séparés de leurs parents, et au sujet de divers aspects de la protection à leur assurer. Ce document a poussé la communauté internationale à agir.

En janvier dernier, à Genève, la communauté internationale a adopté un Protocole facultatif rattaché à la Convention sur les droits de l'enfant; ce protocole porte sur la participation des enfants aux conflits armés, en particulier, sur le recrutement et le déploiement d'enfants-soldats. Le Protocole sera ouvert à la signature en septembre prochain.

Le moment est venu de passer de la définition, à la mise en oeuvre et à l'exécution de normes, ainsi qu'à des mesures concrètes.

Tel est le but de cette Conférence.

Axée sur les besoins des enfants, pris individuellement, de leur famille et de leur collectivité, la conférence sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest a également pour but de faire en sorte que les gouvernements et les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest comme la CEDEAO [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest] disposent de la capacité de soutenir de nouvelles initiatives.

Ses thèmes nous amènent à aborder toute une gamme de causes profondes et de symptômes liés à la participation des enfants à la guerre : pauvreté, manque de solutions de rechange, accès à des armes légères, impunité, prévention des conflits, rôle des acteurs non étatiques et dimensions particulières des rapports hommes-femmes dans les conflits.

Des jeunes qui se sont réunis ces derniers jours afin de fixer leurs propres objectifs, en fonction de leurs besoins, de leurs droits et de leurs buts propres, participent aux assises. Après tout, ce sont eux qui sont concernés au premier chef. Il est essentiel qu'ils s'expriment, qu'ils se fassent entendre. C'est pour cette raison que des enfants touchés par la guerre ont été invités, et il importe que nous prêtions une oreille attentive à l'exposé de leurs préoccupations.

La société civile y est représentée, aussi. Comme dans le cas de la campagne pour l'interdiction des mines terrestres et pour la constitution de la Cour criminelle internationale, elle fait fonction de fer de lance de l'action internationale qui cherche à répondre aux besoins des enfants touchés par la guerre. La présence de ses membres nous permet de continuer de former de vigoureux partenariats en vue de relever les défis que pose la sécurité humaine. Les représentants de la société civile souhaitent eux aussi nous soumettre des recommandations sur les mesures à prendre, et je les attends avec un vif intérêt.

Les résultats de cette conférence sauront, espérons-le, catalyser une action concrète et durable axée sur les énormes conséquences que la guerre a eues sur les enfants d'Afrique de l'Ouest et serviront d'exemple pour les conférences qui se tiendront ultérieurement dans d'autres régions.

Les défis à relever sont multiples. Mentionnons notamment l'enlèvement délibéré d'enfants de leur famille, de leur foyer et de leur collectivité. Je forme le voeu qu'un programme de remise en liberté des enfants constituera une des mesures concrètes qui émanera de notre conférence. Pour les armées ou les organisations de rebelles responsables de ces enlèvements, le message devrait être clair : si vous vous êtes emparés d'enfants, libérez-les; si vous avez des enfants dans vos rangs, rendez-leur la liberté.

Il incombe maintenant aux représentants des gouvernements ici rassemblés de décider de ce qu'ils sont disposés à faire et des engagements qu'ils sont en mesure de prendre.

De son côté, le Canada agit déjà sur le front de la promotion de la sécurité humaine dans la région. Il a consacré plus de 10 millions de dollars à la paix et à l'action humanitaire en Sierra Leone. Une grande partie de cette aide est destinée à aider les enfants touchés par la guerre à mener une vie normale, en toute sécurité.

Ouvrant de concert avec la Suède, le Canada a soutenu les efforts visant à faire figurer la question des droits des enfants et de leur protection dans les programmes de formation des effectifs des forces armées de l'Afrique de l'Ouest. Dans la même optique, nous appuyons l'action que mène le Centre de la prévention du crime des Nations Unies afin de contrer le trafic des femmes et des enfants dans la région. En outre, en vertu de notre Programme de consolidation de la paix et de sécurité humaine, nous avons contribué au financement de la tenue d'ateliers organisés à l'intention de journalistes et de jeunes dans le cadre de la présente conférence.

Nous sommes disposés à faire plus encore, dans la région et dans le monde. C'est pourquoi le Canada a le plaisir de co-parrainer la Conférence en cours avec ses hôtes ghanéens; les mêmes motifs nous amèneront à nous appuyer sur les enseignements tirés des délibérations d'Accra afin de nous préparer à la conférence mondiale sur les enfants touchés par la guerre, qui se tiendra en septembre prochain à Winnipeg, au Canada. Elle réunira diverses parties éprises des mêmes idéaux—gouvernements, organisations internationales, ONG et jeunes—dans le but de mettre au point un plan d'action international.

Le Canada continue également de soutenir vigoureusement les travaux de M. Olara Otunnu, le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la protection des enfants dans les conflits armés. De fait, le Canada a fait une contribution financière considérable à son bureau et collaborera avec M. Otunnu afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. M. Otunnu a beaucoup fait pour attirer l'attention sur cette question dans le monde entier et nous nous félicitons de sa présence ici même, à Accra.

Prenant acte de l'importance du rôle qui appartient à la société civile, le Canada a, ces deux dernières années, dispensé un soutien financier à la Coalition pour la cessation du déploiement d'enfants-soldats, organisation internationale qui a joué un rôle décisif dans le bon aboutissement des négociations sur le Protocole facultatif relatif aux enfants dans des situations de conflit armé.

Tout comme ils l'ont fait dans le cadre de l'action de lutte contre l'abus des armes légères et pour l'interdiction des mines terrestres, les Africains font office de chefs de file dans le monde pour ce qui est d'élaborer des mesures et des moyens concrets afin de faire avancer la cause de la protection des civils en situation de guerre et celle de la promotion de la sécurité humaine. À cet égard, la conférence apportera une contribution importante à l'action mondiale en faveur des enfants touchés par la guerre. Je veillerai à ce que les décisions qui seront prises ici soient pleinement intégrées dans les travaux de la conférence de Winnipeg.

Protéger les enfants du mal et de la souffrance est un des instincts humains fondamentaux. Les enfants représentent notre avenir; le désir de les mettre à l'abri des nombreuses forces susceptibles d'anéantir leurs espoirs et leur innocence est universel.

L'action en ce sens constitue un volet essentiel de notre aspiration plus large à la promotion de la sécurité humaine et de la mise en place de sociétés stables et pacifiques.

Lorsque je réfléchis à nos responsabilités à l'égard de nos enfants, je songe souvent à un dicton des Anciens de la tribu Opaskwayak de la nation crie au Canada qui nous rappelle qu'un enfant nous est donné ou prêté par le Grand Esprit; la responsabilité nous est confiée d'élever cet enfant et de combler ses besoins. Étant donné qu'un enfant représente un don du Grand Esprit, il est sacré; il faut le traiter avec respect et dignité.

Il s'agit là, incontestablement, d'un sentiment dont la portée est universelle. Au Ghana,

cette semaine, je me réjouis d'agir de concert avec vous pour que nous nous acquittions de cette responsabilité sacrée en cherchant des moyens de mener une action concrète en faveur des enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie.



## ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CEDAO

M. LANSANA KOUYATE

Secrétariat exécutif

Abuja, Avril 2000

**Monsieur le Président de la République,  
Honorables ministres,  
Membres du corps diplomatique,  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs,**

J'aimerais, tout d'abord, remercier Son Excellence, Jerry John Rawlings, de nous honorer de sa présence en cette séance d'ouverture de la Conférence sur les enfants touchés par la guerre.

En acceptant d'accueillir cette Conférence dans la belle et prestigieuse ville d'Accra et en mettant à notre disposition d'excellentes installations pour en assurer le succès, le gouvernement du président Rawlings a réaffirmé son ferme engagement à poursuivre inlassablement son travail en faveur du bien-être des enfants et de la protection des enfants de notre sous-région qui sont touchés par la guerre. Je souhaite donc lui exprimer ma profonde gratitude et remercier la population du Ghana d'avoir manifesté son attachement aux objectifs de la Conférence en offrant aux participants son hospitalité chaleureuse et fraternelle. L'engagement du gouvernement du Ghana et le dévouement personnel du président Rawlings ne se limitent pas à l'hospitalité qu'ils nous offrent.

Dans la sous-région, le Ghana a toujours été à l'avant-garde des efforts déployés pour résoudre les conflits où qu'ils éclatent, pour réconcilier des parties que la haine divise, pour sauver des femmes et des enfants, où qu'ils se trouvent en danger. Sans la participation du Ghana et, surtout, sans son dévouement à la cause de la paix, les rangs d'ECOMOG, le groupe de maintien de la paix de la CEDEAO, auraient été considérablement réduits.

Je sais pertinemment aussi que c'est grâce à la détermination de Son Excellence Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada, à la compétence de ses collaborateurs et au soutien de son gouvernement que cette Conférence peut avoir lieu.

Le Canada a été le fer de lance d'un groupe de pays qui, par l'initiative de Bergen, ont fait en sorte d'introduire un nouveau concept de sécurité humaine, qui se définit comme étant une situation ou un état caractérisé par l'absence d'atteintes aux droits fondamentaux de la personne et d'attentat à leur sécurité ou à leur vie. En outre, c'est à l'initiative du Canada que les campagnes pour l'élimination complète des mines terrestres ont abouti à la conclusion d'un traité à Ottawa en 1997.



Je rappelle ces événements parce que la nouvelle définition qui est donnée de la sécurité humaine à l'initiative du Canada et le traité d'interdiction totale des mines terrestres constituent de précieux instruments pour la protection des enfants touchés par la guerre.

Permettez-moi donc, Excellence, de remercier le gouvernement canadien, en la personne de son ministre des Affaires étrangères, d'avoir démontré, en organisant cette Conférence, sa ferme volonté d'œuvrer pour le bien-être des enfants touchés par la guerre.

Excellence,  
Mesdames et messieurs,

Nous savons tous que les guerres qui ont éclaté dans la sous-région dernièrement étaient le résultat soit de crises dans les relations entre des États membres, soit de crises politiques intérieures.

Dans tous les pays de la sous-région qui ont été frappés par une guerre, la fraction de la population la plus durement touchée soit en tant que victime, soit parce qu'elle a souffert plus que tout autre groupe, ce sont indéniablement les enfants.

C'est pourquoi il est louable de tenir cette Conférence. La CEDEAO en apprécie beaucoup l'opportunité, notamment parce que notre sous-région a perdu des dizaines de milliers de ses enfants pendant les guerres du Liberia et de la Sierra Leone et pendant la crise qu'a traversée la Guinée-Bissau. Ces conflits armés ont entraîné des exodes massifs qui ont obligé la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone à accueillir des centaines de milliers de réfugiés qui étaient en majorité des enfants.

Quelque 16 000 jeunes Libériens et 6 000 jeunes Sierra-Léoniens ont été recrutés de force. La majorité de ces enfants-soldats ont été poussés à boire ou à se droguer par ceux qui les ont recrutés, par leurs instructeurs ou par les chefs rebelles.

Pourtant, les enfants de la sous-région sont considérés comme un don de Dieu et comme la plus grande des richesses. Habituellement, on prend le plus grand soin d'eux. Ils sont précieux en Afrique de l'Ouest et ils sont protégés non seulement par leur famille mais aussi par toute la collectivité à laquelle ils appartiennent. Une des principales répercussions de l'utilisation abusive des enfants dans les guerres est de pervertir nos coutumes et notre morale qui considèrent les enfants et l'enfance comme étant sacrés. Cependant, pourquoi l'Afrique abandonne-t-elle une si noble tradition dont d'autres continents auraient pu s'inspirer et qui aurait été sa contribution à la civilisation mondiale?

Afin de mieux comprendre le paradoxe que constituent les graves atteintes à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté des enfants en Afrique de l'Ouest, je pense qu'il est bon de faire

référence à un rapport des Nations Unies présenté en novembre 1996 à l'Assemblée générale et à une publication de l'UNICEF d'où sont tirées les déclarations suivantes :

« Lorsque les loyautés ethniques l'emportent », lit-on dans la publication de l'UNICEF, « une tendance dangereuse se développe. Des sentiments grandissants de supériorité ethnique, les nettoyages ethniques et les génocides risquent d'être irréversibles. Tuer des adultes peut ne pas sembler suffisant; des générations d'ennemis et leurs enfants doivent aussi être exterminés. » Fin de citation.

Dans la poursuite de son objectif d'intégration, qui vise à améliorer le niveau de vie de la population, la CEDEAO estime que la protection des enfants et les investissements faits en leur faveur doivent être au cœur de toute nouvelle stratégie de développement.

Dans une déclaration sur les enfants-soldats, la CEDEAO reconnaît que l'enrôlement des enfants dans des conflits armés illégaux les prive d'éducation, de formation et de culture, et les empêche d'être utiles à leur pays.

L'utilisation des enfants dans des conflits armés est facilitée par la prolifération des armes légères et des armes de petit calibre. Le 31 octobre 1998, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour enrayer cette prolifération, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont déclaré un moratoire de trois ans renouvelable sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères.

Le moment est venu de condamner les trafiquants d'armes qui ne redoutent ni Dieu ni les hommes et qui fournissent volontiers et illégalement des instruments de mort contre de l'argent pour satisfaire leurs vils besoins. Ils nous privent de nos ressources humaines et, en même temps, ils exploitent nos richesses minérales qu'ils échangent contre des instruments de mort. Leurs complices intérieurs et ceux qui, pour les mêmes motifs éhontés, s'adonnent au même trafic doivent également être condamnés.

C'est pourquoi, le 10 décembre 1999, la CEDEAO a adopté un protocole au mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, ainsi que le maintien de la paix et la sécurité. Sa mise en œuvre permettra d'assurer aux enfants la protection garantie par la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne manquera pas de soutenir la CEDEAO dans l'application de ce mécanisme, qui est déjà utilisé.

Excellence,  
Mesdames et messieurs,

Avant de conclure, je souhaite remercier tous les participants à cette Conférence et, tout particulièrement, toutes les personnalités invitées à présenter des exposés à ses divers ateliers. J'espère que nos délibérations déboucheront sur des résultats réalistes et pragmatiques que nous puissions mettre en œuvre sans tarder, pour le bien-être des enfants de notre sous-région et dans l'intérêt des États-membres de la CEDEAO.

Je vous remercie de votre attention.



**DISCOURS PRONONCÉ PAR M. OLARA OTUNNU**  
**SOUS-SECÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECÉTAIRE GÉNÉRAL**  
**POUR LA PROTECTION DES ENFANTS EN PÉRIODE DE CONFLIT ARMÉ**

**CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**

27 et 28 avril 2000

Centre de conférences international d'Accra, Ghana

« Pour l'amour de nos enfants »

Aperçu et propositions concernant la protection des enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest

**Un phénomène d'envergure mondiale**

Le préambule de la charte des Nations Unies nous incite « à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Pourtant, aujourd'hui, nous sommes témoins d'abominations inconcevables commises contre les enfants dans des situations de conflits armés. Les souffrances qui en résultent ont plusieurs visages : des enfants tués, des enfants orphelins, des enfants mutilés, des enfants arrachés à leurs foyers, des enfants violés et victimes d'agressions sexuelles, des enfants privés d'éducation et de soins de santé, des enfants exploités comme enfants soldats, et des enfants marqués par de profonds traumatismes émotionnels.

Tous les non-combattants ont droit d'être protégés, mais les enfants méritent une attention et une protection spéciales. Les enfants sont innocents et particulièrement vulnérables. Ils ont moins de moyens de s'adapter ou de réagir à un conflit. Ils n'en sont pas responsables de toute manière, mais pourtant ils en souffrent de façon disproportionnée. En outre, les enfants représentent l'espoir et l'avenir de chaque société; la destruction des enfants entraîne celle de la société.

Au cours des dix dernières années, 2 millions d'enfants ont été tués dans des situations de conflit, plus d'un million sont devenus orphelins, plus de 8 millions ont été gravement blessés ou rendus infirmes de façon permanente et plus de 10 millions souffrent de graves traumatismes psychologiques.

À l'heure actuelle, dans environ 50 pays du monde, des enfants subissent les répercussions des conflits et de leurs suites. Aujourd'hui, plus de 20 millions d'enfants ont été déplacés par la guerre à l'intérieur et à l'extérieur de leurs pays. Quelque 300 000 jeunes de moins de 18 ans sont présentement exploités comme enfants soldats, et environ 800 enfants sont tués ou mutilés par des mines chaque mois.

L'ampleur de la situation dont nous sommes témoins aujourd'hui atteste l'existence d'un nouveau phénomène. La nature de la guerre a changé. Il ne s'agit plus des guerres typiques de l'ère moderne.

Plusieurs développements marquent cette transformation. Presque tous les principaux conflits armés actuels sont des guerres civiles, ils sont disputés entre des gens qui se connaissent bien, ils dressent compatriotes contre compatriotes et voisins contre voisins. Ils durent souvent longtemps, des années et même des décennies, ils sont caractérisés par une désintégration générale du tissu social et l'anarchie, la prolifération d'armes légères et la participation de multiples groupes armés, souvent quasi-autonomes. Fait encore plus cynique, les enfants sont forcés de devenir eux-mêmes des instruments de guerre – de véritables armes de choix – recrutés ou enlevés pour devenir enfants soldats. L'une des principales caractéristiques de cette lutte est l'art de diaboliser la « communauté ennemie » et d'orchestrer de virulentes campagnes de haine. La communauté ennemie est souvent définie en termes religieux, ethniques, raciaux ou régionaux. Les limites traditionnelles de la conduite de la guerre – instruments internationaux ainsi qu'interdictions et tabous locaux – sont mises de côté. Dans ce contexte, le village devient le champ de bataille et la population civile, la principale cible. On assiste à une violence faite à la population civile par des soldats dont l'ampleur est sans précédent.

Ces excès ne sont plus des exceptions, ils sont répandus dans tout le globe et ils sont étalés aujourd'hui dans plus de 30 zones de conflit.

C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui, jusqu'à 90 % des victimes des conflits qui ne cessent de faire rage dans le monde sont des civils – cette proportion était de 5 % pendant la Première Guerre mondiale – et, dans la majeure partie des cas, des enfants et des femmes. C'est le monde à l'envers.

Cette abomination est attribuable en grande partie à une crise des valeurs – une sorte de « vide éthique » – où les normes internationales sont ignorées impunément et où les systèmes de valeur traditionnels ont perdu leur influence.

Nous pouvons et nous devons renverser cette tendance abominable. Pour ce faire, nous devons adopter des mesures sérieuses et concertées aux niveaux international, régional et national.

À ce sujet, j'aimerais vous parler de certaines des propositions qui seront considérées dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

#### I. Cadre de référence normatif international

Depuis la fondation des Nations Unies, il y a 50 ans, la communauté internationale a établi un ensemble véritablement impressionnant d'instruments internationaux humanitaires et concernant les droits de la personne. Parmi ceux qui ont pour objet de protéger les enfants touchés par des conflits armés, les plus pertinents sont : la convention relative aux droits des

enfants, la convention de Genève et ses protocoles supplémentaires, la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la protection des enfants touchés par la guerre et la résolution 1265 (1999) concernant la protection des populations civiles en général dans les situations de conflits armés.

En outre, j'ai grand espoir que deux autres instruments internationaux très importants entreront bientôt en vigueur et feront partie de cette liste : le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et le Statut de la cour pénale internationale (Statut de Rome).

Il est important que, dans les délibérations et les résultats de la Conférence, ces instruments soient mis en relief comme le cadre de référence normatif international pour la protection des enfants touchés par la guerre.

Je fais appel aux pays de la CEDEAO afin qu'ils préparent l'adoption précoce et rapide du protocole facultatif. En outre, parallèlement à la ratification de ce protocole, j'incite les États membres de la CEDEAO à déposer des déclarations exécutoires conformes à l'article 3 établissant à 18 ans l'âge minimal du recrutement volontaire dans leurs forces armées nationales. Cette exigence est déjà respectée par la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest et est conforme à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain.

Je prie instamment tous les États membres de la CEDEAO de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui est un puissant moyen de protéger les enfants.

Je crois que le temps est venu pour nous de lancer une campagne particulière portant sur la protection des enfants dans des situations de conflits armés, d'organiser diverses activités favorisant la sensibilisation à la question, d'exercer des pressions politiques concertées et de puiser à même les normes locales pertinentes des sociétés concernées afin d'assurer leur application sur le terrain.

## 2. Promotion et raffermissement des valeurs et des normes traditionnelles

La perte la plus coûteuse que puisse subir une société est celle de l'écroulement de son propre système de valeurs. Les sociétés de l'Afrique de l'Ouest ont des valeurs, des normes, des tabous et des ordres traditionnels profondément ancrés qui interdisent de cibler sans discrimination les populations civiles en temps de guerre, surtout les femmes et les enfants. Tragiquement, sous la pression de conflits prolongés, certaines sociétés ont vu leurs valeurs communautaires radicalement minées, si non complètement mises en pièces, comme nous en avons été témoin en Sierra Leone et au Libéria. Nous ne devons pas mettre de côté les systèmes de valeurs locaux qui ont traditionnellement déterminé l'éthique et assuré la protection d'un grand nombre de nos sociétés.

Nous devons mobiliser toutes nos ressources et nos réseaux sociaux—leaders communautaires, parents, famille élargie, aînés, enseignants, écoles et institutions religieuses—pour réaffirmer les recommandations formelles et les tabous qui ont traditionnellement assuré la protection des enfants dans nos sociétés. La communauté locale sera le point central de ce travail. Ce processus local devrait être intégré aux normes internationales que j'ai citées plus tôt et soutenu par elles. Toute société étranglée par une profonde crise morale et politique ne saurait se rétablir, se reconstruire et prospérer sans un tel processus de renouvellement éthique.

### 3. Importance de la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU

La résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée le 25 août de l'an dernier. Il s'agit d'un point de repère, d'un jalon important dans la cause des enfants touchés par des conflits armés.

Pour la première fois, le Conseil de sécurité a consacré une résolution formelle toute entière à la protection des enfants touchés par les conflits armés. La résolution place clairement le sujet de la protection et du bien-être des enfants parmi les préoccupations importantes qui méritent de figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La résolution cite un nombre de mesures particulières et importantes visant à protéger et à assurer le bien-être des enfants pendant et après les conflits armés. Appliquées à des situations particulières, ces mesures auraient une incidence considérable sur le bien-être des enfants concernés.

Je fais appel aux États membres de la CEDEAO pour qu'ils tirent le plus grand parti possible de la résolution 1261, en utilisant et en appliquant ses dispositions sur le terrain dans toute l'Afrique de l'Ouest.

### 4. Mesures visant à protéger les enfants vivant dans des situations de conflit, ou adoption de « l'enfance en tant que zone de paix »

Nous devons entreprendre des initiatives concrètes pour empêcher et réduire la souffrance des enfants qui vivent dans un milieu déchiré par des conflits de longue date. En d'autres termes, nous devons explorer des manières concrètes de transposer le concept de « l'enfance en tant que zone de paix » en des arrangements pratiques sur le terrain.

Au cours de mes visites dans plusieurs pays, dont la Sierra Leone et le Libéria, j'ai obtenu l'engagement de diverses parties aux conflits à l'égard des mesures suivantes : autoriser l'accès aux populations en détresse dans les zones qui tombent sous leur contrôle, observer des cessez-le-feu humanitaires bénéfiques pour les enfants, ne pas attaquer les écoles ou les hôpitaux, ne pas utiliser de mines et ne pas recruter ou utiliser d'enfants comme combattants.



Je prie fortement les États membres de la CEDEAO d'adopter le principe de « l'enfance en tant que zone de paix » à l'intérieur de cette sous-région, et à cette fin, de trouver une manière d'obtenir des engagements concrets de la part des parties aux conflits et d'effectuer un suivi.

#### 5. Insertion de la protection et du bien-être des enfants à l'ordre du jour de la CEDEAO

En temps de guerre, les enfants souffrent énormément, comme nous l'avons vu au Libéria et en Sierra Leone. La paix est donc pour eux d'une importance capitale. La protection et le bien-être des enfants devraient faire systématiquement partie de toute négociation visant à mettre fin à la guerre et à conclure des accords de paix. Au cours de mes visites au Burundi, en Sierra Leone, au Soudan et en Colombie, les gouvernements et les groupes d'insurgés ont convenu d'inclure cette question à l'ordre du jour des processus de paix présentement entamés dans leurs pays. Je prie les membres de la CEDEAO de promouvoir cette pratique dans leurs propres initiatives d'établissement de la paix.

Dans le but de mettre fin à l'impunité qui entoure les violations flagrantes des droits des enfants en temps de conflit armé, je recommande que tous les aspects des processus de paix portant sur l'amnistie, la vérité ou la justice fassent ressortir les abus perpétrés contre les enfants ainsi que les circonstances qui les ont favorisés. En outre, lorsque des mesures législatives sur l'amnistie sont envisagées pendant la transition entre la guerre et la paix, nous devons veiller à ce que les responsables des violations des droits des enfants ne soient pas exonérés de leur responsabilité à cet égard.

#### 6. Les enfants au centre des programmes de reconstruction et de guérison faisant suite aux conflits

Outre le rétablissement de la sécurité et la consolidation de la paix, le plus grand défi que doit relever un pays sortant de la guerre est celui de sa « jeunesse en crise » – la situation désespérée dans laquelle se trouvent les jeunes enfants et les adolescents. Les perspectives de rétablissement de pays tels que le Libéria et la Sierra Leone dépendront en grande partie de leur capacité à réhabiliter leur jeunesse cicatrisée et à lui redonner l'espoir. Dans ce contexte, certaines des questions qu'il faut aborder comprennent notamment :

la rééducation physique des blessés et des mutilés;

- la réhabilitation psychosociale des enfants traumatisés;
- le désarmement, la démobilisation et la réhabilitation des enfants soldats;
- le retour, la réunion et le rétablissement des enfants et des familles déplacés;
- des programmes visant à répondre aux besoins spéciaux des fillettes victimes d'agressions sexuelles y compris leurs besoins de santé, des campagnes de sensibilisation des communautés locales et des services de conseil post-traumatique;
- le rétablissement des services d'éducation fondamentaux à l'intention des enfants, y compris une formation professionnelle pour les adolescents;
- le rétablissement et la prestation de services médicaux fondamentaux pour les enfants

Un certain nombre d'intervenants locaux et internationaux s'emploient à répondre aux besoins des enfants touchés par la guerre dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Il est nécessaire d'évaluer, au nom des enfants, l'efficacité de ces interventions en concentrant nos efforts sur les expériences vécues au Libéria et en Sierra Leone.

## 7. Comblent les besoins des enfants déplacés en Afrique de l'Ouest

L'une des principales conséquences des conflits qui font rage en Afrique de l'Ouest a été le déplacement massif de populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, à titre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de réfugiés.

### • **Réfugiés**

En règle générale, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont donné un excellent exemple de solidarité, d'hospitalité et de soutien à l'égard des réfugiés. Au cours des dernières années, la Guinée et la Côte d'Ivoire, en particulier, ont assumé beaucoup de responsabilités à l'égard des réfugiés. En effet, la Guinée a accueilli plus d'un demi million de personnes venant de Sierra Leone et du Libéria qui sont inscrites officiellement auprès du HCR, en plus d'un nombre important de personnes non inscrites et ayant fui les pays voisins. La population des réfugiés officiellement inscrits constitue maintenant plus de 10 % de la population totale de la Guinée. Et pourtant, au cours de ma visite dans ce pays l'an dernier, j'ai été frappé par l'excellence des rapports qui existent entre les populations locales et les réfugiés. Toutefois, le nombre considérable de ces réfugiés a commencé à représenter un stress important pour l'économie, les services sociaux, l'environnement et la sécurité de la Guinée.

La Conférence d'Accra devrait faire appel à la communauté internationale et aux donateurs pour obtenir plus d'aide pour les pays hôtes (tels que la Guinée et d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest) et le HCR afin de réduire les répercussions socio-économiques, environnementales et de sécurité de l'influx de réfugiés à l'intérieur de la sous-région.

### • **Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays**

Dans le cadre de mes visites dans les pays déchirés par la guerre au cours des deux dernières années, j'ai été témoin des conditions de profonde détresse et de précarité dans lesquelles se trouvent les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, la grande majorité de ces personnes étant des femmes et des enfants. La nature et l'ampleur de ce problème ont été très bien décrites dans les travaux et les rapports importants de Francis Deng, le représentant du Secrétaire général pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Je prie instamment les États de l'Afrique de l'Ouest de s'engager, avec l'appui des organismes de l'ONU et de la communauté des donateurs, à accorder une plus grande protection aux personnes déplacées, à leur apporter plus d'aide et à les rendre plus accessibles à l'intérieur de leurs frontières.

En outre, je crois que le temps est venu pour la communauté internationale de mettre au point une méthode plus systématique d'accorder une protection et un soutien pratique aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

#### 8. Mesures sur le terrain pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

Je suis très heureux de voir qu'après plusieurs années de négociations, une entente a finalement été conclue pour que l'on augmente l'âge minimum du recrutement et de la participation aux conflits. En faisant passer de 15 à 18 ans l'âge limite de participation aux hostilités on a remporté une victoire au nom des enfants exposés à une exploitation cynique dans les situations de conflits armés. Bien que le nouveau consensus n'aille pas aussi loin que je l'aurais souhaité, c'est un pas important vers l'élimination de l'utilisation des enfants comme soldats et de leur participation aux hostilités. Dans ce contexte, cinq éléments de l'ébauche du protocole facultatif sont particulièrement importants :

- les États devront prendre « toutes les mesures possibles » pour s'assurer que les membres de leurs forces armées qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne participent pas directement aux hostilités;
- les États devront veiller à ce que les personnes n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans ne soient pas conscrits dans leurs forces armées;
- il est interdit pour les groupes d'insurgés armés « quelle que soient les circonstances » de recruter des personnes de moins de 18 ans ou de les utiliser pendant les hostilités;
- les nouvelles normes s'appliquent autant aux conflits internationaux qu'aux guerres civiles;
- les États participants sont priés de coopérer, au moyen d'aide technique et financière, à la prévention du recrutement d'enfants et de l'utilisation d'enfants soldats ainsi qu'à la réhabilitation et la réintégration sociale des ex-enfants soldats.

L'aspect de l'entente qui n'est pas allé aussi loin que je l'avais recommandé est celui de l'enrôlement volontaire dans les forces armées. J'aurais souhaité que ma position « 18 ans dans tous les cas » soit adoptée, et je suis évidemment très déçu. Toutefois, en portant à au moins 16 ans l'âge minimum de l'enrôlement et en incluant des précautions particulières, y compris la remise d'une preuve fiable de l'âge ainsi que le consentement éclairé du volontaire et des parents, on a amélioré les normes actuelles.

L'entente sur le protocole facultatif étant établie, nous devons maintenant employer nos énergies à obtenir des résultats sur le terrain, et nous concentrer sur plusieurs tâches :

- exercer des pressions internationales concertées sur les parties à un conflit qui abusent des enfants en les utilisant comme combattants;
- se pencher sur les facteurs politiques, sociaux et économiques qui favorisent l'exploitation des enfants en tant que soldats;

- établir la possibilité de répondre plus efficacement aux besoins de réhabilitation des ex-enfants soldats et mobiliser plus de ressources à cette fin;
  - élargir le cadre de nos préoccupations pour inclure tous les enfants touchés par des conflits.
9. Intégrer la protection et le bien-être des enfants aux opérations de maintien de la paix de la CEDEAO

La CEDEAO a été l'une des organisations régionales les plus actives en matière d'opérations de maintien de la paix, et j'aimerais encourager ses États membres à considérer l'adoption des mesures suivantes. Premièrement, la protection des droits des enfants devrait être explicitement intégrée aux mandats des missions de maintien de la paix. Deuxièmement, la CEDEAO devrait considérer inclure dans chacune de ses missions sur le terrain des conseillers en protection des enfants dont la tâche particulière serait d'assurer la coordination des questions concernant la protection et le bien-être des enfants. Troisièmement, tout le personnel des missions sur le terrain devrait suivre une formation en matière de droits et de protection des enfants et des femmes. J'ai proposé des éléments semblables pour les opérations de paix de l'ONU et ils sont maintenant en voie d'être mis en pratique dans les nouvelles opérations.

10. Développement d'initiatives transfrontières en Afrique de l'Ouest

Bien que la plupart des conflits actuels soient des conflits internes, la victimisation des enfants est souvent exacerbée par des activités transfrontières telles que le flot d'armes légères, le transfert et l'utilisation de mines, le recrutement et l'enlèvement d'enfants, le mouvement de populations déplacées et la séparation des familles. Souvent, les risques que courent les enfants dans les pays en conflit ne peuvent être atténués sans aborder ces dimensions transfrontières.

J'ai donc proposé l'établissement d'initiatives transfrontières réunissant des intervenants au niveau sous-régional dans les cas où des activités transfrontières entre les pays ont des répercussions sur les enfants. L'objet est d'engager les gouvernements, les groupes d'insurgés ainsi que les organisations civiles et humanitaires dans un dialogue qui finirait par mener à des ententes et des mesures concrètes particulières visant à protéger les enfants contre des menaces d'outre-frontière. Je me réjouis à l'avance à l'idée de travailler étroitement avec la CEDEAO à ce projet dans les sous-régions choisies comme lieux pilotes en Afrique de l'Ouest.

La Conférence devrait s'engager à promouvoir des initiatives transfrontières de protection des enfants. Voici quelques exemples de telles initiatives :

- Moratoire sur les armes légères proposé par la CEDEAO - Il est clair qu'en Afrique de l'Ouest, comme ailleurs, il existe une forte corrélation entre la facilité d'accès à des armes légères et la hausse des actes de brutalité commis contre les enfants et les femmes. J'imploré les participants à cette conférence de faciliter la mise en œuvre plus efficace de ce moratoire.

- **Unité de protection de l'enfant au secrétariat de la CEDEAO** - Je recommande fortement l'établissement d'une unité de protection de l'enfant comme élément du mécanisme de la CEDEAO concernant la prévention, la gestion et la résolution des conflits ainsi que le maintien de la paix et la sécurité. Sa tâche principale serait d'assurer la protection des droits et du bien-être des enfants dans toute la sous-région surtout en ce qui concerne les problèmes transfrontières.
- **Recrutement transfrontière d'enfants-soldats** - La Conférence devrait s'engager à prendre les mesures requises pour mettre fin au recrutement transfrontière d'enfants utilisés comme combattants.
- **Exploitation illicite des ressources naturelles** - La Conférence devrait s'engager à prendre les mesures nécessaires pour contrer l'exploitation illicite des ressources naturelles alimentant la machine de guerre, qui, à son tour, brutalise les enfants et les prive de ressources bien nécessaires.
- **Personnes déplacées** - La Conférence devrait s'engager à prendre des mesures pour faciliter la réunification des familles et le retour des enfants et des familles déplacées.

#### 11. Accroissement des capacités locales de protection et de défense

Il est d'une importance critique d'établir et de raffermir la capacité locale de protection et de défense des enfants touchés par la guerre, pendant autant qu'après les périodes de violence. On trouve en Afrique de l'Ouest des exemples de telles initiatives, dont les suivantes : établissement d'une commission nationale pour les enfants (telle que proposée en Sierra Leone) afin d'assurer que la protection et le bien-être des enfants soient l'une des plus grandes priorités à la fin des conflits et qu'on en tienne compte dans l'établissement des priorités nationales, des politiques et de l'affectation des ressources; formation d'un groupe informel d'aînés et d'hommes d'État jouant un rôle de défenseur à l'intérieur du pays (comme au Libéria), et formation d'un caucus parlementaire pour la protection des enfants (comme en Sierra Leone).

Je fais appel à la communauté des donateurs, aux organismes de l'ONU et aux ONG internationales afin qu'ils fassent davantage pour soutenir et raffermir les institutions nationales, les ONG locales et les organisations civiles en Afrique de l'Ouest.

#### 12. Participation des jeunes au mouvement de protection des enfants touchés par la guerre – un réseau d'enfants à enfants

J'estime que nous devons inviter les jeunes à prendre une part active à la création d'un mouvement social et politique mondial pour la protection des enfants touchés par la guerre – en tant que participants et défenseurs – et leur donner l'occasion de s'exprimer. À ce sujet, j'ai proposé le lancement de plusieurs initiatives, dont l'une est le réseau d'enfants à enfants:

Il s'agit de créer des liens entre les enfants touchés par la guerre et ceux des pays en paix afin qu'ils puissent partager leurs expériences mutuelles diamétralement opposées, sentir un mouvement de solidarité s'établir entre eux et agir comme intermédiaire pour défendre d'autres enfants. De tels liens pourraient être établis à des niveaux directs et communautaires, d'école à école, d'université à université, de quartier à quartier et d'association à association. La technologie de l'information moderne, y compris Internet, pourrait être utilisée pour faciliter les communications et les échanges entre les jeunes.

Je souhaite ardemment qu'à partir d'Accra s'amorce un processus d'établissement de réseaux d'enfants à enfants au sein de l'Afrique de l'Ouest.

13. Établissement de médias d'information pour les enfants touchés par la guerre – Initiative de la Voix des enfants

J'ai souvent été frappé par l'absence et par la soif d'information, de récréation et de divertissements chez les enfants se trouvant dans des situations de conflit ou d'après-conflit. Pour combler cette lacune, j'ai proposé l'établissement systématique de programmes radiophoniques – La voix des enfants – portant surtout sur les besoins et les intérêts des enfants et des jeunes se trouvant dans de telles situations. Cela permettrait d'exprimer les préoccupations des enfants, de diffuser des programmes éducatifs et divertissants, de promouvoir la tolérance et la réconciliation et de sensibiliser davantage la population aux droits des enfants et à leur besoin de protection.

Je préconise l'établissement et le développement de programmes radiophoniques locaux dans les pays touchés par des conflits. Bien qu'ils soient dirigés par des intervenants professionnels locaux faisant partie de la société civile, de tels projets exigent un ferme soutien de la part de partenaires internationaux. Cette initiative est en voie d'être explorée dans plusieurs pays en conflit y compris en Sierra Leone et au Libéria.

14. Semaine de trêve – Pour l'amour des enfants

Jusqu'à présent, la communauté internationale a obtenu un certain succès, de façon occasionnelle, dans la négociation de cessez-le-feu temporaires entre les parties en guerre à diverses fins humanitaires. L'UNICEF et l'OMS ont entrepris un certain nombre de campagnes de vaccination réussies pendant de tels jours de tranquillité, la plus récente étant la campagne de vaccination contre le poliomyélite effectuée l'an dernier dans la République démocratique du Congo.

Nous devons faire davantage en nous appuyant sur cette expérience. Je propose que la communauté internationale intercède auprès de toutes les factions de tous les conflits actuels pour qu'elles interrompent leurs combats, en même temps, pendant une période d'une semaine, pour l'amour des enfants. Cette semaine serait dédiée à la protection des enfants et ne serait pas que symbolique. Elle permettrait à la communauté internationale de soulager, d'enregistrer et de vacciner les enfants touchés par la guerre. Cette période pourrait aussi permettre d'entreprendre

diverses activités culturelles et éducatives dans tous les pays, surtout des activités faites par des jeunes à l'intention des jeunes, et de promouvoir la paix.

#### 15. Impératifs de la prévention

Il est évident que la meilleure manière de protéger les enfants serait d'empêcher les conflits avant qu'ils n'éclatent ou ne reprennent ou de les résoudre avant qu'ils prennent des proportions destructives. Je prie instamment les États membres de la CEDEAO et les leaders de la société civile de s'engager à prendre des mesures politiques, économiques et sociales pour régler certaines questions fondamentales qui tendent à faire naître des conflits. Ces mesures pourraient viser notamment à :

- assurer un système de distribution des ressources plus équitable afin d'éviter l'émergence d'une polarité centre-périphérie à l'intérieur des pays;
- favoriser la cohésion nationale à l'intérieur des pays tout en permettant l'expression de particularités locales à l'intérieur de cette cohésion, c'est-à-dire, favoriser l'unité au sein de la diversité;
- établir et raffermir des pratiques authentiquement démocratiques;
- redresser plus efficacement les situations d'extrême pauvreté et de désespoir.





**DISCOURS PAR NAPOLEON ABDULAI, EXPERT EN DÉSARMEMENT**  
**CENTRE RÉGIONAL POUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT EN AFRIQUE**

**CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS TOUCHÉS PAR LA GUERRE**  
**EN AFRIQUE OCCIDENTALE**

**Notes sur la société civile et les enfants soldats**

**Monsieur le président,**  
**Votre Excellence Madame Janet Graham,**  
**Général Arnold Quainoo, membre du Conseil d'État,**  
**Madame Nana Agyeman Rawlings,**  
**Distingués amis,**

Tout d'abord, je tiens à féliciter les organisateurs de me donner l'occasion de parler de questions générales et particulières concernant les enfants touchés par la guerre en Afrique occidentale. Cette région peuplée d'environ 300 millions d'habitants est une des parties du monde les plus déchirées par des conflits.

L'Afrique occidentale semble accepter l'inacceptable, à savoir que la guerre est un phénomène normal. Cette opinion doit être contestée par la société civile. Et par société civile, j'entends le riche tissu formé d'une multiplicité d'unités territoriales ou fonctionnelles. La force de la société civile se mesure à la coexistence pacifique de ces unités et à leur capacité collective de résister simultanément à la subordination.

La société civile est un élément important de la recherche d'une société juste, d'une société qui protège les enfants, d'une société qui voit dans les enfants son propre avenir. Une société où la société civile est faible est vouée à la catastrophe; il est donc urgent de renforcer la société civile en Afrique occidentale.

La société civile ne peut pas rester passive devant les plus de 120 000 enfants africains qui sont classés comme "enfants soldats", expression impropre à notre avis. Le terme juste serait "enfants combattants", comme le général Ishola Williams l'expliquera dans son exposé. Que 120 000 enfants participent à diverses guerres sur le continent, ce n'est pas acceptable!

Dans le monde, 300 000 enfants de moins de 18 ans servent dans des forces gouvernementales et antigouvernementales. En Afrique, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Congo-Brazzaville, au Rwanda, en Angola, au Burundi, en Somalie et plus près, au Liberia et en Sierra Leone, pour ne citer que ces exemples, l'abus systématique d'enfants comme combattants est la norme plutôt que l'exception.

Selon un rapport publié récemment par la Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats, "les forces gouvernementales en conflit armé contre l'Érythrée et des clans somaliens ont inclus un nombre inconnu, bien que probablement pas substantiel, de moins de 18 ans dans leurs rangs". Cela n'est pas acceptable!

L'abus systématique des enfants en situation de conflit armé exige une réponse collective et bien financée, si l'on veut éliminer cette tendance barbare et génocide. Mais tout d'abord, reconnaissons sincèrement que le phénomène est nouveau et remonte à la militarisation de la politique et à l'affaiblissement des économies africaines observés au début des années 1970. Comme nous l'avons vu, ce ne sont pas les enfants qui créent les conditions de la guerre, ce sont les hommes politiques et les hommes en uniforme. Alors, comment la société civile peut-elle aider à faire cesser cet abus systématique?

Créer les conditions propices à une politique de l'inclusion aux niveaux national, régional et local, c'est là un moyen de mettre fin aux conditions qui produisent des enfants soldats. Ici, la société civile peut continuer à faire pression sur les gouvernements pour élargir l'espace démocratique. La société civile peut aider à créer les conditions qui feront en sorte qu'il sera impossible à l'avenir à des tyrans comme Idi Amin et Sani Abacha de prendre le pouvoir. La résistance héroïque de la société civile après le coup d'État du 25 mai en Sierra Leone est un modèle de courage. La société civile a refusé de servir la junte du Conseil révolutionnaire des forces armées. Dans le passé récent, les Africains ont appuyé les gouvernements militaires.

En dehors de la Sierra Leone, du Liberia et de parties de la Guinée (où des rebelles sont actifs), le phénomène des enfants soldats n'est pas répandu. Alors, pour parler "prévention", permettez-moi d'ajouter la notion universellement acceptée de bonne gouvernance. Celle-ci est une nécessité dans la région de la CEDEAO pour empêcher la prolifération des enfants soldats.

Les gouvernements devraient et doivent mettre en œuvre des lois ou conventions nationales, régionales et internationales concernant les enfants. Que les gouvernements commencent par prendre l'éducation au sérieux et nous verrons alors moins d'enfants utilisés comme soldats. La situation actuelle, où diminue le nombre des enfants qui vont à l'école, est inacceptable. Une bonne gouvernance devrait nous permettre de consacrer plus de fonds à l'éducation qu'à la sécurité. C'est là une partie de la tâche qui incombe à la société civile.

### **Réintégration**

La démobilisation et la réintégration est un processus lent, qui demande un appui et un engagement constant des gouvernements et des donateurs. L'Afrique occidentale doit tirer les enseignements de la démobilisation et de la réintégration opérées dans la Corne de l'Afrique et en Ouganda, où ce processus a été mené sur une vaste échelle à la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec un succès relatif. À la fin des années 1990, l'Érythrée et l'Éthiopie étaient revenues à la case départ. Les deux pays ont reconstitué leur armée permanente et rappelé leurs soldats démobilisés. De même, l'Ouganda, privé de débouché sur la mer, où les dépenses militaires menacent les modestes acquis du gouvernement de Yoweri Museveni, du Mouvement de résistance nationale.

J'espère que la Sierra Leone, le Liberia et le Nigéria ne reconstitueront pas de grandes armées.

### **Après-conflit**

Dans les situations de conflit et d'après-conflit, les gouvernements et les forces rebelles doivent être incités à accepter et à mettre en œuvre les conventions nationales, régionales et internationales comme les protocoles de Genève, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain (1992), la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989), la Résolution de Maputo sur les enfants soldats et la Déclaration des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO sur les enfants soldats, si l'on veut que l'Afrique occidentale limite et élimine l'activité militaire des enfants. Il est essentiel d'inculquer des habiletés, et il faut tenir compte de la sensibilité culturelle.

### **L'impunité**

Les chefs rebelles et leurs commandants sur le terrain, les dirigeants des milices appuyées par les gouvernements, etc., doivent être tenus de rendre des comptes lorsqu'ils recrutent et déploient des enfants soldats, des enfants combattants. L'histoire est une institution vivante et, si cela est fait, alors l'avenir sera de nouveau meilleur.

L'Afrique doit briser le cycle d'impunité qui mène les dirigeants au pouvoir. Il faut résister à l'impunité en tant que mécanisme d'accession au pouvoir. Les donateurs devraient et doivent cesser de soutenir des dirigeants antidémocratiques et confisquer leurs avoirs à l'étranger, puis les retourner pour faciliter l'éducation des enfants. Si nous ne sommes pas prêts à faciliter l'application des lois internationales pour lutter contre l'impunité, alors il est inutile de parler des enfants soldats. Le devoir de la société civile est de s'employer à faire cesser l'impunité.

### **L'espace démocratique**

Quatorze États de la CEDEAO n'ont pas d'enfants soldats. C'est là un signe positif. Ayons donc la volonté politique de créer et d'instaurer les conditions qui empêcheront d'autres États de suivre l'exemple de la Sierra Leone et du Liberia.

Il faut un ordre politique qui soit démocratique et populaire. Créons l'espace où la société civile aura un rôle critique à jouer. Les élections démocratiques sont une condition essentielle pour empêcher le recrutement d'enfants soldats. Ce sont les élections antidémocratiques de 1984 au Liberia qui ont mené à la guerre civile de 1989. Il faut aider les États d'Afrique occidentale à tenir des élections transparentes et à élire des gouvernements inclusifs dont le programme comprenne au minimum la prévention du recrutement d'enfants soldats.

Malgré l'impact négatif de l'utilisation d'enfants soldats dans certaines parties de l'Afrique occidentale, tout n'est pas négatif. Dans les deux guerres civiles qui ont déchiré respectivement l'ancienne colonie portugaise de Guinée-Bissau et la région de Casamance, dans le sud du Casamance, il n'y a pas eu d'enfants soldats.

Selon les experts, la Guinée-Bissau est probablement le pays d'Afrique occidentale où le plus grand nombre de citoyens sont armés, certains évaluant à 50 pour 100 la proportion des 1,5 million d'habitants du pays qui portent une arme à feu. La majorité de ces armes qui, croit-on, ont été obtenues par des moyens illicites, sont concentrées dans la capitale Bissau, mais on peut détecter de petits stocks d'armes principalement volées dans les arsenaux nationaux à Bafata, Gabu, Cansunco et les parties septentrionales du pays.

Au Soudan, en 1996, 20 000 enfants de 6 à 17 ans étaient soit chassés de leur foyer, soit recrutés dans les forces gouvernementales, dans les nombreuses factions de l'Armée populaire de libération du Soudan ou dans des milices. Personne n'a dû en rendre compte jusqu'à maintenant. Cela n'est pas acceptable.

Dans les districts de Gulu et de Kitgum, dans le nord de l'Ouganda, quelque 8 000 enfants, dont des milliers de fillettes, ont été recrutés de force dans l'Armée de la résistance du Seigneur, force irrégulière brutale qui est armée et financée par un État africain. Pourtant, aucune mesure n'est prise contre cet État pour avoir enfreint les conventions internationales et ainsi détruit l'avenir de l'Afrique. Cela n'est pas acceptable.

D'après une enquête de l'ONU, l'Angola est "le pire endroit au monde où être un enfant". L'UNICEF estime (1999) que 40 pour 100 des enfants y meurent avant l'âge de 5 ans. Et pourtant, l'Angola est le pays le plus riche d'Afrique en ressources naturelles. Cette situation est inacceptable.

La RENAMO du Mozambique, formée par Ian Smith de Rhodésie et appuyée et financée par les gouvernements Apartheid sud-africains, avait des milliers d'enfants soldats. La RENAMO "pratiquait systématiquement le recrutement forcé, préférant souvent les enfants aux combattants adultes". La RENAMO est maintenant au Parlement. Alors, pourquoi pas le RUF, dont la brutalité défie toute description?

Il faut une certaine forme de justice en Afrique, si nous voulons montrer que nous voulons sérieusement protéger les enfants. Justice, justice et encore plus de justice, voilà notre mot d'ordre.

#### **Certains instruments dont nous disposons pour prévenir l'utilisation d'enfants soldats**

1. La Cour pénale internationale, qui aidera à faire emprisonner ceux qui recrutent des enfants soldats. Il faut des appuis pour faire de cette Cour une réalité.

2. Les protocoles de Genève et les deux protocoles additionnels de 1977. Il faut faire connaître ces protocoles en Afrique; c'est le but que devrait se fixer la société civile africaine.
3. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
4. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (1989)
5. La Résolution de Maputo sur les enfants soldats
6. L'initiative Voisinage d'Olara Otunnu
7. La Convention relative aux droits de l'enfant
8. Les lois nationales

Utilisons ces instruments pour mettre fin à l'abus des enfants. La société civile peut et doit presser les gouvernements et les rebelles de les appliquer. La sensibilisation du public est essentielle. Les médias ont un rôle important à jouer.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, en insistant sur la nécessité de ne pas répéter l'histoire. Il faut que les organisateurs et nous, les participants, nous façonnions l'histoire; j'entends par là qu'il est inutile d'adopter des résolutions que nous ne pourrions pas faire appliquer.

Réfléchissons, et discutons des moyens de promouvoir cet important objectif, prévenir l'utilisation d'enfants soldats dans la sous-région. S'il faut une petite structure efficiente et financée pour renforcer les capacités des États et de la société civile dans la sous-région à mettre fin à la situation inacceptable des enfants en situation de conflit armé, créons-la d'ici vendredi. Par cet acte singulier, l'histoire sera façonnée.

Il faut que l'Afrique mobilise les ressources locales pour faciliter cette structure et nous espérons que nos bons amis, au nord de la Voie maritime du Saint-Laurent, nous aideront à façonner l'histoire.

Merci.



**DISCOURS PAR MADAME NDIORO NDIAYE**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**  
**ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Accra - Ghana

27 - 28 avril 2000



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation Internationale pour les Migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Dans le cadre des diverses activités qu'elle mène au niveau international, l'Organisation internationale pour les migrations a toujours porté une attention particulière aux groupes les plus vulnérables de la société, victimes de réseaux organisés ou des conséquences de conflits armés. Les enfants figurent parmi cette frange de la population qui bénéficie de l'assistance de l'OIM.

Si, d'un côté, beaucoup d'entre eux sont de plus en plus concernés par le trafic d'enfants à des fins de travaux forcés ou d'exploitation sexuelle, d'un autre côté, d'autres ne sont ni épargnés, ni protégés en temps de guerre. Des millions d'enfants ont soit été tués ou blessés et sont restés handicapés à vie, soit ont été obligés d'être les témoins, ou acteurs d'actes de violence inouïe.

L'Afrique a été et reste le champ de souffrance des enfants pris entre ces deux feux. Partout où cela a été possible, l'OIM a non seulement porté une assistance d'urgence aux enfants se trouvant dans cette situation, mais a aussi contribué à faire naître une prise de conscience sur la gravité du problème.

Les effets de la guerre et ses conséquences sur le développement de l'enfant sont avérés et font l'objet d'une attention particulière de tous les institutions et organismes qui sont impliqués dans la réhabilitation des blessures physiques et mentales engendrées par les conflits. Ces enfants sont les premières victimes de la désintégration de la famille due à la perte ou aux déplacements de leurs proches, de la dislocation des services de santé et de l'approvisionnement en nourriture, sans parler des troubles psychologiques et des traumatismes qui nécessitent un long travail de suivi avant qu'ils ne retrouvent leur place dans la société.

Les enfants mineurs sont aussi recrutés de force et font l'objet de manipulations par les adultes. D'où l'urgence de les démobiliser en priorité et de mettre en place des activités de

réintégration spécifiques axées sur l'éducation et la formation professionnelle afin de leur donner les meilleures chances de reconstruire leur avenir.

Les interventions de l'OIM, dans le cadre de programmes de démobilisation et de réintégration, ainsi que d'assistance aux personnes déplacées et aux réfugiés, au Mozambique, en Angola, au Rwanda et plus récemment dans le cadre des préparatifs de programmes similaires pour la Guinée-Bissau et la République du Congo ont tenu et tiennent compte de l'effort qui doit être fait en direction des enfants mineurs.

Pour ne citer que deux exemples, en Angola, dans le cadre de la démobilisation des troupes cantonnées de l'UNITA et des troupes excédentaires de Forces Armées Angolaises (FAA), l'OIM a participé à la démobilisation des soldats mineurs et leur a porté une assistance en vue de leur retour et de leur réintégration dans leurs communautés d'origine. Leur démobilisation a commencé avant même le processus de démobilisation générale parce qu'il s'agissait de groupes vulnérables, à risque et pour lesquels il n'existe pas de contestation sur les critères d'éligibilité. Au total, 360 mineurs des Forces Armées Angolaises et 4 734 mineurs de l'UNITA ont été assistés avec leurs familles, quand c'était nécessaire. Une base de données a été ainsi ébauchée et remise aux autorités compétentes à la fin de cette opération.

Au Rwanda, un grand nombre d'enfants mineurs qui avaient été évacués en Italie durant la période de crise, ont été rapatriés par l'OIM dans le cadre de la réunification familiale avec toute la recherche et le suivi de la réadaptation que cela a nécessité.

Actuellement, en Afrique de l'Ouest, le Liberia et la Sierra Leone se trouvent au cœur de la problématique.

En effet des milliers d'enfants de ces pays sont victimes de la guerre civile qui perdure désormais depuis de nombreuses années et vivent des situations dramatiques de déplacés internes ou de réfugiés vivant dans des camps dans les pays frontaliers, s'ils ne sont pas utilisés comme soldats pour prendre part aux combats. Des difficultés de financement de nos activités nous ont obligés à un arrêt momentané. Nous sommes en train de négocier notre retour. Cependant, selon le dernier rapport du mois de mars de la situation humanitaire des Nations Unies sur la Sierra Leone, 2 300 enfants seraient encore en captivité dans le pays, en particulier dans la province du Nord. Cependant l'UNICEF et diverses ONG ont déjà pris en charge 703 enfants dont 80% d'entre eux sont des ex-combattants.

La communauté internationale, par le biais des organisations concernées (CEDEAO, Organisations Internationales, ONG) n'a cessé, depuis le début des hostilités, d'alerter l'opinion publique sur la nécessité d'une mobilisation sur le plan international pour mettre fin aux souffrances des populations civiles, en particulier à celles des femmes et des enfants qui sont les principales victimes des violences quotidiennes qui ont lieu dans ces pays.



Je dois dire que le sort de ces cibles après les périodes de crise et de combat préoccupent beaucoup l'OIM. En effet, qui s'occupe de panser les plaies pour les violés? les séropositifs? les handicapés? après les combats? Tous ceux qui ont subi des traumatismes physiques et mentaux, qui font que beaucoup d'entre eux ont perdu leurs repères ont tant de mal à ressouder leurs familles et vivre une vie normale!

Des pays comme le Gabon, le Mali et le Ghana aujourd'hui tirent sur la sonnette d'alarme et essaient avec le UNICEF de prévenir des drames similaires en mettant en place des stratégies de prévention de trafic des enfants par exemple entre certains pays de la CDEAO (Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo). En coopération avec l'OIM, deux projets sont en cours de financement :

- Plan d'action d'urgence de lutte contre le trafic transfrontalier d'enfants à des fins d'exploitation économique et de travail.
- Lutte contre le trafic d'enfants au Bénin.

Mesdames et Messieurs,

La problématique des enfants soldats : est un problème politique et structurel en Afrique. Ce que l'OIM souhaite voir figurer concrètement dans la déclaration et le plan d'action qui sortiront de nos travaux est :

- Une détermination politique claire, pas uniquement de la communauté internationale mais des États concernés eux mêmes, à respecter les instruments internationaux en vigueur : conventions sur les droits de l'enfant, Charte africaine des droits et du bien-être des enfants, etc. devait aboutir à un arrêt immédiat de l'implication et de l'utilisation des enfants dans ces conflits.
- Des activités précises destinées à combler les déficits structurels de tous genres dans ces pays : éducation, santé, formation professionnelle, éducation à la vie civile, etc.
- C'est à ce prix que la démobilisation, la réintégration de ces enfants dans leur société d'origine, mais surtout le retour de compétences pour reconstruire les pays pourront se faire dans le respect de la dignité de la personne humaine.

Ce que l'OIM peut faire, dans le cadre de la CEDEAO, est d' :

- Assister les pays dans un programme de démobilisation des enfants soldats.
- Assister les pays dans un programme de réintégration des enfants soldats dans la vie civile comprenant : l'éducation, la formation professionnelle et la fréquentation d'un système de santé normale.
- Etablir une base de données concernant les enfants soldats.
- Effectuer le transport de la cible et la recherche dans les communautés d'origine afin de promouvoir la réunification familiale.



**Conférence sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest**

**Accra, les 27 et 28 avril 2000**

**Séance plénière : Les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest**

**Étendue du problème**

**Les dirigeants et les enfants touchés par la guerre : responsabilité et engagement**

**Nigel Fisher**

**Directeur régional, Asie du Sud**

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

## **Dirigeants et enfants touchés par la guerre : responsabilité et engagement**

**Nigel Fisher**

Honorables Présidents Axworthy et Gbeho, ministres des Affaires étrangères du Canada et du Ghana,

Honorables ministres,

Délégations gouvernementales,

Jeunes gens,

Représentants de la société civile et d'organisations internationales,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis de commencer par féliciter, au nom de l'UNICEF, les gouvernements du Canada et du Ghana pour l'impulsion qu'ils ont donnée à cette initiative qui nous réunit aujourd'hui pour aborder les droits des enfants touchés par la guerre.

Qu'il me soit permis également de transmettre les salutations de la directrice exécutive de l'UNICEF, Carol Bellamy, qui se trouve en ce moment à Dakar, au Forum mondial sur l'éducation. Elle y mettra en exergue les besoins en éducation des enfants touchés par les conflits armés, et sera des nôtres en esprit aujourd'hui.

### **Leadership et responsabilité**

Deux termes n'apparaissent pas encore dans les projets de déclaration et de plan d'action que les participants à la présente réunion pourraient entériner – le leadership et la responsabilité. Assurément, lors des réunions de jeunes et d'ONG tenues ces derniers jours, et dans les coulisses, beaucoup semblent être d'avis que ces deux termes désignent précisément ce qu'est, ou ce que devrait être, l'objet de la présente réunion.

La qualité et la nature du leadership détermineront si les délibérations d'aujourd'hui iront au-delà des engagements creux vers l'action concrète. Et la responsabilité (ou l'absence de responsabilité) des dirigeants – à l'échelle nationale et internationale, au sein des gouvernements et du monde des affaires, de la collectivité et de la société civile – sera un facteur déterminant de leur volonté de traduire une déclaration et un plan d'action supplémentaires en mesures concrètes.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un climat de scepticisme salutaire. Lors d'une interview diffusée à la radio ghanéenne il y a deux jours, l'intervieweur posait à certains d'entre nous la question suivante : « Comment les gens peuvent-ils croire que cette réunion, et les délibérations et prises de position auxquelles elle donnera lieu, sera effectivement suivie d'effet, mènera à une action constructive et ne sera pas qu'une simple conférence parmi tant d'autres? » Les jeunes de la région, dont certains ont été profondément marqués par leur expérience de la guerre, ont

demandé, à l'occasion de leur propre réunion, s'ils pouvaient compter que la réunion ministérielle donnerait des résultats précis, concrets et suivis d'effet. Ils ont demandé si vous alliez les écouter, si vous alliez soulager leurs souffrances.

Je n'oublierai jamais cette scène à laquelle j'ai assisté à Kibumba, dans l'est du Zaïre – aujourd'hui la RDC – en juillet 1994. À perte de vue, une foule d'hommes, de femmes et d'enfants rwandais, des réfugiés, des personnes déplacées et dépossédées, des victimes. Voilà ce qu'étaient ces personnes. Mais cette situation était immensément paradoxale, car bon nombre de ces victimes étaient aussi des tueurs.

Des milliers de ces adultes et enfants avaient tué à plusieurs reprises au cours des mois précédents, jusqu'à ce qu'ils aient eux aussi été forcés de s'enfuir avec leur famille. La grande majorité d'entre eux sont des fermiers pauvres, n'ayant peu ou pas d'instruction. Pourtant, ils ont tué. Pourquoi? Comme la plupart des gens, ils avaient probablement des ambitions simples – une parcelle de terrain, suffisamment d'argent pour vivre, une famille en santé, une éducation acceptable pour leurs enfants, un verre à l'occasion entre amis. Alors comment se sont-ils retrouvés à Kibumba et dans d'autres camps pareils? Je suis d'avis qu'ils étaient là avant tout à cause d'un mauvais leadership et d'un climat d'impunité généralisé.

Ils étaient là à cause d'un leadership national et communautaire destructif et désastreux qui, pendant des décennies, a choisi de diviser, de jeter le blâme, de manipuler, et de favoriser la violence au lieu de chercher des solutions constructives et globales aux problèmes complexes du Rwanda.

Ils étaient là parce que leurs dirigeants étaient totalement dispensés de rendre compte de leurs gestes et de leurs actes de violence – ils ont agi en toute impunité. Dans les années 80, l'aide extérieure a favorisé un système de plus en plus dictatorial et exclusif – les donateurs le savaient, mais ils ont fermé les yeux. Qui voulait faire éclater l'image du Rwanda en tant que modèle de développement? Et, comme nous le savons tous, une multitude de signes ont présagé d'une catastrophe imminente en 1993 et 1994, mais le monde a décidé de les ignorer. Il y a donc eu un manque de leadership à l'échelle nationale et internationale, ce qui a encouragé les dirigeants nationaux à croire qu'ils n'étaient tenus de rendre compte à personne.

### **Assurer des résultats crédibles**

Ainsi, comment la présente conférence ministérielle peut-elle convaincre le reste du monde qu'elle façonnera l'histoire, plutôt que la répéter? Comment pouvons-nous veiller à ce que les résultats de la conférence ne soient pas oubliés parmi tant d'autres déclarations et plans qui ne sont jamais suivis d'effet, et qu'ils laissent le souvenir d'une conférence novatrice ayant effectivement mené à une action concrète et à la mise en œuvre des engagements pris?

Voici quatre suggestions pour lancer le débat à ce sujet :

- appliquer les normes nationales et internationales existantes;
- prendre des mesures pour assurer la responsabilité et régler le problème de l'impunité;

- prendre des engagements concrets à l'égard de mesures qui empêcheront et anticiperont les conflits armés;
- garantir aux enfants des zones de paix.

## 1. Application de normes

À qui s'adressent les projets de déclaration et de plan d'action si ce n'est qu'à nous-mêmes? Cette assemblée a l'expérience et la capacité nécessaires pour établir un calendrier très précis et concret en vue de l'application, à l'échelle nationale, de l'ensemble des normes internationales existant actuellement. Outre les lois et conventions relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire établies de longue date, nous avons assisté, ces dernières années, à l'émergence, sous la conduite du Canada, d'une vague de nouvelles normes appelant une ratification et une mise en œuvre universelles – le Statut de la Cour pénale internationale; le Traité sur les mines antipersonnel; le nouveau Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant le recrutement et le déploiement de jeunes combattants; la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain (que le Libéria n'a pas encore ratifiée). Citons également les déclarations de Bamako et de Lomé de la CEDEAO, le Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères, et la résolution 1261 du Conseil de sécurité, qui comporte des dispositions précises en ce qui concerne les enfants touchés par les conflits.

Ratifier, légiférer, former, informer. Rien – si ce n'est le manque de volonté politique, n'empêche un pays représenté ici aujourd'hui de faire en sorte que l'éventail complet des normes soit en place à l'échelle nationale à bref délai. Ces normes s'appliquent-elles aux intervenants non-étatiques? Oui. Il est de plus en plus admis par la communauté internationale que les entités non-étatiques sont également liées par les normes relatives aux droits de l'homme, sans compter qu'il existe des précédents, comme l'Accord sur les règles fondamentales du Mouvement populaire de libération du Soudan, qui s'est lui-même lié, en 1995, à l'égard de normes et d'engagements internationaux concernant les enfants et les civils dans les situations de conflit.

Ces normes sont-elles le fruit de valeurs étrangères, imposées de l'extérieur? Non. On trouve dans toutes les sociétés des normes et valeurs constructives en ce qui concerne les soins et la protection à assurer aux enfants en temps de guerre et en situation de conflit. On peut redécouvrir, remettre en vigueur et accepter ces normes et valeurs à tous les niveaux de la société, afin de rétablir un principe qui doit assurément être d'application universelle – soit que la prise pour cible et l'exploitation des enfants n'est jamais justifiable, quelles que soient les circonstances.

En un sens, ratifier, légiférer, informer et s'engager constituent la partie facile de la tâche. Mais comment veiller à ce que ces normes soient effectivement appliquées? Manifestement, chaque pays a le pouvoir de créer des organes indépendants chargés de surveiller la situation et les violations des droits de l'homme, de réunir des données et de faire rapport à ce sujet. Il est incontestable que le délai d'établissement de tels organes, là où ils n'existent pas, ne doit pas forcément être long. En outre, la possibilité de mettre sur pied une capacité de la CEDEAO pour surveiller la protection des enfants touchés par la guerre dans les États membres est évoquée dans

le projet de plan d'action. Mais la question demeure : que faire lorsque les normes ne sont pas appliquées? Voilà qui nous amène à la double notion de responsabilité et d'impunité.

## **2. Assurer la responsabilité, contrer l'impunité**

Deux facteurs constituent l'obstacle le plus important lorsqu'il s'agit d'assurer la responsabilité et de contrer l'impunité : l'opposition inadéquate à l'échelle nationale et internationale et dans les secteurs public et privé, à l'abus des enfants dans les situations de conflit, et les efforts inadaptes déployés pour mettre en œuvre des façons constructives de protéger et d'aider les enfants victimes d'abus. Mais les temps changent. On a de plus en plus tendance à l'échelle internationale à inscrire la sécurité humaine, les droits et le bien-être des citoyens, soit des gens ordinaires, au programme international de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, les membres de la CEDEAO et leurs partenaires internationaux ont l'occasion de prendre les devants. Examinons trois questions particulières – le débat sur la souveraineté par opposition à l'intervention; la désignation de ceux qui violent les droits de l'homme; et ce que M<sup>me</sup> Otunnu a appelé l'Initiative Voisinage de la CEDEAO.

**Souveraineté et intervention.** Kofi Annan et ses deux prédécesseurs, en tant que Secrétaires généraux des Nations Unies, ont tous soutenu que les droits des personnes et des collectivités au sein de l'État sont suffisamment importants pour remettre en question l'inviolabilité traditionnelle de la souveraineté de l'État. On fait valoir de plus en plus dans les cercles internationaux l'argument selon lequel de graves violations des droits de l'homme au sein d'un État engendrent presque toujours des menaces pour la paix et la sécurité internationales et justifient donc l'intervention de l'ONU.

Une telle intervention prête considérablement à la controverse, mais elle semble découler d'une tendance qui se confirme, étant donné que la sécurité humaine et les questions humanitaires occupent une place de plus en plus importante dans les travaux du Conseil de sécurité de l'ONU. La CEDEAO a sa propre expérience à cet égard. Est-elle par conséquent disposée à codifier et à mettre en œuvre un cadre normatif, approuvé par tous ses membres, justifiant l'intervention? Il vaut certainement beaucoup mieux que les pays de la région établissent leurs propres normes, comme le prévoit actuellement le Mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO, au lieu d'attendre l'application de normes de l'extérieur une fois qu'un conflit armé a éclaté.

**Citer des noms.** L'invisibilité engendre l'impunité. Ainsi, pourquoi ne pas citer des noms? Voilà une idée très intéressante. Prenons un exemple très récent. Plus tôt ce mois-ci, le groupe d'experts sur l'Angola du Conseil de sécurité des Nations Unies, ayant examiné les violations de l'embargo international visant l'UNITA, a communiqué ses constatations. Le rapport, établi sous la présidence du Canada, citait des noms – diamantaires de Belgique, courtiers en armements d'Afrique du Sud, fournisseurs d'armes de Bulgarie, dirigeants africains qui, en échange de diamants, laissent leur pays devenir des points de transbordement de réfugiés de l'UNITA. Ces accusations ont provoqué une tempête d'indignation, mais aussi des mesures immédiates. La Belgique et l'industrie du diamant ont cherché à s'absoudre. Des pays ont tenté de défendre leur bilan en la matière, mais ont aussi pris des mesures immédiates afin de réduire les envois

illégaux. Des sociétés ont cherché à défendre leurs décisions d'investissement – elles deviennent nerveuses lorsqu'une mauvaise publicité menace leurs affaires. Et nous constatons que, de plus en plus, partout dans le monde, les droits de l'homme se retrouvent à l'ordre du jour des sociétés.

On retrouve pour cette région du monde des rapports semblables sur le Libéria et la Sierra Leone concernant la relation entre les conflits, le commerce des diamants, l'exploitation des ressources naturelles et le trafic d'armes, ainsi que les sociétés et les pays – proches et distants voisins – qui ont profité de ces conflits prolongés ou qui y ont contribué.

Bien sûr, nul « conflit interne » n'est purement et exclusivement interne – les parties au conflit ont toujours des appuis économiques et politiques extérieurs, et des sources d'armes externes. Des gouvernements et des sociétés privées de l'étranger aident à soutenir financièrement les conflits. Faut-il les récompenser par le silence? Assurément non.

**L'Initiative Voisinage de la CEDEAO.** Entre autres efforts pourrait figurer l'Initiative Voisinage de la CEDEAO, qui viserait à encourager les mesures de collaboration constructives, notamment le Moratoire sur les armes légères, des mesures visant à mettre fin au recrutement transfrontière d'enfants en tant que combattants, et l'unité de protection des enfants au sein du Secrétariat de la CEDEAO. Le Canada, le Ghana et d'autres partenaires de la CEDEAO seraient-ils disposés à prendre les devants pour mettre au point des mesures supplémentaires? Par exemple, isoler les personnes dont on sait qu'elles abusent des enfants et les exploitent en situation de guerre – restreindre leurs déplacements, refuser de les laisser participer aux organisations régionales, à leurs délibérations et à leurs sommets? Et pourquoi ne pas aller jusqu'à saisir leurs avoirs à l'étranger? Si l'incitation au respect des normes éthiques associée à la menace de mesures punitives peut devenir crédible, le climat d'impunité ne sera plus ce qu'il est.

### **3. Mesures de prévention**

Ce débat nous a déjà entraînés dans le domaine des mesures préventives et préemptives – l'une des clauses du projet de plan d'action propose la ratification et la mise en œuvre rapides du Mécanisme de prévention des conflits de la CEDEAO, signé au Sommet de la CEDEAO de décembre dernier. La CEDEAO prendra-t-elle les devants en vue d'élaborer des mécanismes visant à régler pacifiquement les conflits grâce à une médiation assurée par les pays voisins?

De nombreuses voies mènent à la mise en œuvre de politiques de développement équitables qui favorisent la cohésion nationale. Elles nécessitent toutes des engagements nationaux, mais aussi l'appui soutenu de la communauté internationale. Mais comme nous nous intéressons aujourd'hui aux jeunes et aux enfants, et que le Forum mondial sur l'éducation se tient cette semaine à Dakar, permettez-moi de dire brièvement que l'investissement dans une éducation de qualité compte parmi les meilleurs investissements dans l'avenir et la paix d'un pays.

Les arguments en faveur d'une éducation universelle de qualité permettant aux enfants d'apprendre à penser, à régler des problèmes, à travailler et à coopérer avec les autres – ces



arguments ont été avancés et prouvés à maintes reprises. Cette conférence donnerait un exemple frappant de leadership en adoptant des plans pour le redressement de l'éducation en Sierra Leone et au Libéria, exposant les investissements à effectuer et les engagements à prendre par les collectivités, les gouvernements nationaux et la communauté internationale – des engagements soutenus, à long terme. Le Canada cherchera-t-il à constituer et à diriger le consortium de partenaires internationaux nécessaire pour un engagement à long terme visant à faire de l'éducation universelle, du développement des compétences techniques, du renforcement des capacités et de la formation une véritable possibilité dans ces deux pays? L'UNICEF serait certainement ravie d'être votre partenaire dans cette entreprise.

#### **4. Des zones de paix pour les enfants**

Le projet de plan d'action dont est saisi cette conférence propose l'institution d'une Journée ouest-africaine de cessez-le-feu. Le président Rawlings a proposé non pas un jour, mais une Semaine de trêve pour nos enfants, laquelle commencerait en Afrique de l'Ouest et pourrait même devenir une semaine mondiale.

Derrière ces propositions se trouve un concept vieux de 20 ans qui est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était en 1980 : celui des zones de paix pour les enfants. Ce concept repose sur le simple principe que les enfants ont le droit fondamental d'être protégés des conséquences de tout conflit armé, et qu'il n'est jamais justifié de prendre des enfants pour cible ou de les associer à des conflits armés.

Par conséquent, le plan d'action ne pourrait-il pas comporter l'éventail complet des mesures qui permettraient de relancer dans son sens le plus large le concept des zones de paix pour les enfants? Disons oui aux cessez-le-feu, aux jours et aux semaines de la paix, et également aux couloirs humanitaires protégés, que les écoles, les garderies, les hôpitaux deviennent des zones de paix inviolables, et que les besoins des enfants soient pris en compte dans les accords de paix et les plans de démobilisation, comme en Sierra Leone. Ces idées ne sont pas nouvelles, mais elles doivent être réaffirmées et concrétisées. Et, une fois de plus, lorsque des parties belligérantes ne respectent pas les enfants, qu'on prenne alors les mesures précitées afin de contrer l'impunité et d'exiger la responsabilité.

#### **Conclusion**

Vos Excellences,

En guise de conclusion, je tiens à souligner que, grâce à des pays comme le Canada, le Ghana et à leurs partenaires d'optique commune, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'organisations de la société civile, à M<sup>me</sup> Olara Otunnu et aux organismes de l'ONU comme celui que je dirige – il ne peut y avoir aucun doute que les enfants ont trouvé leur place au sein du programme international pour la paix et la sécurité.

Il est attendu de cette réunion de dirigeants qu'elle fasse preuve de leadership – qu'elle décide des mesures pratiques qui peuvent être appliquées en Afrique de l'Ouest pour assurer la prévention des conflits armés, et de celles qui protégeront les enfants si une guerre venait à éclater.

De la même manière, l'Afrique de l'Ouest peut compter que la communauté internationale – gouvernements, ONG et organisations internationales – sera présente assez longtemps et consacra suffisamment de ressources pour l'aider à atteindre ces objectifs.

L'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une session extraordinaire en septembre 2001 afin d'examiner les progrès réalisés depuis le Sommet mondial de 1990 pour les enfants, ainsi que la voie à suivre au cours de la prochaine décennie. Le Canada, de concert avec le Mali et quatre autres pays, est déjà associé aux préparatifs de cette manifestation. La tenue de cette conférence et son taux de participation élevé témoignent de l'importance qu'accordent aujourd'hui aux problèmes des enfants et aux conflits armés les gouvernements ouest-africains, le Canada, la société civile, les jeunes et d'autres intervenants.

Cette réunion, et ce qui importe plus encore, la mise en œuvre opportune et complète de ses recommandations, nous offre l'occasion de faire preuve d'un véritable leadership, et de démontrer, en tant que dirigeants à l'échelle nationale, internationale, politique, communautaire et des jeunes, notre réel engagement et notre responsabilité à l'égard de tous les enfants.

Je vous remercie de votre attention.



**DISCOURS PRÉSENTÉ PAR M. AMOS SAWYER**  
**CENTER FOR DEMOCRATIC EMPOWERMENT**

**Présenté à la Conférence sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest**

**Accra, Ghana**  
**27-28 avril 2000**

**Son Excellence Victor Gbeho, ministre des Affaires étrangères du Ghana,**  
**Son Excellence Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères du Canada,**  
**Son Excellence Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations**  
**Unies pour les enfants dans les conflits armés,**  
**Éminents panélistes,**  
**Vos Excellences, ministres des Affaires étrangères des pays membres de la CEDEAO,**  
**Mesdames et Messieurs.**

J'aimerais féliciter les gouvernements du Ghana et du Canada d'avoir organisé cette conférence. Je vous remercie de votre invitation et sachez que c'est avec plaisir que je l'ai acceptée.

Depuis de nombreuses années depuis l'indépendance, les enfants sont considérés comme une des populations cibles dont le sort aurait dû être amélioré dans la quête de l'Afrique vers le développement, mais nos stratégies de développement ont échoué à cet égard. Il suffit d'examiner les nombreux « faux départs » de l'Afrique pour comprendre que nous n'avons pas adopté les bonnes approches pour réussir à nous développer. Vous n'êtes pas sans vous rappeler qu'à différentes périodes de notre quête du développement depuis 1960, nos stratégies ont été dominées à divers degrés par l'investissement dans une infrastructure matérielle complexe, dans l'agriculture mécanisée et dans le développement d'industries légères, entre autres choses. Nous avons certes bénéficié plus ou moins de tous ces choix, mais le développement n'a jamais vraiment pris et la qualité de la vie en Afrique ne s'est pas réellement améliorée. Aujourd'hui, nous savons qu'en axant les stratégies sur les enfants, nous pouvons non seulement améliorer le sort des enfants mais aussi parvenir au développement dans tous les aspects des entreprises humaines. L'UNICEF a joué un rôle prépondérant pour ce qui est de nous amener à cette découverte par des recherches laborieuses, des analyses perspicaces et la défense inlassable des enfants dans le monde entier. Il nous a fallu du temps pour comprendre la place essentielle qu'occupent les enfants dans le processus de développement et dans son aboutissement.

Dans cet exposé, je tirerai quelques conclusions de l'échec des stratégies de développement de l'Afrique de l'Ouest qui étaient supposées améliorer le sort des enfants de cette région dans des domaines aussi fondamentaux que la survie humaine, le développement et l'apprentissage, la protection et la participation. J'avancerai également quelques idées pour renforcer la promotion et la protection des droits des enfants en l'Afrique de l'Ouest. Cet exposé repose sur la thèse essentielle suivante : *des politiques et des pratiques reflètes d'une piètre gouvernance* ont été déterminantes dans le triste sort de nos enfants.

Nous devons mettre en place un cadre de gouvernement approprié dans lequel des politiques et des stratégies de développement axées sur les enfants peuvent être appliquées afin d'améliorer le sort des enfants et de favoriser le développement de manière générale.

### **Quelques aspects de la situation des enfants en Afrique de l'Ouest**

Cependant, il nous faut tout d'abord répondre à plusieurs questions concernant les « enfants touchés par la guerre ». Qui sont-ils? En quoi sont-ils différents d'autres enfants? J'ai essayé d'apporter des réponses empiriques à ces questions en utilisant les points de vue d'enfants libériens, qui sont certainement touchés par la guerre, et des données du système des Nations Unies, notamment de l'UNICEF. Ce mois-ci, avec le soutien de l'UNICEF au Libéria, le Center for Democratic Empowerment (CEDE) a organisé un atelier national de la jeunesse sur les enfants touchés par la guerre. On y a demandé à des enfants qui sont les enfants touchés par la guerre et voici ce qu'ils ont répondu, entre autres : « Les enfants touchés par la guerre sont des enfants qui ont faim à cause de la guerre, des enfants dont les parents ont été tués, des enfants dont la maison a été pillée, des enfants qui ont assisté à d'horribles tueries, des enfants qui ne respectent pas les personnes âgées, des enfants perturbés qui n'arrivent pas à bien travailler à l'école, des enfants qui sont trop vieux par rapport à leur classe, des enfants qui ont eu des enfants trop jeunes, des enfants qui ont combattu à la guerre, des enfants qui se prostituent, des enfants qui ne reçoivent pas l'éducation qu'ils devraient recevoir, des filles qui ont été violées. »

En comparant les réponses des enfants aux données sur la situation des enfants en Afrique fournies par l'UNICEF dans « La situation des enfants dans le monde », on s'aperçoit qu'il y a un schéma général de privations énormes, de négligence tragique et de déni systématique des droits dont sont victimes tous les enfants africains, sans qu'il y ait vraiment de distinction parfois entre les pays qui ont été ravagés par des conflits violents et ceux qui ne l'ont pas été. Voici quelques exemples tirés des données relatives à la situation des enfants en Afrique de l'Ouest.

### **Mortalité et santé**

#### **Mortalité chez les enfants de moins de cinq ans**

Un bref examen du bilan pour l'Afrique de l'Ouest montre que, pour ce qui est de la survie humaine, le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans dans les pays membres de la CEDEAO est parmi les plus élevés du monde. Cinq des dix pays dont les taux de mortalité chez les moins de cinq ans sont les plus élevés du monde sont des pays membres de la CEDEAO et tous les pays membres de cette dernière figurent dans le premier tiers du classement mondial des taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Ce qui est stupéfiant, c'est que cette situation n'est pas nouvelle, qu'elle ne découle pas de la vague actuelle de conflits ou de la récession économique des années 1980. D'après l'UNICEF, de 1960 à 1980, le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans dans les pays d'Afrique de l'Ouest était en moyenne de 186 p. 1 000, avec une baisse annuelle moyenne de seulement 1,3 p. 100 sur ces deux décennies. Depuis 1980, le taux de réduction moyen est également négligeable, sauf à de très rares

exceptions près. Dans la moitié des pays membres de la CEDEAO, le taux de mortalité a stagné voire augmenté. De même, le taux de mortalité maternelle est resté beaucoup trop élevé. En 1990, on l'estimait dans certains pays membres de la CEDEAO à 1 800 et 1 600 pour 100 000 naissances. Le chiffre d'environ 560 qui était celui du Libéria d'avant-guerre a presque doublé depuis la guerre civile et, aujourd'hui, il est de 901 rien qu'à Monrovia.

### **Déficiences en eau, déficiences sanitaires et déficiences alimentaires**

De pair avec des taux de mortalité élevés vont une eau insalubre, des mauvaises conditions sanitaires et d'autres problèmes qui amenuisent les chances de survie. Aujourd'hui, il y a encore des pays en Afrique de l'Ouest où 60 p. 100 de la population n'a pas accès à de l'eau salubre, quand 85 p. 100 de la population ne vit pas dans des conditions sanitaires insuffisantes.

Je suis également alarmé par le pourcentage élevé de croissance retardée parmi les enfants. Au Libéria, par exemple, 18 p. 100 de nos enfants souffrent d'un sérieux retard de croissance. Dans « La situation des enfants dans le monde », l'UNICEF fait état de chiffres similaires dans d'autres pays africains, et dans certains pays, on dépasse les 20 p. 100. Comme nous le savons tous, le retard de croissance est le résultat de problèmes de santé et de carences alimentaires prolongés. Les retards graves ou congénitaux se répètent de génération en génération et ont pour effet de limiter le développement physique et mental. Ces chiffres révèlent que nos systèmes de santé sont mis en échec non pas depuis quelque temps mais depuis un bon moment.

### **Causes immédiates, sous-jacentes et structurelles**

Il y a des causes immédiates, sous-jacentes et structurelles aux taux de mortalité maternelle et infantile élevés et aux autres problèmes de santé que connaissent nos enfants. Parmi les causes immédiates figurent les infections contractées pendant la grossesse et à la naissance, l'alimentation carencée des mères pendant la grossesse et une piètre hygiène environnementale et personnelle. Entre autres causes sous-jacentes, citons la démotivation des travailleurs de la santé due à de maigres salaires et à des conditions de vie et de travail difficiles, l'absence d'accès à des centres de santé et une pauvreté chronique. Quant aux causes structurelles, elles tiennent à des politiques inadaptées et à une mauvaise gouvernance.

### **VIH/SIDA**

L'épidémie grandissante de VIH/SIDA menace gravement la santé de tous les Africains, mais surtout des femmes et des enfants. Malgré les ravages que cause le VIH/SIDA ailleurs sur le continent, rien ne montre vraiment qu'en Afrique de l'Ouest, sa prévalence croissante suscite autant d'attention nationale et sub-régionale qu'elle le devrait. Au Libéria, par exemple, 326 cas de décès imputables au SIDA ont été documentés depuis la mise en place d'un mécanisme de surveillance du SIDA par le gouvernement, en 1987. L'incidence nationale moyenne du VIH est de 4,5 p. 100 au niveau de population actuel. Mais, comme c'est le cas ailleurs en Afrique, on ne connaît pas toute l'ampleur du problème. D'aucuns redoutent, à voir l'augmentation du nombre de cas signalés de tuberculose, de pelvipéritonite et d'autres maladies opportunistes au Libéria et dans plusieurs autres pays ouest-africains, que la sous-région soit en proie à une épidémie de

VIH/SIDA. L'absence d'information et de centres de dépistage adéquats, ainsi que les stigmates associés à la maladie sont autant d'obstacles qui empêchent de s'attaquer réellement au problème.

### **Développement humain et apprentissage**

#### **Alphabétisation et scolarisation**

En ce qui concerne le développement humain et l'apprentissage, la situation dans laquelle se trouvent nos enfants doit s'améliorer considérablement. Pour commencer, chacun sait que les taux d'alphabétisation sont faibles en Afrique. Les statistiques montrent qu'en 1995, seul un pays d'Afrique de l'Ouest affichait un taux d'alphabétisation des adultes de 50 p. 100. Le taux d'alphabétisation des femmes est extrêmement faible, de 7, 9 et 18 p. 100 dans certains pays membres de la CEDEAO. En fait, le taux d'alphabétisation des femmes adultes y est parfois inférieur de 70 p. 100 à celui des hommes adultes. Étant donné que les femmes sont les enseignantes chez nous et que l'on a découvert que l'éducation des filles est impérative sur le plan stratégique pour le développement, cette situation constitue le principal obstacle au développement humain et à l'apprentissage. Les chiffres des effectifs primaires sont eux aussi très faibles dans beaucoup de pays membres de la CEDEAO, ce qui est aussi le cas dans la plupart des pays africains. Il existe quelques exceptions, mais en général, la situation est décevante. Il semblerait que dans certains pays ouest-africains, moins de 30 p. 100 des enfants d'âge scolaire vont à l'école. Au Libéria, par exemple, on estime que 42 p. 100 des enfants d'âge scolaire sont scolarisés. Ces taux chutent encore si l'on prend seulement le cas des filles. Les taux d'abandon scolaire sont tellement élevés que les effectifs du secondaire n'équivalent qu'à une petite fraction des effectifs primaires. Il y a aussi la question du contenu pédagogique et des méthodes d'enseignement utilisées. Il faut revoir tout cela pour rendre l'enseignement plus pertinent et pour libérer le potentiel de créativité et d'innovation des élèves, ce qui est indispensable à la régénération personnelle et nationale.

#### **Besoins éducatifs spéciaux**

En plus de ces problèmes régionaux et sub-régionaux relatifs au développement humain et à l'apprentissage, des sociétés déchirées par la guerre, comme celles du Libéria et de la Sierra Leone, qui essaient de répondre aux besoins d'une population de jeunes qui ont manqué de nombreuses années d'école à cause de la guerre, sont confrontées à d'autres problèmes. Il est urgent et impératif de répondre au besoin de programmes d'enseignement et de formation accélérés, de psychologues spécialistes des traumatismes causés par la guerre, et d'autres services spéciaux. Au Libéria, par exemple, le Conseil des examens d'Afrique de l'Ouest a publié un chiffre effarant : plus de 75 p. 100 des candidats des écoles secondaires ont échoué aux examens de 1998-1999. Le fait est que, bien avant la guerre civile, la qualité du système éducatif libérien déclinait déjà. Des enseignants qualifiés quittaient le système pour des emplois mieux rémunérés et on les remplaçait par des enseignants non qualifiés. Aujourd'hui, environ 65 p. 100 des élèves du primaire et du secondaire sont encadrés par des enseignants non qualifiés.

### **Quelques causes immédiates, sous-jacentes et structurelles**

La faible scolarisation et le manque d'accès s'expliquent notamment par le nombre insuffisant d'écoles, par le coût que représente l'envoi des enfants à l'école et l'absence de possibilités de formation professionnelle souhaitables. Il arrive que les pratiques culturelles et religieuses ainsi que la pauvreté soient aussi des freins à la pleine utilisation des possibilités d'éducation. Certains de ces problèmes, comme la pénurie d'écoles, existent dans toute l'Afrique de l'Ouest, mais ils sont exacerbés par la guerre dans des pays comme le Libéria et la Sierra Leone. Dans beaucoup d'autres régions d'Afrique, la marginalisation socio-économique systématique ou constante ainsi que des mauvais choix de politique éducative constituent des causes structurelles qui entravent le développement humain et l'apprentissage.

### **Protection des enfants**

#### **Définition et identité de l'enfant**

Pour protéger les enfants, il faut tout d'abord créer et leur reconnaître un statut juridique sans ambiguïté, afin de garantir que les droits de chacun d'eux seront respectés et protégés. Pour commencer, dans la plupart des pays africains, la définition juridique de l'enfant varie selon que l'on parle de l'âge actif, de l'âge requis pour voter, de l'âge de la majorité ou de l'âge de la responsabilité pénale, et ces différences ont des répercussions évidentes sur la protection des enfants contre divers abus.

#### **Abus et exploitation**

Dans les situations de conflit armé, les abus et l'exploitation sont plus prononcés. Ainsi, aujourd'hui, le Libéria a un des taux de grossesse les plus élevés du monde parmi les adolescentes. Pendant la guerre civile, environ 20 p. 100 des combattants étaient des enfants âgés de 15 ans voire moins. Ces enfants et des milliers d'autres ont été à la fois victimes et coupables de crimes abominables et d'autres violences telles que l'exploitation et des agressions sexuelles, l'incitation à la toxicomanie et à l'alcoolisme, le travail forcé, les déplacements et les handicaps. Le cas de la Sierra Leone est légendaire. On a accusé un pays membre de la CEDEAO de pratiquer l'esclavage. En Sierra Leone et au Libéria, et dans bien d'autre pays d'Afrique de l'Ouest, quantité d'enfants vivent dans la rue dans les zones urbaines, et la délinquance juvénile de même que la criminalité parmi les jeunes et les enfants augmentent. Les vols à main armée sont maintenant commis par des enfants et par des jeunes non seulement dans les pays qui sortent de la guerre, mais aussi dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

#### **Mesures correctives**

La protection des enfants suppose à la fois des lois appropriées, une application renforcée et des centres de réadaptation, des systèmes éducatifs pertinents et efficaces et, surtout, des familles et des collectivités locales capables d'agir, entre autres choses.

### **Participation des enfants**

#### **Apprendre l'art de participer**



La participation des enfants, que l'on confond souvent avec l'abandon de la surveillance parentale, est essentielle pour que les enfants deviennent des citoyens efficaces et ingénieux, plutôt que des sujets passifs. Cette participation suppose de permettre aux enfants de commencer par développer un sens de la participation responsable aux prises de décision, une appréciation profonde de l'humanité, une estime d'eux-mêmes et des autres, une certaine tolérance et le respect des opinions divergentes, la compréhension de l'importance des initiatives et de leurs mécanismes, la capacité de trouver des compromis et mener une vie saine et productive en tant que membres d'une famille, d'une collectivité et d'une nation. En plus d'acquérir des compétences techniques, professionnelles et autres qui leur donneront une autonomie économique, les enfants doivent acquérir les compétences nécessaires et avoir accès à des renseignements qui contribueront à faire d'eux des êtres humains honnêtes, de bons citoyens, des travailleurs productifs et responsables et des personnes qui contribuent à la vie de leur famille et de leur collectivité. Les efforts se multiplient pour réaliser ces objectifs, mais le manque d'exemples institutionnels et individuels et les pratiques culturelles sont autant d'obstacles à surmonter. Les enfants doivent participer davantage dans le cadre d'une culture générale de la libre participation. Trop souvent, les concepts de discipline tels qu'ils sont appliqués dans nos écoles et nos foyers ont tendance à encourager des valeurs autoritaires bien plus que des valeurs telles que l'efficacité et la curiosité.

### **Surendettement**

Le lien entre le fardeau de la dette africaine et la pauvreté est évident. Le fardeau de la dette accroît les obligations financières du secteur public, sape les chances de croissance économique et contribue à perpétuer la pauvreté. Les femmes et les enfants constituent le plus fort pourcentage de la population africaine qui vit sous des seuils de pauvreté absolue. L'endettement de l'Afrique de l'Ouest est énorme. Ainsi, on estime que le Libéria doit aujourd'hui 3 milliards de dollars US, dont près de la moitié à des créanciers multilatéraux, 37 p. 100 à des partenaires nationaux bilatéraux et 13 p. 100 à des créanciers privés ou commerciaux. En 1998, le service de la dette a englouti 70 p. 100 des recettes à l'exportation d'une économie qui est loin d'être performante. De toute évidence, un allègement de la dette qui libère des ressources pour lutter contre la pauvreté est impératif pour le Libéria, pour d'autres pays africains et pour d'autres pays pauvres très endettés (PPTE).

### **Conclusions de la situation actuelle des enfants en Afrique de l'Ouest**

Quelles conclusions peut-on tirer de la situation actuelle des enfants en Afrique de l'Ouest? Premièrement, que la situation de nos enfants est le reflet manifeste de notre état de sous-développement; que loin d'être une conséquence du sous-développement, le fait de ne pas réussir à remédier aux problèmes qui touchent les enfants en est une des principales causes et la perpétuation de ces problèmes, la meilleure façon de maintenir l'Afrique de l'Ouest dans un état de pauvreté, de conflit et de sous-développement prolongé.

Deuxièmement, une fois remis en perspective, les mauvais traitements infligés aux enfants et le fait que l'on ne réussisse pas à résoudre les questions relatives aux enfants de

L'Afrique de l'Ouest doivent être considérés comme un problème exacerbé dans certains pays par des conflits violents mais surtout comme un problème profondément enraciné dans des politiques et des pratiques peu judicieuses au niveau national et sub-régional et, depuis longtemps également, au niveau international. Si ces questions ne sont pas réglées, c'est en partie à cause de stratégies et de pratiques de gouvernance qui laissent à désirer et qui entraînent des conflits qui eux-mêmes aggravent le sort des enfants. La questions des « enfants touchés par la guerre » peut donc être traitée convenablement si on la considère dans le cadre de préoccupations plus générales relatives aux systèmes de gouvernement dont tous les enfants ont toujours été victimes. La question n'est donc pas uniquement de savoir quel effet la guerre a eu sur certains enfants que l'on qualifie de touchés par la guerre, mais aussi de déterminer comment la marginalisation et la victimisation prolongées des enfants à cause de la mauvaise gouvernance et d'autres facteurs ont produit des conflits violents, la pauvreté et le sous-développement.

Troisièmement, on ne peut traiter les questions relatives aux enfants séparément des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'équité. Par conséquent, les questions relatives au renforcement de l'autonomie des femmes ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits des enfants devraient être traitées en reconnaissant leur finalité commune.

Quatrièmement, les différentes dimensions du problème des enfants telles qu'elles sont énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant -- les problèmes de survie, le développement et l'apprentissage, la protection et la participation -- sont intimement liées et inséparables et, partant, elles exigent des stratégies et des approches multidimensionnelles intégrées qui devraient être galvanisées dans des plans d'action nationaux formulés et mis en œuvre dans un cadre de gouvernance approprié. Ces plans d'action nationaux doivent également s'inspirer de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Plate-forme d'action de Beijing.

Cinquièmement, pour ce qui est de la reconnaissance et de l'acceptation du principe de l'inséparabilité de la sécurité, de la stabilité et du développement de tous les pays de la CEDEAO, les questions relatives aux enfants doivent être traitées d'une manière compatible avec ce principe. Donc, la CEDEAO doit définir, en respectant la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, une approche coordonnée et des mécanismes pertinents relativement à la formulation et à la mise en œuvre de son propre plan d'action pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants.

### **Créer des institutions gouvernementales qui favorisent un développement axé sur les enfants**

Cette conférence aidera à lancer le « premier appel » de l'Afrique de l'Ouest en faveur des enfants. L'Afrique de l'Ouest doit donner un nouveau départ à ses enfants. Or, ce nouveau départ suppose que l'on repense la gouvernance et que l'on mette en place de nouvelles structures et de nouveaux processus de gouvernance qui répondront aux besoins et aux intérêts des enfants et garantiront le développement. La nouvelle façon de voir la gouvernance doit promouvoir celle-ci

comme un nouveau partenariat entre le gouvernement et la société civile; de nouvelles structures et de nouveaux processus doivent garantir des mécanismes nouveaux ou renforcés pour un dialogue sur les politiques, de nouvelles stratégies politiques et des efforts renouvelés pour une meilleure reddition des comptes, plus de transparence et une plus grande participation à la gouvernance.

### **Structurer un nouveau partenariat de gouvernance**

#### **Créer et renforcer des mécanismes pour un dialogue sur les politiques et des consultations au niveau local et national**

Le mieux pour régler les questions relatives aux enfants, qui constituent un problème fondamental du sous-développement, est de les formuler dans un cadre de gouvernance approprié. Un cadre de bonne gouvernance est la meilleure solution non seulement pour formuler et mettre en œuvre un plan d'action national conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, mais aussi pour remettre les rapports exigés par la Convention. Un cadre de bonne gouvernance admet un partenariat entre le gouvernement et la société civile qui fonctionne sous la direction du gouvernement et avec le soutien de la communauté internationale. À cet égard, un cadre de bonne gouvernance doit se caractériser par une atmosphère propice au dialogue et à des consultations entre le gouvernement et les organisations de la société civile. Ce dialogue et ces consultations doivent s'appuyer sur des structures et des processus de gouvernance au niveau local, provincial, national et sub-régional et, au niveau local, ils doivent être enracinés dans la famille et dans les localités au sein des collectivités. Ce dialogue et ces consultations doivent être menés par des dirigeants politiques et civils qui ont démontré leur attachement aux valeurs démocratiques et à la promotion du bien-être des enfants.

Les institutions gouvernementales centralisées d'Afrique de l'Ouest, qui se caractérisent par des exécutifs puissants et des parlements qui s'efforcent de s'acquitter de leurs fonctions de surveillance des politiques, ne conviennent pas en tant que cadre de gouvernance à la nature du dialogue et des consultations politiques nécessaires. Au mieux, les parlements sont organisés sur la base d'une représentation géographico-spatiale de l'électorat ou d'une représentation déterminée par les effectifs et les atouts des partis politiques. Les enfants, en tant que groupe, sont les moins à même de se représenter. Qui plus est, aucune de ces formes de représentation n'est connue pour bien défendre les intérêts des enfants. C'est pourquoi les institutions gouvernementales, pour bien tenir compte des intérêts des enfants, doivent comprendre des représentants d'organismes qui défendent les droits des enfants et de groupes connexes qui évoluent dans la société civile ainsi que des enfants eux-mêmes, dans certains cas. L'expérience montre que, bien souvent, il ne suffit pas que ces groupes s'investissent dans la définition des intérêts des enfants, mais qu'ils doivent avoir accès et doivent pouvoir participer directement à l'élaboration des politiques, à leur mise en œuvre, à leur surveillance et aux processus d'évaluation. C'est aussi pourquoi le dialogue politique et les consultations relatives aux questions touchant aux enfants doivent inclure tout le monde et se dérouler en coordination à tous les paliers de gouvernement, du niveau local au niveau sub-régional.

### **Une nouvelle stratégie politique axée sur les enfants**

En ce qui concerne le contenu du dialogue et des consultations, les politiques et les programmes de développement doivent être axés sur les questions et les préoccupations qui concernent les enfants. Ils doivent viser à renforcer la famille et à habiliter la famille. Une analyse stratégique appuyée par l'expérience a démontré que des approches du développement axées sur les enfants englobent, de par leur nature même, toutes les préoccupations et donnent les meilleurs résultats pour tous les autres intérêts en jeu. On planifie mieux les programmes de développement et on en réussit mieux la mise en œuvre lorsqu'ils tournent autour des besoins des enfants. La planification et la mise en œuvre de programmes et de projets relatifs aux soins de santé, au logement et aux abris de secours, à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à la reconstruction urbaine et rurale, aux réseaux routiers et de transport, ou à la promotion de la justice et des droits de la personne ainsi qu'à la démarginalisation économique et à tout autre type d'entreprise de développement permettent généralement de mieux se concentrer et d'améliorer les chances de résultats plus productifs et durables lorsque les enfants y occupent une place centrale. C'est pourquoi les questions relatives aux enfants doivent être au cœur des processus institutionnels et à la base d'un cadre de gouvernance capable de favoriser le développement.

### **Le besoin d'une gouvernance responsable, transparente et participative**

Le développement axé sur les enfants exige une grande probité et une grande responsabilité de la part des gouvernements parce que, contrairement à d'autres groupes dans la société, les enfants ne constituent pas un électorat politique, social ou économique influent. Il peut donc être facile, au niveau de la gestion, de ne plus faire des priorités des programmes pour les enfants, de faire mauvais usage des ressources allouées et de commettre d'autres abus. Pour parvenir à un degré élevé de responsabilité, on peut notamment veiller, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets, à la clarté des objectifs, des processus, des points de référence et des résultats escomptés. Il est essentiel aussi d'analyser convenablement les rôles et les responsabilités de tous les acteurs. Le suivi et l'évaluation des processus doivent se faire à des moments convenus, être transparents, et tous les acteurs doivent y participer. Des sanctions et des avantages doivent être prévus selon les résultats. Les organisations de la société civile, notamment les mass-media, les groupes de défense des intérêts des enfants et les organisations de femmes doivent insister pour que ces processus soient responsables, transparents et participatifs et pour que les gouvernements et la société civile se dotent des moyens nécessaires pour qu'il en soit ainsi. C'est ainsi que les organisations de la société civile peuvent dépasser leurs rôles traditionnels d'information et de défense des intérêts et devenir des partenaires à part entière et efficaces de la gouvernance.

On voit, en lisant soigneusement le processus de présentation des rapports de la Convention relative aux droits de l'enfant, que l'on s'attend à un mode de gouvernement responsable, transparent et participatif pour que les rapports nationaux présentés conformément au processus arrêté soient compatibles avec l'esprit, l'intention et les objectifs de la Convention.

En bref, au niveau des États parties, nous devrions créer et renforcer des structures et des processus de gouvernance qui favorisent et consolident des partenariats de gouvernance entre le gouvernement et la société civile et nous devrions utiliser ces institutions pour formuler et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets de développement axés sur les enfants et compatibles avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Plate-forme d'action de Beijing et les accords et conventions connexes. Un mode de gouvernement responsable, transparent et participatif permettra au processus de présentation des rapports de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment, de rendre plus dynamique le partenariat de gouvernance entre le gouvernement et la société civile et de servir de base à un plus grand soutien de la communauté internationale.

### **Intégrer les questions relatives aux femmes et aux enfants au niveau sub-régional**

Monsieur le Président, il est de bon augure que l'on se préoccupe de la situation des enfants en Afrique de l'Ouest à un moment où nos dirigeants investissent beaucoup d'efforts dans l'accélération de notre programme de coopération. Il faut demander aux dirigeants des pays membres de la CEDEAO d'inclure comme suit dans cette procédure accélérée les questions qui touchent les femmes et les enfants :

- Mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres conventions et accords relatifs à la protection des droits des enfants, à l'égalité des sexes et à l'équité; les dirigeants des pays membres de la CEDEAO doivent veiller à ce que les lois voulues soient adoptées au niveau des États afin de donner force et effet à ces droits. Ils doivent adopter des plans d'action en partenariat de gouvernance avec la société civile et la communauté internationale.
- En tant qu'organisation de coopération économique, la CEDEAO doit adopter des approches du développement axées sur les enfants et sur l'intégration des préoccupations des femmes dans le courant dominant et en faire la stratégie qui guidera la coopération entre ses États membres; ce faisant, elle doit :
  - Renforcer les mécanismes afin de garantir la coordination de sa stratégie de développement axée sur les enfants avec l'OUA, le système des Nations Unies, tout particulièrement l'UNICEF, et d'autres entités régionales et internationales;
  - Elle doit établir des normes en matière de leadership en adoptant des codes d'éthique et de conduite, et elle doit être prête à dénoncer ceux qui enfreignent ces codes. De cette manière, la CEDEAO peut viser à améliorer le leadership ouest-africain;

-Elle doit procéder à une vérification des activités de coopération actuelles afin d'en évaluer l'incidence sur les droits des enfants. Elle doit aussi définir des indices et d'autres mesures pour faire en sorte que les politiques et les programmes restent sensibles à la protection des droits des femmes et des enfants.

-Elle doit également nommer un groupe d'Africains de l'Ouest éminents qui sera le fer de lance de la défense et de la protection des droits des femmes et des enfants, qui veillera à ce que l'on n'oublie pas les questions qui les concernent, à ce qu'elles restent toujours d'actualité, à ce que l'on mobilise les ressources nécessaires pour y apporter des réponses, et qui aidera à suivre les résultats obtenus à l'échelle nationale. Ce faisant, la CEDEAO travaillera en étroite coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés et avec d'autres personnes concernées.

- La Convention relative aux droits de l'enfant prévoyant que l'on remette un rapport national tous les cinq ans, la CEDEAO doit organiser un sommet extraordinaire tous les trois ans pour examiner les progrès enregistrés dans la réalisation des plans d'action nationaux relatifs à la mise en œuvre des conventions et des accords visant la protection des droits des femmes et des enfants;
- La CEDEAO doit créer et renforcer un cadre favorisant un partenariat accru avec la société civile dans la gouvernance sub-régionale.

#### **Mesures nécessaires au niveau international**

Il faut demander à la communauté internationale d'aider à promouvoir et à protéger les droits des femmes et des enfants en appuyant comme suit les initiatives relatives à la gouvernance prises à tous les niveaux :

- Offrir un allègement de la dette en vertu d'une entente qui lie cette mesure à une volonté nationale démontrée d'appliquer des programmes de lutte contre la pauvreté stratégiquement ciblés sur les femmes et les enfants, qui prévoient, entre autres, de réduire les budgets militaires, d'enrayer le trafic international d'armes de petit calibre, de respecter davantage les droits de l'homme et de former des partenariats de gouvernance avec la société civile;
- Favoriser le renforcement de la capacité nécessaire à une meilleure gouvernance à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la protection des droits des femmes et des enfants;
- Intensifier les campagnes internationales afin d'endiguer le flot des armes de petit calibre et des armes légères, encourager le désarmement, et créer ou favoriser un climat international propice au développement;

- Imposer des sanctions et prendre d'autres mesures pour mettre fin à l'impunité;
- Appuyer la CEDEAO dans les efforts qu'elle déploie pour être plus à même de bien remplir sa mission et, en retour, exiger d'elle des normes de rendement élevées.

### Conclusion

La protection des droits des enfants en Afrique de l'Ouest est la plus grande responsabilité des peuples de la région et elle devrait être la préoccupation primordiale de leurs institutions gouvernementales. Depuis 40 ans, les dispositions institutionnelles relatives à la gouvernance et les politiques et programmes qu'elles ont produits n'ont permis d'améliorer sensiblement ni le sort des enfants ni la qualité de vie de la population africaine. De toute évidence, l'orthodoxie actuelle en matière de gouvernance ne saurait suffire. Les gouvernements et les peuples d'Afrique de l'Ouest devraient donc être prêts à mobiliser leurs facultés de création et leurs talents d'artisans pour définir le type de dispositions institutionnelles qui correspond le mieux à leurs besoins et ce, en reconnaissant et en préservant les aspects de leur patrimoine institutionnel qui leur sont utiles et sur lesquels ils peuvent s'appuyer. La bonne gouvernance exige un mélange judicieux de méthodes éprouvées et de procédés novateurs. Or, pour concocter ce mélange, la collaboration entre gouvernement et société civile est indispensable, tout comme le soutien de la sub-région et de la communauté internationale dans son ensemble.

Les gouvernements ouest-africains doivent accepter le fait qu'une société civile en pleine croissance et forte de ses droits deviendra un acteur important dans les processus nationaux. Les organisations qui la composent doivent aussi accepter qu'en tant que dépositaire du pouvoir étatique, le gouvernement joue un rôle de leader essentiel dans la création et le maintien d'un environnement propice à une paix et à un développement durables, notamment. Il est impératif à l'échelle nationale que les dirigeants gouvernementaux et les chefs de file de la société civile agissent de manière responsable. Si les dirigeants ne mettent pas en place une culture du leadership caractérisée par une vision commune et une volonté de tendre ensemble vers des objectifs nationaux communs, ils ne seront plus en droit de s'attendre à un soutien international.

En tant qu'organisation sub-régionale, la CEDEAO doit réussir à mieux coordonner et à mobiliser davantage de ressources, elle doit établir et faire respecter des normes et veiller à nouer des liens dans la région et avec la communauté internationale dans son ensemble. Pour cela aussi, il faut allier orthodoxie et innovation, y compris par une saine participation d'acteurs non gouvernementaux au niveau sub-régional. La communauté internationale doit demander à l'Afrique de s'engager plus spécifiquement sur un programme africain réfléchi et elle doit l'appuyer dans sa mise en œuvre. À tous les niveaux de la gouvernance, il ne peut y avoir plus important parmi les objectifs de l'Afrique que la promotion et la protection des droits des enfants africains.





**BRÈVE ALLOCUTION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
**L'HONORABLE JAMES VICTOR GBEHO**

**À LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS  
TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE OCCIDENTALE**

**Le vendredi 28 avril 2000**

**Excellences les ministres de la CEDEAO,**

**Excellence le secrétaire exécutif de la CEDEAO,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un profond optimisme que je formule ces quelques observations alors que nous mettons un terme à nos deux journées de délibérations sur la question des enfants touchés par la guerre dans notre sous-région. Je suis optimiste en raison du haut degré d'engagement que nous avons manifesté durant cette période à faire en sorte que désormais, les enfants et les jeunes de notre sous-région pourront vivre en paix sans crainte, libérés des traumatismes et autres blessures émotives causés par la guerre.

Nous avons exprimé cet engagement dans la Déclaration que nous venons d'adopter. Nous avons aussi essayé de faire en sorte qu'il se traduise en action concrète en adoptant un Plan d'action qui traite les divers aspects du problème des enfants touchés par la guerre et nous sommes même allés plus loin en proposant des mesures qui visent à prévenir les conflits.

Ce qui reste à faire, c'est mettre en application, dans nos pays et dans nos sociétés, les diverses mesures convenues, afin que les documents que nous avons adoptés ne deviennent pas de vagues papiers ornant les tablettes de nos bureaux. C'est le moins que nous puissions faire pour empêcher la répétition des tragédies que nous avons vécues ces dernières années, et pour assurer aux enfants et aux jeunes, qui sont les dirigeants futurs de notre sous-région, la capacité et les moyens de devenir des adultes responsables, capables de promouvoir les programmes que nous avons entrepris, de sorte que les sacrifices consentis au fil des années soient féconds en résultats.

Dans ces circonstances, je voudrais exhorter chaque chef de délégation ici présent à assumer personnellement la responsabilité de l'exécution et du suivi efficaces des décisions que nous avons prises et des buts que nous nous sommes fixés. Je suis persuadé que la CEDEAO sera mieux placée pour coordonner nos activités de manière productive.

Je m'attends à ce qu'au sommet de la CEDEAO, à Abuja le mois prochain, nos chefs d'État s'engagent formellement à assurer la pleine mise en oeuvre des documents que nous avons adoptés. Je vous exhorte cependant à réfléchir, alors même que vous vous préparez à partir, aux moyens de maintenir les acquis et de créer un climat propice à la mise en oeuvre du plan

d'action.

Mais qui plus est, je veux aussi insister sur la nécessité que chacun de nous transmette dans son pays et sa société le bon message, en faisant valoir la nécessité de coopérer pour créer une atmosphère où les conflits ne seront plus nécessaires. C'est à nous, en tant que gouvernements, qu'il incombe de créer cette atmosphère. En tant que gouvernements, nous devons exercer une autorité responsable, notamment par une bonne gouvernance et par une distribution équitable des richesses dans nos sociétés, afin d'éliminer les causes sous-jacentes des conflits.

La bonne gouvernance et l'autorité responsable supposent la collaboration de tous les membres de la société à la poursuite de nos buts. Nous accueillons favorablement à cet égard la contribution valable de la société civile, des médias, des jeunes et de la communauté internationale à l'effort que nous accomplissons pour faire face au problème actuel. Nous les encourageons, dans leur contribution à notre effort collectif, à créer un monde meilleur pour les enfants de notre sous-région et les exhortons à coordonner leurs efforts pour contribuer efficacement à ce noble objectif.

Je ne saurais conclure mes propos sans exprimer notre reconnaissance à vous tous qui avez participé à cette conférence. Par conséquent, au nom de Son Excellence le président, au nom du gouvernement du Ghana et à titre personnel, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à mon ami et coprésident, le ministre Lloyd Axworthy du Canada, et à mes distingués collègues les ministres et autres hauts représentants des gouvernements de la CEDEAO, aux représentants de la communauté des donateurs et des organisations internationales, aux représentants de la société civile, des médias et des jeunes et à tous les autres qui ont travaillé sans relâche ces derniers jours pour mener nos délibérations à bon terme.

L'appui du gouvernement canadien – qui s'est révélé un ami sincère de notre sous-région – et des autres pays donateurs en faveur de notre effort collectif pour transformer notre sous-région en une région de paix, de prospérité et de justice, exempte de guerres et de souffrances, a été un facteur crucial de notre succès. À cet égard, je tiens à exprimer spécialement des remerciements au gouvernement du Canada, dont la vision et l'appui en faveur de l'effort d'instauration de la paix dans notre sous-région ont galvanisé notre volonté d'agir.

Nous comptons continuer à coopérer avec tous les représentants ici présents et nous vous souhaitons à tous un voyage de retour sans incident.



**NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE L'HONORABLE LLOYD AXWORTHY,**  
**MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**À LA CONCLUSION DE LA CONFÉRENCE SUR LES ENFANTS  
TOUCHÉS PAR LA GUERRE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**Accra, Ghana**  
**Le 28 avril 2000**

Cette conférence est historique. Elle a prouvé que lorsque des gens se réunissent et travaillent ensemble dans un but précis, ils peuvent accomplir beaucoup.

Cette conférence est le résultat du partenariat qui existe entre le Canada et le Ghana et de l'intérêt que vous portez à la sécurité dans la sous-région. Nous avons tous un grand objectif en tête : mettre fin aux souffrances que la guerre inflige aux enfants de l'Afrique de l'Ouest.

Permettez-moi de vous rendre hommage.

L'Afrique de l'Ouest a montré la voie et a été un exemple pour nous tous.

Vous avez agi sans attendre devant les terribles souffrances de la population du Libéria et de la Sierra Leone. L'ECOMOG [Groupe de contrôle de la CEDEAO] a pris de grands risques pour assurer la sécurité de la région. Vous avez montré envers la paix et la sécurité un profond engagement qui mérite d'être appuyé.

Pendant les deux derniers jours, nous avons discuté d'une foule de questions et nous avons adopté un programme global : un programme qui s'attaque aux causes profondes de la guerre et un programme qui nous aidera à mieux comprendre l'exploitation et la souffrance des enfants et à les prévenir à l'avenir.

Vous avez formulé des recommandations très concrètes. Des recommandations que le Canada aidera à appliquer autant que possible.

- D'abord et avant tout, le Canada appuiera l'appel lancé aux groupes armés de libérer immédiatement les enfants enlevés et détenus contre leur gré.
- Le Canada appuie la création de programmes destinés à réhabiliter et à réintégrer ces enfants. Il importe que leur réhabilitation et leur réintégration se fassent dans le respect des traditions et des valeurs locales. Ainsi, les blessures guériront, les plaies se refermeront, les sociétés se réunifieront et l'on empêchera la violence du passé de refaire surface.

- Le fait d'intégrer les droits de l'enfant et la protection des civils dans les programmes de formation militaire aura également du bon.
- Tout réside dans la prévention. La mise sur pied de systèmes d'alerte et d'intervention rapides contribuera sans l'ombre d'un doute à protéger chaque membre de la société, et tout particulièrement les membres les plus vulnérables.
- Il est crucial de se mettre d'accord pour qu'il y ait chaque année une « semaine de trêve pour les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest », pour permettre à l'aide humanitaire d'arriver et pour mener des campagnes de vaccination des enfants. Cette semaine a aussi une autre grande utilité : permettre l'enregistrement des naissances. Tous les enfants qui n'ont pas été enregistrés devraient l'être pour deux raisons. D'abord, pour donner à chaque enfant une identité et, du coup, lui conférer des droits et l'accès à des services. Ensuite, pour recueillir des données utiles afin que l'on puisse établir le nombre d'enfants de l'Afrique de l'Ouest touchés par la guerre et l'ampleur des effets que cette guerre a sur eux.
- Je crois aussi que l'on ne peut pas parler de protection des droits des enfants si l'on ne fait pas participer les jeunes à la discussion. Cela me réconforte de voir que vous avez décidé de faire participer les jeunes et de leur faire jouer un rôle de défenseurs, et de voir aussi que la CEDEAO [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest] créera un réseau entre jeunes à la grandeur de l'Afrique de l'Ouest.

Ici à Accra, les 21 jeunes délégués des pays de l'Afrique de l'Ouest ont tenu leur propre conférence. Hier, le ministre des Affaires étrangères Gbeho et moi-même avons participé, avec eux, à une conférence entre l'Afrique et le Canada, transmise, pour la première de l'histoire, en direct via Internet. Dirigée par l'organisation non gouvernementale canadienne « War Child », la Conférence a relié des étudiants dans des écoles de tout le Canada à ces enfants touchés par la guerre.

La qualité du dialogue entre ces jeunes a été inspirante. Ils ont montré une compréhension innée des problèmes puisqu'ils les vivent quotidiennement.

J'estime que si nous leur en donnions la capacité et les moyens, il leur serait possible de réfléchir ensemble à ces problèmes et de les résoudre en quelques heures. Les seigneurs de la guerre de ce monde n'auraient aucune chance face à la puissance de leur énergie et de leurs idées.

Pour que ce Plan d'action devienne exécutoire, les déclarations et les discours ne suffisent pas; il faut du leadership et une responsabilisation.

Si nous ne démontrons pas un leadership ferme, responsable devant la volonté de la population, les enfants demeureront vulnérables.

L'enjeu consiste actuellement à veiller à ce que la Déclaration et le Plan d'action convenu se concrétisent vraiment, c'est-à-dire qu'il soient mis à exécution.

Le Canada est résolu à donner suite, immédiatement et à long terme, au Plan d'action.

À court terme, le Canada s'engagera à financer les programmes suivants :

- *un mécanisme de protection des enfants de la CEDEAO* : le Canada aidera à financer une évaluation de la capacité et des besoins actuels relativement à une unité de protection des enfants au sein de la CEDEAO, en identifiant les zones où des donateurs pourraient intervenir dans la région (300 000 \$);
- *une initiative intrarégionale de formation militaire sur les droits des enfants et sur leur protection* : des membres de l'organisation Save the Children-Suède, avec la collaboration financière du Canada, formeront des instructeurs qui seront affectés dans des forces armées nationales en Afrique de l'Ouest, selon les besoins de chaque pays (52 000 \$);
- *participation des jeunes* : sur le terrain, nous apporterons notre soutien à Talking Drum Studios, une ONG possédant une vaste expérience au Libéria afin de lancer un projet de formation en radio et de renforcement des capacités des médias en collaboration avec des jeunes et des adultes en Sierra Leone (100 000 \$).

Sur le plan politique, je ferai en sorte que le Canada apporte des éléments de ce programme devant le Conseil de sécurité, le G-8 et le Réseau de la sécurité humaine.

Le Canada continuera de convoquer des réunions avec la communauté internationale afin de discuter de mesures de suivi et de mise en œuvre, à l'échelle locale et dans les capitales.

Je nourris l'espoir que cette conférence aura permis d'établir une norme pour la tenue de conférences subséquentes sur les enfants touchés par la guerre.

Comme bon nombre d'entre vous le savez, le Canada accueillera une Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre en septembre. Cette conférence alimentera les recommandations formulées ici, et au Canada, en vue de la Session extraordinaire sur les enfants en 2001.

Nous devons tous collaborer en vue de faire avancer ce programme pour ne pas manquer encore une fois à nos engagements envers les enfants de l'Afrique de l'Ouest. Nous devons leur redonner espoir, à eux et à leurs familles. Et nous devons veiller à ce que chacun d'eux jouisse d'une vie longue, productive et sécuritaire.

Je vous remercie.



## LA BÊTISE HUMAINE

D'un côté, les armes dites "offensives";  
De l'autre, les armes dites "défensives";  
En position d'interposition, la dissuasion!  
D'un côté, la Passion dite aveugle;  
De l'autre, la Raison dite légitime;  
En position d'interposition, la médiation!

La tension monte d'un cran...  
La goutte fait déborder le vase...  
Tout à coup... FEEBÛÛÛ!!!  
Innocents ou non...le Massacre...  
Le Génocide sans distinction!

Ceux qui n'en sont pas morts,  
Pleurent leurs morts:  
Les Mères pleurent leurs Enfants...  
Les Enfants pleurent leurs Pères...  
Les Pères pleurent leurs épouses...  
Le sang coule à flots...  
Des flots de sang submergeant ceux des larmes:

L'horreur, la désolation,  
La Misère et le Crime font bon ménage;  
Et tout ça, au nom du fameux Bonheur des Peuples...  
Parfois, au nom de "Dieu" ou d'une Ethnie!  
Jugez-en vous même:  
Au nom de quel Dieu des hommes tuent-ils d'autres hommes?  
Ôôô...Ethnotribalisme!...Au nom de quel idéal un tel Carnage?

Ainsi naissent les Guerres...  
Ainsi règne la Violence...  
Ainsi évolue...LA BÊTISE HUMAINE...Nous en avons marre...  
LA BÊTISE HUMAINE...Nous en avons marre...  
LA BÊTISE HUMAINE...Nous en avons marre...

ALPHONSE SEDOLO GBAGUIDI





## UN EFFORT MONDIAL

La Conférence sur les enfants touchés par la guerre en Afrique de l'Ouest a rassemblé à Accra, les 27 et 28 avril, des délégations gouvernementales, des représentants de la société civile et des universitaires. Cet échantillonnage des groupes intéressés a présenté une série d'actions pratiques et concrètes pour protéger et réhabiliter les enfants touchés par la guerre.

Peu après que les délégués ont bouclé leurs bagages et se sont éloignés de la paix et de la sécurité d'Accra, la paix fragile a été brisée en Sierra Leone. L'État a de nouveau sombré dans le chaos. Comment, dans ces conditions, mettre en œuvre immédiatement les résolutions et les engagements pris à Accra en vue de protéger les enfants en Sierra Leone? Le temps presse. En Sierra Leone, les enfants sont de nouveau recrutés par les forces rebelles. Ils sont dépouillés de leur enfance.

Les dirigeants d'Afrique occidentale doivent faire preuve d'initiative. Ils doivent se dresser contre cette estimation et déclarer que la violence et la guerre civile ne sont plus acceptables en Afrique de l'Ouest. Les déclarations, les protocoles, les conventions et les traités doivent être mis en œuvre. Il faut prendre des mesures vigoureuses et décisives pour venir à bout des injustices commises à l'égard de civils innocents touchés par la guerre, notamment des femmes et des enfants.

Les dirigeants de la CEDEAO ont récemment approuvé la Déclaration et le Plan d'action d'Accra, lors du Sommet du 25<sup>e</sup> anniversaire de la CEDEAO, qui a eu lieu à Abuja. Après 25 ans d'exercice, la CEDEAO se devait d'agir avec rapidité et fermeté en Sierra Leone et d'arrêter le meurtre de civils.

Les chefs d'État de la CEDEAO devraient prendre immédiatement des mesures pour mettre en œuvre la semaine de trêve recommandée dans le Plan d'action d'Accra. Grâce à une pression internationale concertée, la semaine de trêve deviendra réalité. Si la guerre doit se poursuivre, que ce soit sans la participation des enfants. Ainsi qu'il a été décidé à Accra, nous devons créer un bureau de la CEDEAO chargé des questions relatives aux enfants. En attendant, les forces rebelles recrutent chaque jour de nouveaux enfants.

Au mois de septembre, le Canada organisera une Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Ce sera l'occasion de mesurer le travail accompli depuis la Conférence d'Accra et de continuer à renforcer l'action en faveur de la protection des enfants. Aucun gouvernement, groupe international ou ONG ne peut résoudre ce problème seul. L'engagement résolu de la CEDEAO servirait cependant d'exemple aux autres organismes régionaux dans le cadre de ce qui devrait devenir un véritable effort mondial.



## INVITÉS SPÉCIAUX

Son Excellence le capitaine d'aviation J.J. Rawlings  
Président de la République du Ghana

M<sup>me</sup> Nana Konadu-Rawlings  
Première dame du Ghana  
Mouvement féministe du 31 décembre

M<sup>me</sup> Ndioro Ndiaye  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
17, route des Morillons  
C.P. 71 CH-1211 Genève 19  
Suisse  
Téléphone : (41) 22-7179111  
Télécopieur : (41) 22-7986150  
[info@iom.int](mailto:info@iom.int)  
[www.iom.int](http://www.iom.int)

D<sup>r</sup> Amos Sawyer  
Centre de renforcement de la démocratie  
Téléphone : (231) 226959  
Télécopieur (231) 226416  
[Cede94@aol.com](mailto:Cede94@aol.com)  
Ou a/s de [Skimaryo@unicef.org](mailto:Skimaryo@unicef.org)

M. Nigel Fisher, directeur régional de l'UNICEF  
Bureau régional de l'UNICEF en Asie méridionale  
C. P. 5815  
Lekhnath Marg  
Katmandou (Népal)  
Téléphone : (977-1) 419467  
Télécopieur : (977-1) 419479/418466

M. Olara A. Otunnu  
Représentant spécial du Secrétaire général pour la  
protection des enfants en période de conflit armé  
Pièce 1361  
Secrétariat de l'ONU  
New York (New York) 10017  
Téléphone : (212) 963-3178  
Télécopieur : (212) 963-0807  
[otunnu@un.org](mailto:otunnu@un.org)  
<http://www.un.org/special-rep/children-armed-conflic/>  
1

M. C. R. Spencer  
Banque africaine de développement  
Directeur par intérim du service des pays — région de  
l'Ouest  
Téléphone : (225) 20204152

Télécopieur : (225) 20205901  
[c.spencer@afdb.org](mailto:c.spencer@afdb.org)

---

---

## DÉLÉGUÉS GOUVERNEMENTAUX

### BÉNIN

S.E. Kolawole A. Idji  
Ministre des Affaires étrangères

M. Edgar Okiki Zinsou  
Ministère de la Promotion sociale et de la Condition  
féminine

Lieutenant-colonelle Arielle Dankoro  
Ministère de la Défense nationale

M<sup>me</sup> Awahou LABOUDA  
Ministère des Affaires extérieures

M<sup>me</sup> Rita Félicité Sodjiedo  
Ministère de la Justice et de la Législation

### BURKINA

M. Mamadou Sereme  
Ministère des Affaires étrangères

M. Jean-Pierre Bayala  
Ministère de la Défense

M<sup>me</sup> Bambara Zaida  
Ministère du Bien-être social

M<sup>me</sup> Noélie Yeye  
Ministère de l'Intégration régionale

### CÔTE-D'IVOIRE

L'hon. Charles Gomis  
Ministère des Affaires extérieures

M. Sika Alphonse Beda  
Ministère de la Défense

M. Ennio Maes  
Ministère des Affaires extérieures

## **GAMBIE**

Lt-Commander Sarjo Fofana  
Forces navales de Gambie

M. Cessay Ansumana  
Ministère des Affaires étrangères

## **GHANA**

L'hon. Victor Gbeho  
Ministre des Affaires étrangères

Lieutenant-colonel E.K.T. Donkoh (à la retraite)  
Ministère de la Défense

M. Aman Cato  
Directeur en chef  
Ministère des Affaires étrangères

Nana Kumi  
Directeur de supervision intérimaire, affaires  
politiques et économiques  
Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Messie Amoah  
Bureau des organisations et des conférences  
internationales  
Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Betty Mensah  
Bureau des organisations et des conférences  
internationales  
Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Estelle Appiah  
Principale procureure de l'État  
Ministère de la Justice  
Accra

## **GUINÉE**

M. Alpha Ibrahima Keira  
Ministère des Affaires extérieures

Commandant Moussa Bayaull Camara  
Bureau du droit humanitaire international

M<sup>me</sup> Fatoumata Kaba  
Ministère des Affaires extérieures

## **GUINÉE-BISSAU**

M. Sanussi Sow  
Ministère de la Défense

M<sup>me</sup> Basilia Tavares  
Ministère des Affaires étrangères

M. Rui Barai  
Ministère des Affaires étrangères

## **LIBÉRIA**

L'hon. Francois Massaquoi  
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Lieutenant-général Victor Doeluc  
Ministère de la Défense nationale

M. Tsorporlor S. Ben  
Ministère des Affaires étrangères

Sénatrice Myrtle Gibson

## **MALI**

S. E. Soumeykou Bouleye Maiga  
Ministère de la Défense

M. Claude S. Toukara  
Ministère des Affaires extérieures

M. Mamadou Kante  
Consellier du président

M. Mamadou Traore  
Ministère pour la Promotion de la condition des  
familles, des femmes et des enfants

Lieutenant-colonel Coulibali Kani  
Ministère de la Défense

## **NIGER**

S. E. Nassirou Sabo  
Ministre des Affaires extérieures

M. Dambina Bawa  
Ministère des Affaires extérieures

M. Ibrahim Laouali  
Ministère du Développement social, de la Population,  
de la Promotion de la condition féminine et de la  
Protection des enfants

Colonel Mallam Douada  
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération  
et de l'Intégration de l'Afrique

## **NIGÉRIA**

M. Dominic P. Matthews  
Ministère de la Condition féminine

## **SÉNÉGAL**

M<sup>me</sup> Diaw Maty  
Ministère de la Famille et des Affaires sociales

M. Momar Mboud  
Ministère des Affaires étrangères

M. Mamadou Diagne  
Forces armées

## **SIERRA LEONE**

L'hon. D<sup>r</sup> Sama Banya  
Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Shirley Gbujama  
Ministère du Bien-être social et des Rapports sociaux  
entre hommes et femmes

## **TOGO**

M. Kokou Nayo M'Beou  
Ministère des Affaires étrangères

M. Kouma Biteniwe  
Ministère de la Défense nationale

## **CEDEAO**

S. E. Lansana Kouyate, ECOWAS  
ECOWAS Secretariat General  
60 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District  
Abuja (Nigeria)  
Téléphone : (234) 09-2347647  
Tél./Télec. : (234) 9-2343005/ 2347644

M. Roger Laloupo  
ECOWAS Secretariat General  
60 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District  
Abuja (Nigeria)  
Téléphone : (234) 09-2347647  
Tél./Télec. : (234) 9-2343005/ 2347644

M. Rémi Ghabuidi  
ECOWAS Secretariat General  
60 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District  
Abuja (Nigeria)  
Téléphone : (234) 09-2347647  
Tél./Télec. : (234) 9-2343005/ 2347644

## **CANADA**

L'hon. Lloyd Axworthy  
Ministère des Affaires étrangères

M. David Pratt  
Député

M. Ovid Jackson  
Député

M. Marc Perron  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international

M<sup>me</sup> Janet Graham  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international

M. Michael Small  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international

M<sup>me</sup> Nancy Wildgoose  
Agence canadienne de développement international

M<sup>me</sup> Carmen Sorgér  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international

Colonel Steve Moffat  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international  
Ottawa (Canada)

M<sup>me</sup> Valerie Oosterveld  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international

---

---

## PARTICIPANTS

### BÉNIN

M<sup>me</sup> Antoinette Hodonou Johnson  
Présidente  
Imagirêve  
01 C. P. 2289  
Recette Principale  
Cotonou (Bénin)

### BURKINA

Mme Christine Compaoré  
Association de protection et de sauvegarde de  
l'enfance (APSE)  
09 C.P. 911  
Ouagadougou 09  
Burkina

M. Napon Moise, Secrétaire général  
CREDO  
C. P. 3801  
Ouagadougou 01  
Burkina  
Téléphone : (226) 344098  
Télécopieur : (226) 347106  
Tél. cell. : (226) 204207  
[credo@fasonet.bf](mailto:credo@fasonet.bf)

Aide à l'enfance Canada  
M<sup>me</sup> Tene Kinda  
B.P. 4076  
Ouagadougou  
Burkina  
Téléphone : (226) 364276  
Télécopieur : (226) 364238  
[aec.kindá@webmails.com](mailto:aec.kindá@webmails.com)

### CÔTE D'IVOIRE

M. Ossei Kouakou  
CAUSE Canada, programme de la Côte d'Ivoire  
C. P. 893, Korkaqa (Côte-d'Ivoire)  
Téléphone : (225) 36861680  
Télécopieur : (225) 36861659  
[causeci@africaonline.co.ci](mailto:causeci@africaonline.co.ci)

M<sup>me</sup> Beverly Byfield  
Coordonnatrice régionale du HCR  
Abidjan (Côte-d'Ivoire)  
Téléphone : (225) 428191, (225) 20315572,  
(225) 20315582  
Télécopieur : (225) 429253  
[bbyfield@unhcr.ch](mailto:bbyfield@unhcr.ch)

M<sup>me</sup> Abou Moussa  
Directrice régionale du HCR  
01 C.P. 7982  
Abidjan 01 (Côte-d'Ivoire)  
Téléphone : (225) 20315577  
Télécopieur : (225) 20315588  
[Moussaa@unhcr.ch](mailto:Moussaa@unhcr.ch)

M<sup>me</sup> Alice Kipre  
Afrique Secours et Assistance  
08 C.P. 2206  
Abidjan 08 (Côte-d'Ivoire)  
Téléphone : (225) 07080646, (225) 22474614  
Télécopieur : (225) 22415744  
[asuabi@aviso.ci](mailto:asuabi@aviso.ci)

M<sup>me</sup> Una McCauley  
Save the Children Sweden  
16 C. P. 123  
Abidjan 16  
Côte-d'Ivoire  
Tél./Télec. : (225) 22415382  
[unanccauley@hotmail.com](mailto:unanccauley@hotmail.com)

M<sup>me</sup> Isabelle Daoust  
Comité international de la Croix-Rouge  
Immeuble Les Arcades  
Av. Franchet d'Esperey  
C.P. 459 Abidjan 01 – RCI  
Téléphone : 20222459/60/61  
Télécopieur : 20222456

M. Donata Garras  
UNICEF Côte-d'Ivoire

### GHANA

D<sup>r</sup> Ken Agyemang Antifah  
Commission on Human Rights and Administrative  
Justice  
Old Parliament House  
Téléphone : (233-21) 668839, 664267, 664561, 662150  
Télécopieur : (233-21) 660020/661139



chraj@ighmail.com

Mrs. Lydia Nkansah  
Commission on Human Rights and Administrative  
Justice  
Old Parliament House  
Téléphone : (233-21) 668839/664267/664561/662150  
Télécopieur : (233-21) 660020/661139  
[chraj@ighmail.com](mailto:chraj@ighmail.com)

Ms. Susan Sabaa, National Coordinator  
Ghana NGO Coalition on the Rights of the Child  
C/o de Save the Children  
P.O. Box C976  
Cantonments, Accra  
Téléphone : (233-21) 772600/01  
Télécopieur : (233-21) 772148  
[scfghana@africaonline.com.gh](mailto:scfghana@africaonline.com.gh)

Mr. George Ahiable, President  
Amnesty International, Ghana  
Royal and Castle Roads  
Kokomlemle  
Téléphone : (233-21) 220814, 220855, 220805  
[amnesty@ighmail.com](mailto:amnesty@ighmail.com)

Mrs. Ernestina Naana Hagan  
Vice-president, FIDA  
P. O. Box KA 9578  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 5029314  
Télécopieur : (233-21) 502904  
[hagan@africaonline.com.gh](mailto:hagan@africaonline.com.gh)

M. Ernest Teye-Topey  
Amnesty International, Ghana  
PMB, Opposite Harvard College  
Royal Castle Road  
Kokomlemle, Accra  
Téléphone : (233-21) 220814/ 220855  
Télécopieur : (233-21) 220805  
[amnesty@ighmail.com](mailto:amnesty@ighmail.com)

Ms. Béatrice Duncan  
Gender-Child Development Consultancy  
Room 115, Aviation House  
P.O. Box 158  
Accra  
Ghana

Téléphone : (233-21) 764319  
Télécopieur : (233-21) 764319  
[Gender\\_child@ighmail.com](mailto:Gender_child@ighmail.com)

Professor Nana A. Apt, Director  
Centre for Social Policy Studies  
University of Ghana  
P.O. Box 27  
Legon  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 502217  
Télécopieur : (233-21) 500949  
[csp@ncs.com.gh](mailto:csp@ncs.com.gh)

Mr. Baffour Agyeman-Duah  
Associate Executive Director  
Centre for Democracy and Development  
14 Airport West Residential Area  
Legon  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 763029  
Télécopieur : (233-21) 763028  
Tél. cell. : 027-544110

Mrs. Angela Dwamena-Aboagye  
Executive Director, The ARK Foundation  
P.O. Box AH 930  
Point Two, Dome-Kwabanya/Ashongman Road  
Ga District  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 405661  
Tél. cell. : 027 575290  
[adaboagye@hotmail.com](mailto:adaboagye@hotmail.com)

Mrs. Elizabeth Owirédu Gyampo, President  
International Federation of Women Lawyers (FIDA)  
P.O. Box 118 Accra  
Téléphone : (233) 21502903/4  
Télécopieur : (233) 21228290  
[regengh@ghana.com](mailto:regengh@ghana.com)

Mr. Eboe Hutchful  
African Security Dialogue and Research  
Plot 169, North Legon  
P. O. Box LG 347  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 510515, (233-24) 379024

chraj@ighmail.com

Mrs. Lydia Nkansah  
Commission on Human Rights and Administrative  
Justice  
Old Parliament House  
Téléphone : (233-21) 668839/664267/664561/662150  
Télécopieur : (233-21) 660020/661139  
[chraj@ighmail.com](mailto:chraj@ighmail.com)

Ms. Susan Sabaa, National Coordinator  
Ghana NGO Coalition on the Rights of the Child  
C/o de Save the Children  
P.O. Box. C976  
Cantonments, Accra  
Téléphone : (233-21) 772600/01  
Télécopieur : (233-21) 772148  
[scfghana@africaonline.com.gh](mailto:scfghana@africaonline.com.gh)

Mr. George Ahiablé, President  
Amnesty International, Ghana  
Royal and Castle Roads  
Kokomlemle  
Téléphone : (233-21) 220814, 220855, 220805.  
[amnesty@ighmail.com](mailto:amnesty@ighmail.com)

Mrs. Ernestina Naana Hagan  
Vice-president, FIDA  
P. O. Box KA.9578  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 5029314  
Télécopieur : (233-21) 502904  
[thagan@africaonline.com.gh](mailto:thagan@africaonline.com.gh)

M. Ernest Teyco-Topy  
Amnesty International, Ghana  
PMB, Opposite Harvard College  
Royal Castle Road  
Kokomlemle, Accra  
Téléphone : (233-21) 220814/ 220855  
Télécopieur : (233-21) 220805  
[amnesty@ighmail.com](mailto:amnesty@ighmail.com)

Ms. Béatrice Duncan  
Gender-Child Development Consultancy  
Room 115, Aviation House  
P.O. Box 158  
Accra  
Ghana

Téléphone : (233-21) 764319  
Télécopieur : (233-21) 764319  
[Gender\\_child@ighmail.com](mailto:Gender_child@ighmail.com)

Professor Nana A. Apter, Director  
Centre for Social Policy Studies  
University of Ghana  
P.O. Box 27  
Legon  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 502217  
Télécopieur : (233-21) 500949  
[csps@nes.com.gh](mailto:csps@nes.com.gh)

Mr. Baffour Agyeman-Duah  
Associate Executive Director  
Centre for Democracy and Development  
14 Airport West Residential Area  
Legon  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 763029  
Télécopieur : (233-21) 763028  
Tél. cell. : 027-544110

Mrs. Angela Dwamena-Aboagye  
Executive Director, The ARK Foundation  
P.O. Box AH 930  
Point Two, Dome-Kwabanya/Ashongman Road  
Ga District  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 405661  
Tél. cell. : 027 575290  
[adaaboagye@hotmail.com](mailto:adaaboagye@hotmail.com)

Mrs. Elizabeth Owiredu Gyampo, President  
International Federation of Women Lawyers (FIDA)  
P.O. Box 118 Accra  
Téléphone : (233) 21502903/4  
Télécopieur : (233) 21228290  
[regengh@ghana.com](mailto:regengh@ghana.com)

Mr. Eboe Hutchful  
African Security Dialogue and Research  
Plot 169, North Legon  
P. O. Box LG 347  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 510515, (233-24) 379024

Télécopieur : (233-21) 234111  
[eboehutchfi@aol.com](mailto:eboehutchfi@aol.com)

L-Col. Simon Diggins  
British Military Advisory Training Team  
British High Commission  
P. O. Box 002  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 766055, 7011341 -  
(233-27) 565700  
[bmatt@africaonline.com.gh](mailto:bmatt@africaonline.com.gh)

Mrs. Margaret Novicki  
Director, UN Information Centre  
P. O. Box GP2339  
FAO Building  
Gamal Abdul Nasser / Liberia Roads,  
Accra  
Téléphone : (233-21) 665511, (233-24) 319679  
Télécopieur : (233-21) 665578  
[unicardr@ghana.com](mailto:unicardr@ghana.com)

Mrs. Jeannette Wijnants  
UNICEF  
Ring Road East  
Box 5051, Accra-North  
Téléphone : (233-21) 772524, 776353, 773284  
Télécopieur : (233-21) 773147  
[Jeannette\\_Wijnants@unicef.org](mailto:Jeannette_Wijnants@unicef.org)  
[PO228A01@smtplink.unicef.org](mailto:PO228A01@smtplink.unicef.org)

Mr. Bruno Lefevre, Country Representative  
M. Dan Dzide, Press and Information Officer  
UNESCO  
9 Kwabena Aniefe Street  
Achimota Forest Residential Area  
P. O. Box CT4949 Cantonments  
Dzorwulu, Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 765497  
Télécopieur : (233-21) 765498  
[B.Lefevre@unesco.org](mailto:B.Lefevre@unesco.org)  
[D.Dzide@unesco.org](mailto:D.Dzide@unesco.org)

Lt.-Gen. Arnold Quainoo  
Director General  
Centre for Conflict Resolution  
Office at Flagstaff House  
Box 33, Legon - Accra  
Téléphone : (233-21) 7730449 / 761744  
Télécopieur : (233-21) 761744

[cencor@africaonline.com.gh](mailto:cencor@africaonline.com.gh)

Colonel Festus Aboagye  
Ministry of Defense  
Burna Camp  
Accra  
Téléphone : (233-21) 773005  
Télécopieur : (233-21) 760304

Mr. Kabral Blay-Amihere  
West Africa Journalists Association  
Ghana International Press Centre  
Kokomileme, Accra  
Téléphone : (233-21) 234692  
Télécopieur : (233-21) 234694  
[gh@ncs.com.gh](mailto:gh@ncs.com.gh)

Mr. Sam Doe  
West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)  
Ampomah House, 3<sup>rd</sup> Floor  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 221318  
Télécopieur : (233-21) 221-1735

Hon. Gladys Boateng, Acting President  
M. Nii Adjei Larbie  
Dr S. B. Arthur  
Ghana Fellowship of Former Members of Parliament  
(GAFFOMP)  
Office of Parliament, Accra  
Téléphone : (233-21) 668359 / 667634  
Télécopieur : (233-21) 302824  
[Atamanna@Ghana.com](mailto:Atamanna@Ghana.com)

Mr. Paul Adjei  
Ghana Youth Development Chamber  
P. O. Box 10408  
Accra-North  
Téléphone : (233-21) 661372  
Télécopieur : (233-21) 661372  
[GYDC@Ghana.com](mailto:GYDC@Ghana.com)

Mr. Omar Abdi  
UNICEF  
Ring Road East  
Box 5051, Accra-North  
Téléphone : (233-21) 772524, 776353, 773284  
Télécopieur : (233-21) 773147  
[oabdi@unicef.org](mailto:oabdi@unicef.org)

Mr. John Carmichael, Director of Operations, West Africa

Prince George Annan, Ghana Co-ordinator  
WAR Child  
I Agostino Neto Road, Airport Residential Area  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 777535  
Télécopieur : (233-21) 764510

Mr. Greg Ramm, Program Director  
Save the Children Fund  
Dadwen House, 18 Senchi Street  
P. O. Box C976  
Cantonments, Accra  
Téléphone : (233-21) 772600/01  
Télécopieur : (233-21) 772148  
[scfghana@africaonline.com.gh](mailto:scfghana@africaonline.com.gh)

Mr. Samuel Kweku-Clement  
National Youth Co-ordinator  
Croix-Rouge Ghana  
Ministries Annex Blk. A3  
Off Liberia Road Extension near Riviera Beach Hotel  
Téléphone : (233-21) 661491  
Télécopieur : (233-21) 661491  
[ercs@gh.com](mailto:ercs@gh.com)

D' Margaret K. Y. Agama  
Centre for Conflict Resolution  
Flagstaff House  
Box 33, Legon  
Accra  
Téléphone : (233-21) 773049, 761740, (027) 597767  
Télécopieur : (233-21) 761744  
[Meegam@ghana.com](mailto:Meegam@ghana.com)

Ms. Margaret Sackey, Ag. Executive Secretary  
Alberta Quartey, Chairman  
Stella Etse, Project Officer  
Ghana National Commission on Children  
P. O. Box M273  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 773864  
Télécopieur : (233-21) 225297  
[CHILDREN@ncs.com.gh](mailto:CHILDREN@ncs.com.gh)

Mr. Joshua S. Yoko  
LIRGA, Ghana

Mr. Sanatu Mantogna

Field Director  
Christian Children's Fund of Canada - Ghana

Colonel E.K. Danso  
Ministry of Defense  
Government of Ghana

Major S. P. Ebomyi  
Ghana Armed Forces  
Government of Ghana

Mr. G. K. Mburathi  
Food and Agriculture Organization  
Accra  
Ghana

Brigadier D. C. K. Kattah  
Ministry of Defense  
Government of Ghana

Mrs. Cynthia Asare Bediako  
Ministry of Employment and Social Welfare  
Gouvernement of Ghana

M. Paul Ares  
World Food Program  
Accra  
Ghana

Mrs. Eva Hodell  
World Food Program  
Accra  
Ghana

Colonel Kofi Yeguo  
Ministry of Defense  
Government of Ghana

Mrs. Margaret Kutsoati  
Ministry of Employment and Social Welfare  
Gouvernement of Ghana

Lieutenant-colonel C. A. Banpoe  
Ministry of Defense  
Government of Ghana

Mr. E. S. Aidoo  
Red Cross - Ghana  
Ministries Annex Blk. A3  
C. P. 835  
Off Liberia Road Extension near Riviera Beach Hotel  
Téléphone : (233-21) 662298

Télécopieur : (233-21) 667226/223117  
[grecs@gh.com](mailto:grecs@gh.com)

D' Asuako-Ntomo Atakora  
Office of the President  
The Castle  
Accra  
Ghana

Mr. Abdulai Suleimana  
National Union of Ghanaian Students  
Accra  
Ghana

M. Chris Bonuodie  
World Vision Ghana  
PMB Accra-North  
Téléphone : 226643  
Télécopieur 232620  
[chris\\_bonuodie@wvi.org](mailto:chris_bonuodie@wvi.org)

Prince Jusu Nallo  
Cooperant Program Assistant  
CUSO Ghana  
Box 9070  
Airport, Accra  
Téléphone : (233-21) 776087  
Télécopieur : (233-21) 772948  
[Prince.Nallo@cuso.org.gh](mailto:Prince.Nallo@cuso.org.gh)

Mr. Amadou Bocoum  
PLAN International Sierra Leone  
c/o M. David Muthungu, Country Director  
Plan International Ghana  
Anchor House, 1<sup>st</sup> Floor  
La Road, OSU, R.E.  
Accra  
Ghana

Mr. David Muthungu, Country Director  
Plan International Ghana  
Anchor House, 1<sup>st</sup> Floor  
La Road, OSU, R.E.  
Accra  
Ghana

## GUINÉE

M. Sékou Diakite

Président, Sabou Guinée.  
Terre des Hommes  
Téléphone : (224) 461430, 465925  
[tdh-guinee@mirinet.net.gn](mailto:tdh-guinee@mirinet.net.gn)

M. Jean-Luc Imuhof  
Terre des Hommes  
B.P. 1603  
Conakry  
Guinée  
Téléphone : (224) 461430/465925  
[tdh-guinee@mirinet.net.gn](mailto:tdh-guinee@mirinet.net.gn)

## LIBÉRIA

Mulbah Johnson, Executive Director  
Don Bosco Rehabilitation and Skills Training  
Program  
Monrovia  
Libéria  
Téléphone : (231) 227831  
Télécopieur : (231) 226165  
[mulbah@liberia.net](mailto:mulbah@liberia.net)

Togba-Nah Tipoteh, Executive Director  
Susukuu  
Broad Street  
PO Box 10-1517  
1000 Monrovia 10  
Libéria  
Téléphone : (231) 225955/226944  
Télécopieur : (231) 226066

Mrs. Jane Gibreel, Liberia Programme Director  
Mr. William Kollie  
Save the Children, U.K.  
Mamba Point, C. P. 7068  
Monrovia  
Libéria  
Téléphone : (231) 226538  
Télécopieur : (23) 226539  
Téléphone sat. : 871-761-916-448  
[scf@liberia@libnet.net](mailto:scf@liberia@libnet.net)  
[scf@liberia@aol.com](mailto:scf@liberia@aol.com)

Rosana D. Schaack, Project Coordinator  
Calvary Chapel Libéria (CCL)  
C. P. 4213  
1000 Monrovia 10  
Libéria  
Téléphone : (231) 226612

Télécopieur : (231) 226136

M. Mack Mulbah  
Christian Health Association of Liberia  
C. P. 10-9056  
1000 Monrovia, Libéria  
Fax/Téléphone : (231) 226187

M. William Saa  
Trauma Healing and Reconciliation Program  
Lutheran World Federation  
P.O. Box 10-1046  
1000 Monrovia 10  
Libéria  
Téléphone : (231) 227354  
Télécopieur : (231) 226262  
lwflibéria@compuserve.com

Mr. R. Bulu Martin  
Talking Drum Studio  
Common Ground Productions  
St. Joseph Construction Complex  
C. P. 6297  
Monrovia  
Libéria  
Téléphone : (231) 226440  
Télécopieur : (231) 227912  
TalkingDrumStudio@yahoo.com

Derde A. Weeks, Executive Director  
Children's Assistance Program (CAP)  
P.O. Box 980  
1000 Monrovia 10  
Libéria  
Téléphone : (231) 226652  
Télécopieur : (231) 226136

Nyaradzai Gumbonzvanda  
UNICEF Libéria

O. Anthony Hubbard  
Acting Deputy Minister, Bureau of Social Welfare  
Government of Liberia  
Monrovia, Libéria

## MALI

D<sup>r</sup> Mariam Maiga  
Le Mouvement National des Femmes pour la  
sauvegarde de la Paix et de l'Unité Nationale  
Mali

Téléphone : (223) 223320  
Télécopieur : (223) 224244  
mdm7@datatech.toolnet.org

## NIGER

M<sup>me</sup> Balkissa Ayeç  
AMIN Niger  
B.P. 11117 Niamey  
Niger  
Téléphone : (227) 752168 / 784006  
Télécopieur : (227) 741013 / 740888  
ou  
B.P. 559 Niamey  
Niger  
Téléphone : (227) 734579  
Télécopieur : (227) 733855

## NIGÉRIA

Professor Peter Ebigbo  
African Network for the Prevention and Protection  
against Child Abuse and Neglect (ANPPCAN)  
19 Lumumba Street  
New Haven, Enugu  
Nigéria  
Téléphone : (234) 042-257923/ 255146  
Télécopieur : (234) 042-257923

Dr. Yuwanna Jenny Mivanyi  
Centre for Children and Women Intervention  
Programmes in Africa  
No. K8 Emire Close,  
Off Emir Road, Rimi Drive  
C. P. 3310  
Yakuba Gowon Way  
Kaduna, Nigéria  
Télécopieur : (234) 62-242290  
Talafo@Skarment.com.ng

Mr. Emmanuel Adebayo Olowo-Ako  
Comité international de la Croix-Rouge  
Délégation régionale de Lagos  
C. P. 54381  
Lagos  
Nigéria  
Téléphone : (234-01) 2691881, 685584, 684546,  
684689  
Télécopieur : (234-01) 2692425

Maj-Gen (Rtd) Ishola Williams  
Africa Strategic & Peace Research Group  
302 Iju Water works Road, Iju-Ishaga, Agege  
Lagos, Nigeria  
Téléphone : (234-1) 921133.  
Télécopieur : (324-4) 924480

Miss Uche Okafur  
Co-ordinator  
Youth Voluntary Association for AIDS Control  
c/o The Co-ordinator  
Public Relations Unit  
Fed. Min. Of Women Affairs and Youth  
Développement  
Fed. Sec.  
Abuja, Nigeria

Mr. Clement Nwankwo  
Constitutional Rights Project  
5 Abiona Close, off Falolu Road  
C. P. 4447, Surulere, Lagos, Nigeria  
Téléphone : (234-1) 58484898  
Télécopieur : (234-1) 5848571  
Crplagos@crp.org.ng

Mr. Gerald Clark  
Assistant Representative  
UNICEF/Kaduna  
53 Yakuba Ave.  
C. P. 581  
Kaduna, Nigeria  
Téléphone : (234) 062-234243 / 062-236346  
Télécopieur : (234) 062-234694  
gelark@unicef.org

## **SÉNÉGAL**

M. Moussa Sow  
Directeur  
Avenir de l'enfant  
Quartier Medina  
B.P. 261  
Rufisque  
Sénégal  
Téléphone : (221) 8361308  
Tél. cell. : (221) 6332396  
msowade@hotmail.com

M. Serigne Mor Mbaye  
Centre de guidance Infantile et familiale  
Villa no. 7237 - Sicap Mermoz

B.P. 16198  
Dakar  
Sénégal  
Téléphone : (221) 8244917

M. Name Ngone Mbodj  
Centre de guidance Infantile et familiale  
Villa no. 7237 - Sicap Mermoz  
B.P. 16198  
Dakar  
Sénégal  
Téléphone : (221) 8244917

M<sup>me</sup> Marietou Faye  
Coordinatrice nationale  
Handicap international  
Rue 6-Villa no. 224  
Bopp, Dakar  
Sénégal  
Téléphone : (221) 8253567

Defense de l'Enfant International  
M. Ibrahim Diouf  
Sicap Liberté n° 500-  
BP 3422 Dakar - Rp  
Dakar  
Sénégal  
Téléphone : (221) 6308755

M. Ibrahima Tounkara, Vice Président  
Président de l'Organisation nationale des droits de  
l'homme  
B.P. 22937 Dakar  
Sénégal  
Téléphone : (221) 8232800  
Télécopieur : (221) 8236087  
ondhnat@telccomplus.sn

## **SIERRA LEONE**

Father Joseph Berton  
Family Home Movement  
167 Circular Road  
C. P. 1335 Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22222194

Father Theophilus Momoh  
Children Associated with War (CAW)  
Catholic Mission  
2B Kingtom Bridge

Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22241106  
cawsierraleone@hotmail.com

M. Francis Kai Kai  
Commissioner  
National Commission on Disarmament  
Demobilization and Reintegration  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 222884 /229222  
Télécopieur(232) 228368  
noddrr@sierratel.sl  
fkai kai@hotmail.com

Mrs. Bituin Gonzales, UN Child Protection Advisor  
in Sierra Leone  
UNAMSIL  
P.O. Box 5, 116 Pademba Road  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22-273183/184/185  
Télécopieur : (232) 22-227612/1-212-963-9586  
gonzalesb@un.org  
bgonzales@unicef.org

Mrs. Elizabeth Yavanna  
Christian Brothers  
Catholic Mission  
Bo, Sierra Leone

Ibrahim Sesay  
Caritas Makeni  
Catholic Mission  
Box 1335  
Freetown  
Sierra Leone

Mrs. Abator Thomas  
Forum for African Women Educationalists  
83A Fort Street  
PMB 273  
Freetown  
Sierra Leone  
West Africa  
Téléphone : (232) 22-227076/(232) 22-225844  
Télécopieur(232) 22-227763  
fawe-sl@sierratel.sl

Community Animation Development Organization  
(CADO)

Solomon Alex Kargbo  
1 Ross Road, Clintown  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22-226148  
Télécopieur : (232) 22-226163  
cado@sierratel.sl

Network Movement for Justice and Development  
M. Abu A. Brima  
18 Waterloo Street  
P.M.B. 798  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22-229937/22-223378  
Télécopieur : (232) 22-225486  
nmjd@sierratel.sl  
abrima@sierratel.sl

Mrs. Monique Nagelkerke  
Mrs. Karen Elise Matheson  
Save the Children, UK  
18 N'doeta Drive  
Cockle Bay off Aberdeen Ferry Rd.  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22-272190/273059  
Téléphone sat. : 871-762-014-027  
scffreetown@sierratel.sl

Mr. Prince Cotay, Country Director  
Cause Canada  
122 Pademba Road  
P.M. Bag 2003  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 22-229270  
causesl@sierratel.sl

## TOGO

M. Cyrille Dadjie  
WAO Afrique  
45, rue du Séminaire  
B.P. 80242  
Lomé  
Togo  
Téléphone : (228) 218043 / 214113  
Télécopieur : (228) 217345  
waoafrique@hotmail.com



M. Ivor Richard Fung  
M. Herbert Boh  
M. Napoléon Abdulai  
Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le  
Désarmement en Afrique  
B.P. 2705 Lomé  
Téléphone : (228) 255567  
Télécopieur : (228) 254315,  
lomecentre@un.tgh  
boh@hotmail.com  
napoleonabdulai@hotmail.com

## CANADA

M. Owens Wiwa  
Physicians for Human Rights  
300 Bloor Street West  
Toronto, Ontario, Canada  
M5S 1W3

M. Frank ODea  
Fondation des mines terrestres  
110, rue Clarence, unité 1  
Ottawa ON  
Canada K1N 5P6  
Téléphone : (1-613) 562-3334  
Télécopieur : (1-613) 562-9821

M<sup>me</sup> Carla Potts  
Ambassadrice jeunesse  
Mines Action Canada

D<sup>r</sup> Sam Nutt  
Directeur exécutif  
WAR Child Canada  
110, rue Clarence, unité 1  
Ottawa ON  
Canada K1N 5P6  
Téléphone : (1-613) 562-3334  
Télécopieur : (1-613) 562-9821

M. Alan Pearson  
Institut international des enfants  
C. P. 218, 1217, avenue Greene  
Montréal (Québec)  
Téléphone : (1-514) 695-6757  
Télécopieur : (1-514) 874-0866  
[apearson@netcom.ca](mailto:apearson@netcom.ca)

M. Paul A. Carrick, Executive Director  
CAUSE Canada

Christian Aid for Under-Assisted Societies  
Everywhere  
C. P. 8100  
Canmore, Alberta T1W 2T9  
Téléphone : (1-403) 678-3332  
Télécopieur : (1-403) 678-8869  
[causecan@telusplanet.net](mailto:causecan@telusplanet.net)

## ÉTATS-UNIS

Ms. Duni Jones  
Self-Help Initiative  
428 Legato Terrace  
Silver Spring, MD  
USA 2091  
TEL/Télec. : (1-301) 681-6815  
[sehi@erols.com](mailto:sehi@erols.com)

Ms. Leila Gupta Zimmerman  
Rapid Education for War-Affected Children  
4120 Edander Drive  
Orlando, Florida  
32812, USA  
Téléphone : (1-407) 249-5527  
[charmainecharles@hotmail.com](mailto:charmainecharles@hotmail.com)

M. William Pace  
Coalition for the International Criminal Court  
777 UN Plaza  
New York, NY  
10017 USA  
Téléphone : (1-212) 687-2176  
Télécopieur : (1-212) 599-1332  
[cicc@iccnw.org](mailto:cicc@iccnw.org)  
[www.iccnw.org](http://www.iccnw.org)

Ms. Theo Sowa  
Department of Evaluation, Policy and Planning  
UNICEF  
Rm 23-76, 633 3<sup>rd</sup> Avenue  
New York, NY 10017  
[theo\\_sowa@aol.com](mailto:theo_sowa@aol.com)

Ms. Fuumi Oloisakin  
Office of the Special Representative of the Secretary-  
General for Children and Armed Conflict  
Room 1361  
UN Secretariat  
New York  
NY 10017  
Téléphone : (1-212) 953-3178

Télécopieur : (1-212) 963-0807

## EUROPE

M. Nana Busia, International Alert - Gambia  
1 Glyn Street, Vauxhall  
London SE115HL  
[nbusia@international-alert.org](mailto:nbusia@international-alert.org)  
Téléphone : (44) 171-793-8383  
Télécopieur : (44) 171-793-7975

M<sup>me</sup> Sylvia Ladame  
Comité international de la Croix-Rouge  
19, avenue de la Paix  
1202 Genève  
Suisse  
Télécopieur : (41) 22 733-2057  
[icrc.gva@gwn.icrc.org](mailto:icrc.gva@gwn.icrc.org)

Mrs. Erin Mooney  
Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux  
droits de l'homme et Représentant du Secrétaire  
général pour les personnes déplacées dans leur propre  
pays  
8-14, avenue de la Paix  
1211 Genève 10  
Suisse  
Téléphone : (41) 22-917-9280  
Télécopieur : (41) 22-917-9006  
[emooney.hchr@unog.ch](mailto:emooney.hchr@unog.ch)

Mme Heddy Astrup  
Ministère des Affaires étrangères  
Oslo  
Norvège

## AFRIQUE

Mrs. Eunice Mucache, Secretary-General  
Mozambique Red Cross

Mr. Bjorn Hagan  
Save the Children Norway  
C. P. 12018  
Kampala, Uganda  
Téléphone : (47) 2205-4000  
Télécopieur : (47) 2205-4040  
[bjorn.hagan@reddbarna.ug](mailto:bjorn.hagan@reddbarna.ug)  
[bjornhagan@yahoo.com](mailto:bjornhagan@yahoo.com)

Mr. Mark Malan  
Institute for Security Studies  
Bronkhorst Streen, Block C, Brooklyn Court  
New Muckleneuk, Pretoria  
South Africa  
Téléphone : (2712) 346-9500  
Télécopieur : (2712)460-998  
[mm@iss.co.za](mailto:mm@iss.co.za)

Mr. Raffael Vonovier  
Institute for Security Studies  
Bronkhorst Streen, Block C, Brooklyn Court  
New Muckleneuk, Pretoria  
South Africa  
Téléphone : (2712) 3469500  
Télécopieur : (2712) 460998  
[mm@iss.co.za](mailto:mm@iss.co.za)

## JEUNESSE

### BÉNIN

Mahoussie Aude Amoussou  
B.P. 30  
Porto-Novo  
Bénin  
Téléphone : (229) 212878

Personne-ressource UNICEF Bénin  
M<sup>me</sup> Marie Thérèse Goncalves  
Téléphone : (229) 300266/303775  
[mgoncalves@unicef.org](mailto:mgoncalves@unicef.org)

### CÔTE D'IVOIRE

Aida Coulibaly  
Drissa Akou Kouadio  
Troisième vice-président du Parlement des enfants

Personne-ressource UNICEF Côte d'Ivoire  
Felix Ackebo  
Téléphone : (225) 213131/208100  
[fackebo@unicef.org](mailto:fackebo@unicef.org)

### GAMBIE

Jalamang Camara  
Chairperson: National Association of Youth and  
Children Organizations  
President: UNESCO clubs  
6 Kairaba Avenue  
C. P. 110  
Banjul  
Gambia  
Téléphone : (220) 375036  
Télécopieur : (220) 375932  
[cjala@hotmail.com](mailto:cjala@hotmail.com)

Personne-ressource UNICEF Gambie  
Yandeh Njie  
Téléphone : (220) 228990/226652  
[njie@unicef.org](mailto:njie@unicef.org)

### GHANA

Fidelia Adomako-Mensah -

C. P. Col 1048  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233) 21 200635  
[delikwat@yahoo.com](mailto:delikwat@yahoo.com)

Thomas Kofi Pang  
Reg. Deputy Secretary, Ghana United Nations  
Students and Youth Association (GUNSA)  
C/o NYC  
P.O. Box 1010  
Tamale  
Ghana  
Téléphone : (233) 7122826

Trokon Reeves - Liberia/Ghana  
Buduburam Refugee Camp  
C/o N.M.P.  
C. P. 46  
State House  
Accra  
Ghana

Amara Turay -Sierra Leone/Ghana  
C/o Children in Need Ghana  
C. P. MS 383  
Mile Seven, New Achimota  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 404545  
[childreninneed@idnigh.com](mailto:childreninneed@idnigh.com)

Personne-ressource UNICEF Ghana  
Jeannette Wijnants  
Téléphone : (233-21) 772524/773583  
[jwijnants@uniccf.org](mailto:jwijnants@uniccf.org)

### GUINÉE ET SIERRA LEONE

Achmed Charlie  
Animateur jeunesse  
A.B.C. Développement  
B.P. 5526  
Conakry  
Guinée  
Téléphone : (224) 455749  
Télécopieur : (2240) 455650

Maseray Swarray  
Camp Forecaria  
Youth Animator

Address as Charlie

(Correspondre en anglais, car ce sont des réfugiés du Sierra Leone)

Personne-ressource UNICEF Guinée

Ibrahima Sory Yansane  
Téléphone : (224) 228746/228747  
ysyansane@unicef.org

**LIBÉRIA**

Jimmy N.C. Bokay  
P.O. Box 3676  
(Location: 10<sup>th</sup> Street and Payne Avenue)  
Monrovia  
Libéria  
Téléphone : (231) 226959  
cexe94@aol.com

T. Chi-Chi Karngar  
Jahzjet Children Outreach Mission School System  
E.L.W.A. Paynesville  
Monrovia  
Libéria

Nyemade Secret Cummings  
College of West Africa  
Ashmun St.  
Monrovia  
Libéria  
Téléphone : (201) 221746

Jimda Korkoyah

Personne-ressource UNICEF Libéria  
Elizabeth Hughes  
Téléphone : (231) 226137/226140  
ehughes@unicef.org

**MALI**

Mariam Diallo  
mdiallo24@hotmail.com

Personne-ressource UNICEF Mali

Joane Doucet  
Téléphone : (223) 204401/208071  
jdoucet@unicef.org

**NIGÉRIA**

Hannatu Iliya  
President Child Rights Club, Kaduna Government  
Girls' Secondary School  
C/o Mrs. Yalwa Iliya  
Media Service Centre  
Independence Way  
P.O. Box 200  
Kaduna  
Nigéria  
msc@kaduna.rcl.nig.com

Aliyu Ycro  
Child Rights Club President, Capital School, Kaduna

Personne-ressource UNICEF Kaduna

Gerald Clark  
Téléphone : (234) 62 236346  
gclark@unicef.org

**SÉNÉGAL**

Sarani Diatta  
S/c de son père Seydou Diedhion  
Embauché à la Somacos de Zinguinchor  
B.P. 27  
Zinguinchor  
Sénégal  
Téléphone : (221) 9913357

Personne-ressource UNICEF Sénégal

Mamadou Wane  
Téléphone : (221) 8235080  
mwane@unicef.org

**SIERRA LEONE**

Abass G. Bundu  
C/o Save the Children  
Moque Cockery Bay/Aberdeen  
Freetown  
Sierra Leone  
Téléphone : (232) 272190

Margaret Mattia  
S. Passonage Street (Upper Passonage Street)  
Kissy, Freetown  
Sierra Leone

Personne-ressource UNICEF Sierra Leone

Maric Manyeh

Téléphone : (232) 226825/241422

[mmanyeh@unicef.org](mailto:mmanyeh@unicef.org)

**TOGO**

Ozou Komlavi

S/c WAO- Afrique

B.P. 80242

Lomé

Togo

Téléphone : (228) 218043

Personne-ressource UNICEF Togo

Véronique de Granges

Téléphone : (228) 217552/215390

[vdgranges@unicef.org](mailto:vdgranges@unicef.org)

## JOURNALISTES

Oumarou Abiatou

*Le Progrès*

05 BP 708

Cotonou

Bénin

Téléphone : (229) 325273

Ahmed Newton Barry

Association des Journalistes du Burkina Faso

09 B.P. 526

Ouagadougou

Burkina

Téléphone : (226) 371222

safibar@fasonet.bf

Josette Barry

*Fraternité Matin*

01 BP 1807

Abidjan 01

Côte d'Ivoire

Téléphone : (225) 2037066

Télécopieur : (225) 203-72545

Frankie Asare-Donkoh

Ghana Journalist Association

P.O. Box 18106

Accra

Ghana

Téléphone : (233-21) 234692

Télécopieur : (233-21) 234694

gia@gh.com

Segbefia Akorfa

*The Accra Mail*

P.O. Box CT 4910

Cantonments

Ghana

Téléphone : (233-21) 771686 / (233-27) 560948

accnail@africaonline.com.gh

George Agat Matey-Teye

Radio Adá

P.O. Box 33

Big Adá

Ghana

Téléphone : (233-21) 500032

radioada@ghana.com

Kwesi Ghartey-Tagoe

Radio Peace

P.O. Box 238, Winneba

or P.O. Box 737, Dansoman

Accra

Ghana

Téléphone : (233-21) 303447

Gayheart Edem Mensah

New Times Corporation

P.O. Box 2638

Accra

Ghana

Téléphone : (233-21) 228282

Télécopieur : (233-21) 244654

newtimes@ghana.com

Yaa Oforiwaa Acquah

Ghana News Agency

P.O. Box 2118

Accra

Ghana

Téléphone : (233-21) 669841

ghnews@ghana.com

Osei Boakye

TV-3

P.O. Box M-83

Kanda-Accra

Ghana

Téléphone : (233-21) 763482-3

Télécopieur : (233-21) 763483

Stan Dogbe

Joy FM

P.O. Box GP 17202

Accra-Ghana

Tél./Télec. : (233-21) 248933/224405

stanie1@usa.net

Patrice Amegashie

Network Broadcasting Company Ltd. (Radio Gold)

P.O. Box GP 17298

Ghana

Tél./Télec. : (233-21) 300281/311977/300284

radiogold@africaonline.com.gh

Napoleon Ato Kittoe

Ghana Broadcasting Corporation

P.O. Box 1633

Accra

Ghana

Tél./Télec. : (233-21) 229387/221159/221149

Rebecca Ekpe  
GBC Radio Newsroom  
P.O. Box 1633  
Accra  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 223012/221165

Margaret Safo  
Graphic Communication Group Limited  
P.O. Box 742  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 234754  
graphic@ncs.com.gh

Nuna Senaya  
Public Agenda  
P.O. Box 5564  
Accra  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 238820-1/231688  
pagenda@ghana.com

Augustina Aforo-Yeboah  
New Times Corporation  
P.O. Box 2638  
Accra  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 228282/223285- 220733

Tony Agbenyo  
*High Street Journal*  
Samlotte House  
The Loom  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 7239837

Rosemary Adayfo  
Graphic Communications Group Ltd  
P.O. Box 742  
Accra  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 228177  
graphic@ncs.com.gh

Awo Dovi Efam  
*Ghana Review International*  
P.O. Box 14307 Accra or  
P.O. Box 19189 Accra North  
Ghana

Tél./Télec. : (233-21) 234056/237970  
Gri@ghana.com  
awodovi@yahoo.com

Harruna A. Sadiq  
Ghanaian Danish Communities Program (Friendship  
Radio Project)  
GDC, Box 764  
Tarnale  
Ghana  
Tél./Télec. (233-071) 23414/23242/22776  
gdep@africaonline.com.gh

Prosper Doré  
Groupe de presse Le Lynx-La Lance  
B.P. 4968 Conakry  
Guinée  
Tél./Télec. : (224) 412385/452696  
Le-lynx@mirinet.net.gn

Douno Georges Kantaba  
Radio Télévision Guinéenne  
B.P. 391 Conakry  
Guinée  
Tél./Télec. : (224) 451933/4411412

Angela Agoawike  
*The Post Express on Sunday*  
7, Warehouse Road P.M.B. 1186  
Apapa, Lagos, Nigéria  
Tél./Télec. (234-1) 5453351-2/5453436  
Ulanma@hotmail.com

Barbara B. Koffa  
Talking Drum Studio  
P.O. Box 6297  
Monrovia  
Libéria  
Téléphone : (231) 226440  
Télécopieur : (231) 227912  
TalkingDrumStudio@yahoo.com

Suah Deddeh  
Press Union of Libéria  
Bemon Street  
Monrovia  
Libéria  
Tél./Télec. : (231) 227105/227838

Aboubacar Mahamadou  
*Le Sahel*  
B.P. 13182 Niamey

Niger  
Tél./Télec. : (227) 733486-7/733090  
ONEP@intnet.ne

Ojo Edetaen  
Media Rights Agenda  
PO Box 52113  
Ikoyi Lagos  
Nigéria  
Tél./Télec. : (234-1) 4936033/4936034/4930831  
edet@mediarightsagenda.org

M. Moussa Sow  
Directeur  
Avenir de l'enfant  
Quartier Medina  
B.P. 261  
Rufisque  
Sénégal  
Téléphone : (221) 8361308  
Tél. cell. : (221) 6332396  
msowade@hotmail.com

Aminatou Mohamed Diop  
Quotidien Wal Fadzi  
Sicap Sacré-Cœur  
No 8542 B.P. 576  
Dakar  
Sénégal  
Tél./Télec. : (221) 8251252/8242343/8242346  
ammdiop@caramail.com

Isaac Massaquoi  
Sierra Leone Broadcasting Service/Television  
C/o SBS/TV New England  
Téléphone : (232) 240123/241976/240922  
elha@hotmail.com

Issa B. M. Kamara  
The Punch Newspaper Inc.  
1 Short Street 5<sup>th</sup> Floor  
Freetown  
Sierra Leone  
Tél./Télec. : (232) 228803/225901  
punchnewspaper@hotmail.com

Claudine Assiba Akokpo  
Syndicat des agents de l'information et techniciens  
des organes de presse publique (Radio Lomé)  
Issa B. M. Kamara  
The Punch Newspaper Inc.  
1 Short Street 5<sup>th</sup> Floor

Freetown  
Sierra Leone  
Tél./Télec. : (232) 228803/225901  
punchnewspaper@hotmail.com

Claudine Assiba Akokpo  
Syndicat des agents de l'information et techniciens  
des organes de presse publique (Radio Lomé)  
[cakakpo@hotmail.com](mailto:cakakpo@hotmail.com)

Victoria Odoi  
Graphic Communications Group Limited  
P.O. Box 742  
Accra  
Ghana  
Tél./Télec. : (233-21) 228177/228911

Lydia Ofori Abakah  
Ghana News Agency  
P.O. Box 2118  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 662381  
[ghnews@ghana.com.gh](mailto:ghnews@ghana.com.gh)

Fortune Ahimi  
*The Statesman*  
P.O. Box AN 846  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 233242  
[statesman@africaonline.com.gh](mailto:statesman@africaonline.com.gh)

Iddi Ali  
*The Dispatch*  
P.O. Box 2816  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 761541

Emmanuel J. K. Arthur  
International Club of Journalists for Children's  
Rights / GBC Radio  
P.O. Box MI. 292  
Malam, Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 228336  
[kwasiarthur@yahoo.com](mailto:kwasiarthur@yahoo.com)

Beatrice Akua Asamani  
Ghana News Agency



P.O. Box 2118  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 662 81/665136/765077  
[ghnews@ghana.com](mailto:ghnews@ghana.com)  
[trixy@idngh.com](mailto:trixy@idngh.com)

James Cofi  
Top Radio  
Téléphone : (233-21) 248292  
Accra  
Ghana

Albert Ken Dapatem  
*Business & Financial Concord*  
P.O. Box 5677  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 232446/222378

Wilson Essien  
Ghana Broadcasting Corporation  
P.O. Box 1633  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 221161/221107, poste 2253

Sarah Gaisie  
T.V. 3 Network Ltd.  
P.O. Box M83, Kanda  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 763482/3

H.L. Markwey  
GTV  
P.O. Box 1633  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 221107, poste 2254

Gilbert Noi  
GTV  
P.O. Box 1633  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 221107, poste 2254

Joyce Mensah Nseto  
*Ghanaian Chronicle*  
PMB Accra-North  
Accra

Ghana  
Téléphone : (233-21) 232713  
[chronicle@africaonline.gh](mailto:chronicle@africaonline.gh)

Joyce Mensah Nseto  
*Ghanaian Chronicle*  
PMB Accra-North  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 232713  
[chronicle@africaonline.gh](mailto:chronicle@africaonline.gh)

Atsu Daniel Ziorklu  
T.V. 3 Network Ltd.  
P.O. Box M83, Kanda  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 228697

Kwasi Gyan-Apenteng  
*African Topics Magazine*  
(44) 02-07-7084520  
[afrotopics@gn.apc.org](mailto:afrotopics@gn.apc.org)

Kobby Asinah  
*Daily Graphic*  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 228177/228911

M<sup>me</sup> Mami Esi Rockson  
*The Accra Mail*  
Ghana

M. Hanid Tam-Baryoh  
Media Foundation of West Africa  
Sierra Leone

M. Gaddiel Baah  
Media Foundation of West Africa  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 242470

M. Seibik Bugri  
*Business Watch Magazine*  
Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 233293/774181

M. Kojo Aidoo  
*Business Eye*

Accra  
Ghana  
Téléphone : (233-21) 230084

M. Haruna Mohammed  
Kapital Radio  
Kumasi  
Ghana  
Téléphone : (233-24) 250324

Esi Asante  
*Ghanaian Times*  
Accra  
Ghana

M. Kwāberia Amankrah  
*Financial Times*  
Accra  
Ghana

M. Godwin Ofosu Acheampong  
*Ghanaian Times*  
Accra  
Ghana

M<sup>me</sup> Jacqueline A. Danso  
Radio Deutsche Welle  
Accra  
Ghana